

Offre de formation

2026



La certification qualité
QUALIOPi est délivrée au titre
de la catégorie d'action
suivante : ACTIONS DE



Organisme agréé
par le Ministère
pour dispenser des
formations aux élus
locaux



S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



EDITO : Former les élus et les agents pour agir efficacement au service des territoires

Madame, monsieur,

Les élections municipales et communautaires de mars 2026 viennent d'ouvrir un nouveau cycle pour les collectivités locales.

Dans de nombreuses communes, communautés de communes et d'agglomération, de nouvelles équipes prennent leurs fonctions, découvrent l'ampleur des responsabilités qui leur sont confiées et engagent les premières décisions qui structureront l'action publique pour les années à venir.

Pour les élus comme pour les directeurs généraux des services et les équipes administratives qui les accompagnent, cette période est déterminante. Elle nécessite de poser des repères solides, de comprendre rapidement les règles qui encadrent l'action publique locale et de construire une coopération efficace entre la décision politique et l'expertise administrative.

La formation constitue dans ce contexte un levier essentiel pour réussir le début du mandat, sécuriser les décisions publiques et conduire les projets de la collectivité avec méthode et efficacité.

C'est dans cet esprit que notre société la SAS FDEL (formationdeseluslocaux.fr) accompagne les élus et les collectivités dans le développement de leurs compétences.

Le catalogue 2026 rassemble plus de 145 formations courtes, d'une durée de 3 à 14 heures, organisées autour des grandes thématiques du répertoire national de formation des élus locaux. Elles ont été conçues pour répondre aux situations concrètes rencontrées par les élus dans l'exercice de leur mandat: comprendre l'environnement territorial, maîtriser les finances publiques locales, conduire les politiques publiques, dialoguer avec les citoyens, travailler efficacement avec les services ou encore piloter l'action municipale.

Nos formations sont animées par des intervenants expérimentés de l'action publique territoriale : anciens directeurs généraux des services, juristes, spécialistes des finances publiques, experts de la communication publique ou du management territorial... Leur objectif est de transmettre des repères clairs, des analyses opérationnelles et des outils immédiatement mobilisables dans la conduite de l'action publique locale.

Les formations peuvent être organisées au sein de votre collectivité, en regroupement inter-collectivités ou à distance en visioconférence. Elles peuvent être suivies, à titre individuel, dans le cadre du droit individuel à la formation des élus (DIF Élu) ou financées sur le budget formation des collectivités.

Parce que la qualité de l'action publique locale repose sur la compétence des élus et sur la qualité du travail mené avec les équipes administratives, FDEL s'engage à proposer des formations exigeantes, accessibles et pleinement ancrées dans la réalité des collectivités.

Nous vous souhaitons une excellente découverte de notre offre de formation 2026.

François GILBERT

Président de la SAS FDEL



Table des matières

EDITO :	2
Qui sommes-nous ? Notre histoire !	8
Nos Valeurs : Partager les savoirs pour favoriser votre montée en compétences.....	8
A qui s'adresse ce catalogue	9
À l'écoute de vos besoins, au plus près de vos attentes !.....	10
Les premières semaines d'un mandat municipal sont déterminantes.	12
Des modalités d'organisation souples et adaptées.....	12
Guide Pratique et Financement : Optimiser et faciliter la formation	13
Dispositifs de Financement	14
Tarif des prestations de formation.....	15
Inscription individuelle, comment s'inscrire ?	16
Notre équipe :	17
Nos références :	20
Les fondamentaux du mandat	21
ELU0101 – Statut et rôle de l' élu.....	22
Statut et rôles de l' élu local : comment être un élu efficace et reconnu.	23
Le statut de l' élu local : droits et obligations.....	24
Les responsabilités des élus.	25
Maîtriser les relations cadres - élus	26
Exister en tant qu' élu(e) minoritaire municipal(e) et préparer les prochaines élections	27
Elu d'opposition : faire vivre son mandat et se faire entendre !	28
ELU0102 – Gestion administrative locale	29
RGPD: Le règlement général sur la protection des données	30
ELU0103 – Laïcité	31
La laïcité, mode d'emploi à l'usage des élus locaux.....	32
ELU0104 – Déontologie et prévention de la corruption	33
Déontologie et prévention des conflits d'intérêts.....	34
Les relations entre la commune et les associations	35
Prévenir les atteintes à la probité.	36
ELU0105 – Organisation et fonctionnement des collectivités territoriales	37
Comprendre le fonctionnement des collectivités territoriales.	38
Le fonctionnement du conseil municipal	39

Les relations élu(es) / agent(es) : clés d'un écosystème municipal équilibré et efficient.....	40
Valoriser l'action de l'exécutif grâce à un cabinet structuré et opérationnel.....	41
ELU0106 – Organisation et fonctionnement des intercommunalités	42
Conseil communautaire : mode d'emploi.....	43
La commune dans son environnement - l'intercommunalité.....	44
Les avantages et contraintes de l'intercommunalité.....	45
ELU0107 – Contrôle des actes des collectivités	46
Le contrôle de légalité, aujourd'hui.....	47
ELU0108 – La relation État / collectivités territoriales et le rôle de l'État local.....	48
Le préfet et l' élu.....	49
ELU0109 – Financements européens des projets locaux.....	50
Europe, fonds européens : des opportunités de financement pour ma collectivité ?	51
L'Europe et ma collectivité locale.....	52
ELU0110 – Sécurité, pouvoirs de police et responsabilités	53
La responsabilité pénale de la commune et de l' élu local.....	54
Les pouvoirs de police du maire.....	55
ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat ».....	56
Cérémonies - Protocole.....	57
Comprendre l'environnement territorial pour mieux exercer son mandat d' élu local.....	58
Le maire , les adjoints, le conseiller municipal.....	59
Adapter sa pratique aux nouveaux enjeux de l'action publique locale.....	60
Agir efficacement dans son mandat.....	61
Bien démarrer son mandat : les 100 premiers jours.....	62
Bien démarrer son mandat: les 12 premiers mois.....	63
Coconstruire une équipe municipale heureuse & performante.....	64
Comprendre l'environnement territorial.....	65
Comprendre les rôles respectifs des élus et des agents et l'organisation de la collectivité.....	66
Construire son projet de mandat	67
Formation initiale des nouveaux élus : statut et fonctionnement de la commune.....	68
Le mandat de conseiller municipal	69
Les cinq clefs pour bien comprendre son nouveau mandat	70
Les élus et le budget communal (hybride).....	71
Les fondamentaux pour bien débiter votre mandat.....	73
Maîtriser les clés de la communication municipale	74
Maîtriser les enjeux d'une gouvernance réussie	75
S'opposer de manière constructive.....	76
Politiques publiques et actions locales.....	77
ELU0201 – Politiques publiques transversales.....	77
Égalité Femmes - Hommes - La place des collectivités territoriales.....	78
ELU0204 – Action culturelle / Tourisme / Patrimoine	79
Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une stratégie culturelle.....	80
La gestion du spectacle vivant.....	81
Développer le mécénat à l'échelle de la collectivité	82
Le maire et la gestion des édifices religieux	83
ELU0206 – Action sociale / santé	84
Le dispositif d'accueil des gens du voyage	85
Le fonctionnement des CCAS (centre communaux – ou intercommunaux – d'action sociale).....	86

ELU0207 – Enfance / jeunesse	87
La politique petite enfance : les fondamentaux	88
Découvrir le rôle de l' élu à l'éducation	89
Maîtriser le rôle de l' élu à l'Éducation, au service scolaire, au péri et extra-scolaire.....	90
Création d'une commission d'attribution transparente petite enfance et communiquer avec les administrés.....	91
Création d'une instance participative : Conseil Municipal des Enfants (CME) / Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)	92
Création d'une structure petite enfance.	93
Réaliser un PEDT (Projet Educatif du Territoire) et un plan mercredi.	94
ELU0211 – Formation généraliste « projets et actions locales	95
Conduire un projet municipal : méthode et outils opérationnels	96
ELU0212 – Coopération décentralisée.....	97
Découverte de la coopération décentralisée.....	98
5 Développement et aménagement du territoire	99
ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire.....	99
L'aménagement du territoire au travers du Zéro Artificialisation Nette et de la sobriété foncière	100
La fiscalité de l'urbanisme pour financer les équipements publics	102
L'acte de construire ou d'aménager et le droit des sols.	103
Les bases et les fondamentaux de l'urbanisme.	104
Les fondamentaux du PLU : Un outil clef pour l'aménagement territorial et le bien être des habitants	105
VRD et urbanisme opérationnel : Étudier les projets d'aménagement et instruire le volet technique et financier des permis de construire	106
ELU0303 – Environnement / Écologie / Agriculture	108
Neutralité carbone et sobriété énergétique	109
ELU0305 – Cimetières et gestion funéraire	110
La reprise des sépultures funéraires.....	111
La reprise des sépultures funéraires (hybride).....	112
Le fonctionnement d'un service funéraire.	114
Le règlement du cimetière (hybride)	115
Le règlement du cimetière.	117
ELU0306 – Circulation / Voirie	119
La gestion du domaine public : les autorisations d'occupation temporaire.	120
Le classement et le déclassement d'emprises foncières.....	121
L'exercice de la compétence voirie réseaux dans l'un mandat local	122
ELU0311 – Développement économique et attractivité du territoire.....	123
Concevoir une stratégie d'attractivité du territoire.	124
Renforcer l'attractivité de son territoire en développant les commerces de proximité	125
Communication.....	126
ELU0401 – Relation au citoyen.....	126
Elaborer une démarche de démocratie participative	127
Initier une démarche de démocratie participative.....	128
ELU0402 – Enjeux du numérique	129
L'intelligence artificielle au service des élus locaux	130
ELU0403 – Réseaux sociaux	132
Facebook et Instagram pour les élus.....	133
Le bon usage des réseaux sociaux pour les élus, niveau 1	134
Le bon usage des réseaux sociaux pour les élus, niveau 2	135

ELU0404 – Relation presse.....	136
Maîtriser ses prises de parole en public et face à la presse.....	137
Média training : comment réussir sa prise de parole face aux médias?	138
ELU0405 – Formation généraliste communication.....	139
Prise de parole en en public : les méthodes du comédien	140
Comment maîtriser sa prise de parole en public?.....	141
Communication orale. Prise de parole en public-Média-training	142
Comprendre et analyser la sociologie et la démographie du canton	143
Ecrire pour convaincre	144
Femmes élues : faire de sa parole une force	145
Gestion des émotions et des agressions verbales.....	146
La communication publique municipale : informer, valoriser et dialoguer avec les citoyens	147
Les clés d'une prise de parole réussie.....	148
Les élus ambassadeurs de l'action municipale	149
Parler en public : s'y préparer efficacement.....	150
Persuasion et Influence.....	151
Prise de parole en public : Pas de fond sans la forme !	152
Prise de parole en public N°1.....	153
Les règles de communication en période pré-électorale.....	154
Finances / Fiscalité / Budget / Comptabilité.....	155
ELU0501 – Marchés et achats publics.....	155
La fonction commande publique - Principes et mise en œuvre.....	156
les fondamentaux de la commande publique.....	157
Les marchés publics expliqués aux élus locaux.....	158
ELU0502 – Fiscalité et taxes	159
L'analyse financière et l'optimisation fiscale.....	160
l'impact de la loi de finances pour 2026 sur le budget de votre collectivité	162
Dégager des marges de manœuvre et identifier des pistes d'économies	163
Identifier et évaluer ses marges de manœuvre pour construire son projet électoral	164
Optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie	165
Optimiser le financement de ses investissements et rechercher des subventions	166
Pilotage et maîtrise de la masse salariale.....	167
Réaliser l'audit de sa collectivité.....	168
Voter le budget, l'exécuter et en rendre compte.	169
Le budget et les finances locales.....	171
Les élus et le budget communal.	172
Notions de base du budget et de la comptabilité publique	173
Management / Ressources humaines.....	174
ELU0601 – Management.....	174
Management transversal pour les élus.....	175
Apprendre à mieux gérer son temps.....	176
Intelligence collective pour les collectivités	177
Maîtriser les techniques de Résolution de Problème pour maires, adjoints et secrétaires de mairie	178
Optimiser son temps et ses priorités.....	179
Optimisez votre temps et celui de votre équipe.	180
Piloter sa mairie ou son service au quotidien.....	181
Prévenir et surmonter le stress	182
Savoir manager une équipe avec la méthode DISC.	183

Se comprendre pour mieux convaincre : l'intelligence comportementale au service de la communication	184
Travailler en mode collaboratif et piloter les agents territoriaux.....	186
ELU0602 – Gestion de crise.....	187
Gérer la communication de crise	188
ELU0603 – Gestion animation d'équipe / de réunion.....	189
Conduire une réunion efficace et participative	190
Animer les réunions et groupes de travail.....	191
Développer son assertivité dans les relations	192
Les fondamentaux du leadership.....	193
Cohésion et efficacité d'équipe : parler le même langage avec le DISC	194
Manager et fédérer une équipe municipale avec le DISC	195
ELU0604 – Gestion des conflits / conflits de voisinage.....	196
Améliorer ses relations d'élus et de citoyens grâce à la communication non-violente (CNV)	197
Gérer les conflits pour maintenir la cohésion de l'équipe d'élus	198
Gérer son stress et ses émotions dans la vie publique	199
Gestion des émotions et de l'agressivité des citoyens.....	201
La médiation administrative : de la prévention à la résolution de conflit	202
La médiation territoriale : un outil innovant de gestion des conflits au service de la relation élu-citoyen.....	203
L'élus et les troubles du voisinage.....	204
L'essentiel de la médiation pour les collectivités	205
Module d'approche à la médiation pour les collectivités.....	206
Prévenir et gérer les conflits dans la vie locale	207
ELU0605 – Gestion des ressources humaines.....	208
Les fondamentaux en Ressources Humaines dans la Fonction Publique Territoriale	209
Les ressources humaines, un enjeu majeur de votre mandat.	210
Relations élu-administration : créer une coopération durable.....	211

Qui sommes-nous ? Notre histoire !

Formationdeseluslocaux.fr est né de la rencontre de deux parcours indissociables de la vie publique et de la transmission.

Fondé par **François GILBERT** et **Xavier ARGENTON**, notre organisme est le fruit d'une conviction commune : **la réussite de l'action publique repose sur l'alliance de la compétence technique, de la sécurité juridique et d'une éthique de service.**

Deux piliers, une même exigence.

Notre force réside dans la dualité de nos expertises, forgées au cœur du service public et de l'exercice des mandats :

- **Le socle de la pédagogie** : François GILBERT a consacré **40 ans de sa carrière à la formation professionnelle** au sein de l'Éducation nationale (réseau GRETA). Formateur puis Conseiller en Formation Continue (CFC) au Rectorat de Poitiers, il a fait de la transmission une véritable vocation, initiant dès 2008 la création et la direction du pôle de formation des élus locaux du GRETA Poitou-Charentes.
- **L'expertise juridique et exécutive** : Xavier ARGENTON, **avocat**, apporte la rigueur du droit indispensable à la sécurisation de l' élu. Son regard est celui d'un praticien du droit doublé d'un élu local expérimenté.



19 ans de gestion commune au service du territoire ;

De 2001 à 2020, nous avons œuvré ensemble pour la ville de **Parthenay** et son intercommunalité. En tant qu'adjoint au maire et vice-président pour François et maire et président pour Xavier, nous avons partagé durant près de deux décennies avec notre équipe les responsabilités et les mêmes défis de terrain. Cette expérience vécue ensemble nous donne une compréhension unique de la coopération nécessaire entre les différents membres d'un exécutif.

2020 : La synthèse de 60 ans d'expérience cumulée.

Créée en octobre 2020, la SAS FDEL (**formationdeseluslocaux.fr**) présidée par F GILBERT, est l'aboutissement logique de ces trajectoires. Ce projet n'est pas une simple offre de formation, c'est toute une expérience mise à la disposition des élus et des agents. Nous avons fusionné l'ingénierie pédagogique, la vision de l' élu de terrain et l'expertise juridique pour créer un accompagnement global et protecteur.

Nos Valeurs : Partager les savoirs pour favoriser votre montée en compétences

Guidés par une vision qui place **l'homme au cœur de la cité**, nous partageons des valeurs profondes qui irriguent chacune de nos interventions :

- **La quête du bien commun** : Pour nous, l'engagement politique est une mission de service visant l'épanouissement collectif.
- **L'éthique et l'intégrité** : Nous formons pour protéger les élus et garantir une action publique exemplaire et transparente.
- **La bienveillance et l'écoute** : Nous croyons à une politique de dialogue où la formation est un espace d'échanges entre pairs pour rompre l'isolement de l' élu.

A qui s'adresse ce catalogue

Que vous fassiez vos premiers pas dans la vie publique comme élu(e) local ou que vous soyez un professionnel expérimenté territorial, ce catalogue a été conçu pour répondre aux réalités concrètes de votre quotidien. La réussite de l'action publique repose sur une alliance indispensable entre la décision politique et l'expertise administrative



Pour les Exécutifs (Maires, Présidents d'EPCI, Adjointes et Vice-Présidents)

En tant que pilotes du territoire, vous portez la responsabilité de structurer l'action publique pour les années à venir.

Votre enjeu : Sécuriser juridiquement vos décisions, maîtriser les finances locales et organiser une gouvernance efficace.

L'apport FDEL : Des formations pour clarifier vos délégations, asseoir votre posture d'élu et piloter vos projets avec méthode.

Pour les Conseillers (Municipaux et Communautaires)

Qu'il s'agisse de votre premier mandat ou d'un renouvellement, votre rôle est essentiel pour la dynamique démocratique locale

Votre enjeu : Comprendre rapidement l'environnement institutionnel, maîtriser vos droits et obligations et agir au service de vos concitoyens.

L'apport FDEL : Des modules courts pour acquérir des repères solides sur le budget, l'urbanisme ou les politiques publiques de proximité.

Pour les Directeurs Généraux des Services (DGS) ou Directeurs de Services RH

Pivot entre le politique et le technique, vous êtes le garant de la sécurité de la collectivité.

Votre enjeu : Construire une coopération fluide avec le maire, sécuriser les actes administratifs et professionnaliser vos équipes.

L'apport FDEL : Un catalogue complet pour bâtir votre plan de formation et des formats spécifiques pour former vos élus et vos cadres de concert.

Pour les Cadres Territoriaux et Chefs de Service

La mise en œuvre des projets municipaux repose sur votre expertise opérationnelle.

Votre enjeu : Maîtriser les évolutions réglementaires (ZAN, Loi de finances, RGPD) et manager vos équipes dans un contexte de transformation.

L'apport FDEL : Des contenus ancrés dans la réalité des services, animés par des pairs (anciens DGS, juristes) qui partagent votre culture professionnelle.

Que vous représentiez une commune rurale de moins de 3 500 habitants, une plus grande ville, ou un grand EPCI, FDEL propose 145 réponses pédagogiques **sur mesure pour faire de ce mandat 2026 une réussite collective.**

À l'écoute de vos besoins, au plus près de vos attentes !

L'exercice d'un mandat d'élu local ou d'une fonction de direction territoriale confronte quotidiennement à des situations complexes qui nécessitent des décisions rapides, souvent dans un environnement juridique et administratif de plus en plus exigeant.

Parce que la réussite de l'action publique repose sur la compétence des décideurs, nous avons conçu ce catalogue 2026 en partant de **vos besoins réels** et des **situations concrètes** que vous rencontrez sur le terrain.

Nos 145 formations apportent des réponses opérationnelles aux questions clés de votre mandat :

Réussir son installation et l'organisation locale

Comment bien démarrer son mandat et organiser le fonctionnement de la municipalité ? Les premières semaines sont décisives pour comprendre le fonctionnement du conseil municipal, organiser les délégations, structurer la relation avec les services et définir les priorités de l'action municipale.

Optimiser la collaboration politique / administration

Comment travailler efficacement avec les services de la collectivité ? La réussite du projet de mandat repose sur une coopération fluide entre les élus et les agents territoriaux. Il est essentiel de clarifier les rôles de chacun pour bâtir un écosystème municipal équilibré.

Maîtriser les leviers financiers et budgétaires

Comment comprendre et piloter le budget de la commune ? Chaque décision politique a une conséquence financière. Les élus doivent pouvoir analyser les équilibres financiers, optimiser les marges de manœuvre et sécuriser les investissements de la collectivité.

Conduire les projets structurants du territoire

Comment mener un projet municipal de l'idée à la réalisation ? Qu'il s'agisse d'aménagement, d'équipement public ou de transition écologique, nous vous donnons les méthodes pour structurer et piloter des projets qui engagent la collectivité sur la durée.

Incarnier la parole publique et dialoguer avec les citoyens

Comment dialoguer avec les habitants et expliquer les décisions publiques ? En contact permanent avec la population, l'élu doit savoir répondre aux attentes fortes tout en maintenant un lien de confiance. La communication publique est un levier majeur de valorisation de votre action.

Agir avec sérénité face aux tensions

Comment gérer les tensions et les situations de conflit dans la vie locale ? Conflits de voisinage, incompréhensions ou débats publics sensibles : maîtriser les mécanismes de médiation et de dialogue permet d'aborder ces situations avec méthode et sang-froid.

Les formations proposées par FDEL ne sont pas de simples cours théoriques : elles vous apportent des **repères, des méthodes et des outils directement mobilisables** pour exercer votre mandat avec efficacité et sécurité juridique

La méthode FDEL

Former les élus à partir de
l'expérience du terrain

Former un élu local ne consiste pas seulement à transmettre des connaissances juridiques ou institutionnelles. Il s'agit d'éclairer la décision publique, de donner des repères fiables et de proposer des outils directement mobilisables dans l'exercice du mandat. C'est dans cet esprit que FDEL a construit sa démarche pédagogique.

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité QUALIOPi est
délivrée au titre de la catégorie
d'action suivante : ACTIONS DE
FORMATION

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Organisme agréé
par le Ministère
pour dispenser des
formations aux élus
locaux

Notre organisme :

- Organisme agréé par l'Etat pour dispenser des formations aux élus locaux
- Organisme certifié **Qualiopi**
- Un catalogue de **145 formations différentes** couvrant les principaux domaines d'action des collectivités, complété par des **réponses pédagogiques sur mesure**
- Des programmes actualisés en permanences
- Le seul organisme à proposer des formations en visioconférence **synchrone du lundi au samedi de 9h à 21h30**, afin de s'adapter aux contraintes d'agenda des participants
- Permet aux participants d'accéder rapidement aux formations dont ils ont besoin pour exercer leurs missions, FDEL garantit une ouverture rapide de nombreuses sessions :

- **57 % des formations du catalogue ouvrent dès la première inscription**
- **21 % des formations du catalogue ouvrent dès la deuxième inscription**

Trois engagements structurent l'ensemble de nos formations



Des formations conçues et animées par des experts du terrain

- Les formations proposées par FDEL sont élaborées par des élus, anciens élus, cadres territoriaux, juristes ou spécialistes des politiques publiques locales.

Chaque formation est conçue et animée par le même formateur, garantissant la **cohérence pédagogique** et la transmission directe de son expérience.



Des programmes solides, structurés et actualisés

- Les formations reposent sur des programmes construits à partir de l'expérience de terrain et **régulièrement actualisés** afin d'intégrer les évolutions réglementaires et les **nouvelles pratiques** des collectivités territoriales.



Des formations ancrées dans les réalités du mandat

- Les sessions de formation accordent une place importante aux échanges entre participants, à l'analyse de **situations concrètes** et au **partage d'expériences**.

L'objectif est d'**identifier des solutions directement applicables** dans la gestion d'une commune ou d'un établissement public.



**Comprendre, décider, agir :
former les élus aux réalités du mandat.**



Les premières semaines d'un mandat municipal sont déterminantes.

Comprendre son rôle, organiser la gouvernance municipale, travailler efficacement avec les services et définir les priorités de l'action publique locale sont autant d'étapes essentielles pour réussir le début du mandat.

Afin d'accompagner les élus dans cette phase d'installation, FDEL propose de nombreuses formations permettant d'acquérir rapidement les repères indispensables à l'exercice du mandat.

Les formations proposées dans ce catalogue permettent notamment d'aborder les thématiques suivantes :

- Comprendre le fonctionnement des collectivités territoriales
- Clarifier les rôles du maire, des adjoints et des conseillers municipaux
- Organiser efficacement la gouvernance municipale
- Construire un projet de mandat et définir les priorités de l'action publique locale
- Comprendre les relations entre les élus et l'administration territoriale
- Maîtriser les bases du budget et des finances locales
- Situer la commune dans son environnement institutionnel et territorial
- Développer une communication claire avec les habitants

Ces formations peuvent être organisées au sein de votre collectivité ou suivies individuellement par les élus dans le cadre du droit individuel à la formation des élus (DIF Élu).

Les directeurs généraux des services peuvent également s'appuyer sur ces formations pour construire un plan de formation adapté aux besoins des élus de leur collectivité.

Des modalités d'organisation souples et adaptées

Pour s'adapter aux agendas complexes des élus et des agents, nous proposons quatre formats d'intervention

Formation Intra-collectivité : Organisée directement au sein de vos services, elle permet d'aborder des problématiques spécifiques à votre territoire et de renforcer la cohésion d'équipe. Cette formule permet d'adapter le contenu aux enjeux de la collectivité et de travailler à partir de situations concrètes rencontrées sur le territoire.

Formation Inter-collectivités : En regroupant des élus de plusieurs collectivités, ce format favorise le partage d'expériences et les échanges de bonnes pratiques.

Parcours Hybrides : Une solution innovante associant des modules vidéo en autonomie et un accompagnement personnalisé en visio avec le formateur pour approfondir les dossiers de la collectivité.

Visioconférence synchrone : FDEL propose des sessions en direct et en plusieurs plages consécutives ou non consécutives du lundi au samedi, de 9h à 21h30. Ce format interactif permet de se former sans déplacement. Ces formations en visioconférence sont animées en direct par le formateur, dans un format interactif favorisant les échanges et le partage d'expériences entre élus.

- **Nous portons votre attention sur le logo présent dans la rubrique modalités pédagogiques de chaque formation de ce catalogue. Chaque silhouette correspond à un participant inscrit. Le nombre de silhouettes indique le seuil d'inscriptions à partir duquel la formation est garantie en visioconférence.**

	Une silhouette signifie que l'ouverture de la formation est garantie en visioconférence dès la première inscription soit 83 formations
	2 silhouettes signifient que l'ouverture de la formation est garantie en visioconférence dès la deuxième inscription soit 31 formations
	3 silhouettes signifient que l'ouverture de la formation est garantie en visioconférence dès la troisième inscription soit 4 formations
	4 silhouettes signifient que l'ouverture de la formation est garantie en visioconférence dès la quatrième inscription soit 10 formations
	5 silhouettes signifient que l'ouverture de la formation est garantie en visioconférence dès la cinquième inscription soit 3 formations

Guide Pratique et Financement : Optimiser et faciliter la formation.

Conscient des contraintes de gestion des services RH et des DGS, FDEL a structuré son offre pour simplifier le travail administratif tout en garantissant une efficacité pédagogique maximale. Nous mettons à votre disposition des outils modernes pour sécuriser le suivi de vos plans de formation.

- Chaque participant dispose d'un **accès à un extranet sécurisé** dédié à sa formation, accessible avant, pendant et après la session.

Cet espace sécurisé donne accès :

- **Pour consulter le programme de la formation**
 - **Pour compléter le questionnaire de recueil des attentes**
 - **Pour accéder aux documents pédagogiques**
 - **Pour retrouver les informations pratiques et le lien de connexion à la visioconférence**
- La participation est suivie par un système d'émargement numérique, et les évaluations de formation sont réalisées directement dans l'extranet.
 - À l'issue de la formation, les participants conservent l'accès aux supports pédagogiques et aux documents liés à la session.

Exemple de l'extranet disponible pour chaque participant aux formations FDEL

The screenshot displays the FDEL extranet interface for a training session titled "Le fonctionnement des CCAS". The interface is organized into several sections:

- Header:** Includes the logo "FORMATION DES ELUS LOCAUX x FR" and the user's name "GIVELLET Xavier".
- Left Sidebar:** A navigation menu with icons and labels for "Accueil", "Suivi pédagogique", "Programme", "Apprenants", "Émargements", "Évaluations", "Documents", "À propos", and "Suivi des émargements numériques". Below this is a section "Accès à vos sessions :" with a dropdown menu currently showing "Le fonctionnement des CCAS".
- Main Content Area:**
 - Header Image:** A banner image with the text "Le fonctionnement des CCAS".
 - Section: Bienvenue sur votre extranet**
 - Text:** "Bienvenue dans cette formation dédiée à l'action sociale locale. Vous allez découvrir les missions, l'organisation et les enjeux de gestion des CCAS, structures clés du tissu social communal."
 - Paragraph:** "Cette formation a pour objectif de permettre aux élus de mieux comprendre le rôle stratégique des CCAS dans la mise en œuvre des politiques sociales locales. Elle propose une approche progressive, allant du cadre juridique aux missions concrètes exercées par ces structures (aides légales, accompagnement social, gestion des secours d'urgence, etc.). Le formateur, ancien sous-préfet et magistrat de chambre régionale des comptes, partagera ses connaissances à travers des exemples pratiques et des retours d'expérience. À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mieux cerner les responsabilités des membres du conseil d'administration d'un CCAS, les relations avec la commune, les règles de financement, ainsi que les actions prioritaires à mener dans votre territoire."
 - Text:** "Dans l'attente de nous retrouver en session, nous vous invitons des à présent:"
 - Bullets:**
 - A compléter le questionnaire de recueil des attentes, accessible dans l'onglet « Évaluations » en haut à droite de votre écran.
 - A vérifier le paramétrage de votre navigateur internet (lire de support dans l'onglet documents)
 - A avoir une bonne connexion internet, un micro et une caméra sur votre ordinateur. Vous trouverez les liens de connexion à la visio dans l'onglet situé en haut à droite intitulé « prochain créneau »
 - Text:** "Bien cordialement F GILBERT"
- Right Sidebar:** A vertical stack of modules:
 - Évaluations:** "Évaluation en attente" with a "Compléter" button.
 - Documents:** "Documents disponibles" with a "Voir" button.
 - Émargements:** "Suivi numérique d'émargement en attente".
 - Règlement intérieur:** with a "Télécharger" button.
 - Vos intervenants:** "Présentation des intervenants" with a profile picture of GIVELLET Xavier.
 - Calendrier:** "Vos sessions de formation" showing a calendar for March 2025. The date 12 is highlighted. A "Voir le calendrier" button is at the bottom.

Dispositifs de Financement

Les leviers principaux qui permettent de financer la montée en compétences des participants :

1. **Le financement par la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale de l' élu:** Toute collectivité ou intercommunalité doit prévoir un budget annuel de formation de ses élus. Ce budget ne peut être inférieur à un montant plancher équivalent à 2% des indemnités maximales théoriques des membres de l'organe délibérant. La dépense effective de formation des élus ne peut être supérieure à un plafond de 20% de ces indemnités. Ce budget ne peut financer que des formations à l'exercice du mandat.

2. **Le DIF Élu (Droit Individuel à la Formation) :** Financé par la Caisse des Dépôts, il permet à chaque élu de mobiliser ses droits via la plateforme moncompteformation.gouv.fr. En savoir sur notre site internet onglet financement :
<https://www.formationdeseluslocaux.fr/financement-de-la-formation-des-%C3%A9lus-locaux>
Remboursement des frais :
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-sont-pris-en-charge-les-frais-lies-a-ma-formation>



Note : L'utilisation du DIF nécessite désormais l'Identité Numérique La Poste pour sécuriser les démarches. Vous pouvez télécharger l'application à partir de ce QR CODE



Créer mon Identité Numérique

Pour obtenir une Identité Numérique La Poste, vous devez remplir les conditions suivantes

- Être majeur(e)
- Posséder une pièce d'identité française en cours de validité
- Posséder un smartphone Android ou iPhone



Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)

3. **Par une combinaison des financements pour un même groupe en intra (exemple : 5 financements DIF et 2 financements collectivités) pour diminuer le coût à la charge de la collectivité ou de l'EPCI.**
4. **Par le mécanisme d'abondement** L' élu peut mobiliser ses droits DIFE sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et demander à sa collectivité de compléter le financement en procédant à un « abondement » de son compte.
 - **Plafond de prise en charge :** La collectivité peut participer au règlement de la formation dans la limite d'un maximum de 75 % du coût total de celle-ci
 - **Temporalité de la demande :** Pour bénéficier de ce cumul, l' élu doit impérativement solliciter l'accord de sa collectivité avant de valider son inscription à la formation sur la plateforme.
 - **Indépendance des enveloppes :** Bien que le cumul soit autorisé, ces deux sources de financement restent distinctes avec leurs propres règles. L'utilisation de l'une n'empêche pas l'autre, mais elles ne se substituent pas automatiquement .
 - **En pratique,** ce dispositif permet à l' élu de suivre des formations dont le coût pédagogique dépasserait son solde DIFE disponible (plafonné à 800 €) ou le plafond horaire de 80 € HT par heure imposé pour le DIFE

Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, voici le principe du mécanisme d'abondement :

https://8e03ab02-787e-42b8-ae3a-d63c30ccbd2a.usfiles.com/ugd/8e03ab_4f62d971945e45ed806aa18770b3a9fa.pdf

Tarif des prestations de formation

Tous nos tarifs sont en TTC, FDEL est exonéré de TVA (article 261-4-4a CG)

Grille tarifaire pour une **inscription individuelle sur une formation hybride** d'une durée de 7 heures (vidéos et un temps de visioconférence)

Financement pris en charge par le DIF ELU	400 € TTC
Financement pris en charge par le budget de la collectivité ou de l'EPCI	560 € TTC

Grille tarifaire pour **une inscription individuelle** financée sur le budget de l'EPCI ou de la commune.

Pour une formation d'une demi-journée de 3 heures	240 € TTC
Pour une formation d'une journée de 7 heures	560 € TTC
Pour une formation de deux journées 14 heures	800 € TTC

Grille tarifaire pour une **inscription individuelle** financée par le DIF ELU (aucun coût pour la collectivité ou l'EPCI)

Pour une formation d'une demi-journée de 3 heures	240 € TTC
Pour une formation d'une journée de 7 heures	400 € TTC
Pour une formation de deux journées 14 heures	800 € TTC

Grille tarifaire pour une **formation groupe en intra** financée sur le budget de l'EPCI ou de la commune.

	Moins de 2000 habitants	De 2 000 à 5 000 habitants	Plus de 5 000 habitants
Pour une formation d'une demi-journée de 3 ou 4 heures	1 500 € TTC	1 600 € TTC	1 700 € TTC
Pour une formation d'une journée de 7 heures	1 990 € TTC	2 200 € TTC	2 400 € TTC
Pour une formation de deux journées 14 heures	3 980 € TTC	4 400 € TTC	4 800 € TTC

Inscription individuelle, comment s'inscrire ?

16

INSCRIPTION AVEC LE DIF ÉLU

- 1 Je choisis une formation dans le catalogue FDEL
- 2 Je demande un devis sur moncompteformation.gouv.fr
- 3 Je reçois une **notification** pour finaliser mon inscription sur moncompteformation.gouv.fr
- 4 Je valide l'engagement de la dépense DIF
- 5 FDEL **valide** votre dossier et vous **transmet les** informations pour suivre la formation

INSCRIPTION AVEC FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

- 1 Je choisis une formation dans le catalogue FDEL
- 2 Je **télécharge le bulletin d'inscription**
- 3 Je **transmets** le bulletin à FDEL avec les coordonnées de ma collectivité
- 4 FDEL envoie une **convention** de formation à la collectivité
- 5 La **formation est organisée** à la date convenue

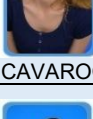


L'équipe FDEL accompagne les élus et les collectivités dans les démarches administratives liées à l'inscription et au financement de la formation.



Notre équipe :

17

	Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, en droit de la responsabilité et en droit funéraire elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.
AREKIAN Valérie	
	Yves Attou est consultant-formateur international en formation tout au long de la vie. Maire d'une commune rurale en Poitou-Charentes, il préside depuis 2020 une association de maires. Il a une longue expérience en qualité de Chargé de mission dans les services du Premier ministre (Secrétariat général du Gouvernement).
ATTOU Yves	
	Aymeric Barrault, formateur spécialisé des enjeux énergie climat (M2 Développement durable, Sciences-Po), formateur Fresque du climat depuis 2 ans
BARRAULT Aymeric	
	"Juriste en droit public, Jeanne BEHRE-ROBINSON a été assistante parlementaire puis directrice de cabinet. "Elle dirige un établissement public consulaire. "Parallèlement et depuis 2008, elle est élue locale, première adjointe au maire d'une commune de 15 000 habitants et depuis 2014, adjointe au maire d'une ville de 150 000 habitants. Conseillère départementale depuis juin 2021.
BEHRE-ROBINSON Jeanne	
	DGS dans un EPCI de 34 000 habitants. Adjointe au Maire d'une commune de 39 000 habitants sur un mandat, en charge des RH/Finances/Commandes Publique. Parcours professionnel toujours en lien avec l'élaboration budgétaire (commune et intercommunalité).
BINOIS Emilie	
	Clotilde CAVAROC intervient auprès d'élus, de cadres, de dirigeants et d'étudiants pour les accompagner dans leur prise de parole : éloquence, leadership, confiance en soi, préparation aux médias, etc.. Parallèlement à ses formations, elle développe des projets artistiques engagés autour de la parole, du corps et de la scène. Cette double expertise – pédagogique et artistique – lui permet de proposer des formations vivantes, sensibles et concrètes, qui font progresser chacun à partir de sa propre voix.
CAVAROC Clotilde	
	Docteur en droit public, spécialisée en urbanisme, environnement et attractivité des territoires. Publication d'articles en urbanisme de droit commun et urbanisme commercial dans la Revue Juridique de l'Environnement (RJE) Organisation et promotion d'évènements dans des salles et pleins airs de grande capacité depuis plus de 20 ans (capacité à faire le lien entre commerces, tourisme, urbanisme, attractivité et collectivités territoriales) Enseignante en Faculté durant 5 ans dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, des collectivités territoriales et du tourisme - Accompagnement des agents et des élus de collectivités territoriales dans les domaines de la transition écologique et sociétale, de l'urbanisme et de la concertation.
DANNA Charlotte	
	10 ans d'expériences professionnelles variées à la croisée de l'entreprise et de la sphère publique. Juriste et Diplômé de l'Essec, auditeur de l'IHEDN. Il accompagne désormais les entreprises et collectivités dans la déclinaison opérationnelle de leur stratégie "10 ans d'expériences professionnelles variées à la croisée de l'entreprise et de la sphère publique.
DE LAROMIGUIERE Louis	
	Luc DORLET est coach et formateur, spécialisé dans la communication dans les relations professionnelles. Il accompagne dirigeants, managers et collaborateurs, au sein d'organisations publiques comme privées, sur les sujets de communication, dynamique comportementale, management et développement du leadership Son expérience couvre l'animation de formations, le coaching individuel et collectif, ainsi que l'accompagnement managérial. Il est certifié coach mental professionnel et formé à la formation de formateurs et au management d'équipe
DORLET Luc	
	Fabienne Egal Ancienne animatrice de télévision, coach bilingue et formatrice à l'international (Afrique, Angleterre), accompagne dirigeants, cadres supérieurs ou hommes politiques dans l'amélioration de leurs prestations publiques et télévisuelles.
EGAL Fabienne	
	"Experte en qualité de vie des élus locaux et en cohésion d'équipe pour travailler avec efficacité et sérénité tout au long du mandat Parfaite connaissance des collectivités territoriales, de leur fonctionnement et de l'exercice de mandats locaux : ancienne élue communale, intercommunale et régionale. 20 ans d'expérience professionnelle en matière d'accompagnement politique et de communication, dont 10 ans comme directrice de cabinet parlementaire. Formatrice auprès des élus locaux en conduite du mandat, management, cohésion d'équipe et communication. «Coach professionnelle certifiée RNCP 6.Consultante en stratégie politique et de projets
GEAIRON-TOUSSAINT Julie	

 GIVELET Xavier	"Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet) Sous-préfet pendant 9 ans" Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans - Conseiller à la DATAR pendant 6 ans -Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.
 GRANSEIGNE-GAPAIL Mélanie	Titulaire d'un Master 2 de Droit public, Mélanie GRANSEIGNE-GAPAIL est juriste territoriale au sein du service juridique mutualisé de la Ville et de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Elle exerce depuis plus de 15 ans au sein des collectivités locales. Son cœur de métier l'a amenée sur la voie de la médiation administrative en tant que représentante de l'administration. Elle devient médiatrice suite à l'obtention d'un diplôme de médiation et règlement des conflits à l'Université de La Rochelle. Assermentée, elle conduit, de manière accessoire à son activité principale, aussi bien des médiations judiciaires qu'administratives et intervient en co-médiation au sein des organisations (entreprises, associations, particuliers...).
 GREGOIRE Philippe	Cadre territorial, chargé de mission FEDER, ancien attaché parlementaire européen, chroniqueur europe et conseiller pour la presse écrite. Philippe Gregoire dispose d'une expertise dans le domaine du développement local de la citoyenneté européenne et dans le vaste champ des financements européens pour les acteurs locaux. Il a par ailleurs été enseignant en sciences économiques et sociales et travaille désormais pour une collectivité locale. Ses expériences d'enseignant en sciences économiques, au parlement européen, auprès des collectivités locales et au sein d'une collectivité le qualifient afin vous accompagner pour mobiliser au mieux les fonds européens.
 GUYON Laurent	Laurent Guyon, Cadre A+ de la fonction publique territoriale, il a exercé différentes missions pour tous types de collectivités et établissements publics. Il est également maître de conférence associé et enseignants dans plusieurs universités. Il enseigne par ailleurs les finances publiques dans plusieurs masters professionnels (3ème cycle) en présentiel ou à distance (FOAD). Par ailleurs, il anime régulièrement des sessions de formation dans le domaine de la gestion financière, budgétaire et comptable des collectivités territoriales et au-delà des organismes publics (État, établissements publics nationaux....). Enfin, il rédige des ouvrages ou articles pour des publications professionnelles dans tous les domaines du management public local mais également sur des thématiques techniques et opérationnelles.
 IAVARONE Jérôme	Consultant, formateur et conférencier en IA Générative. Avec plus de 20 ans d'expérience dans une grande entreprise et l'entrepreneuriat, Monsieur IAVARONE est spécialisé en IA Générative depuis 4 ans. Ce parcours diversifié lui a permis d'acquérir une solide compréhension des défis et des opportunités présents dans un environnement économique en rapide évolution, en apportant des solutions innovantes pour optimiser les processus métiers et améliorer l'expérience client.
 JOUAN Florian	15 ans d'expérience dans la sphère publique et politique & enseignant en communication. Diplômes : Master en Stratégie et Décision Politique et Publique, certification « Consultant-Formateur »Expériences : élu local, directeur de cabinet, collaborateur au cabinet du président du conseil départemental, attaché parlementaire à l'assemblée nationale, collaborateur stagiaire en cabinet ministériel, directeur de campagne.
 LE MOING Sandrine	Diplômée des Sciences de l'Education, Sandrine LE MOING, depuis plus de 10 ans travaille avec les collectivités territoriales d'un département d'Ile-de-France aux développements des secteurs petite enfance, enfance et jeunesse. Elle conseille les élus et les agents pour développer de nouveaux services aux usagers en partenariat avec la CAF, les ministères de tutelle et les instances départementales. Elle réalise des audits pour accompagner la création et la gestion des ressources humaines et financières rattachées aux services. Actuellement en poste à la Direction de l'Education d'un département, ses qualités de formatrice et d'experte lui permettent d'orienter plus de 1000 agents vers leurs domaines de formation et de leur communiquer des messages institutionnels adaptés à leurs métiers. Forte d'une expérience de 7 ans en tant que présidente d'un groupement de missions locales (27 villes), maire adjointe petite enfance, enfance, jeunesse et CMJ, membre du bureau communautaire. Elle vous accompagnera à la création d'instances participatives. Elle analysera vos besoins (des expertises sur site possibles), elle vous aidera à concevoir vos projets locaux en proposant des formations entre élus ou mixtes élus et agents.
 LESSON Antonin	Antonin Lesson a suivi une formation théâtrale approfondie, aussi bien dans la pratique du comédien (Laboratoire de l'Acteur, Cours Simon) que dans la théorie (Master à la Sorbonne Nouvelle). Comédien, il met également en scène et coach des interprètes. C'est justement une comédienne qu'Antonin a dirigé qui lui proposa d'animer une formation de prise de parole en 2017. Ce fut pour lui une révélation. Depuis, il œuvre à la création et à l'adaptation d'outils théâtraux à destination du grand public, et accompagne de nombreuses personnes à la prise de parole en public et vidéo. Ayant formé ou coaché plus de 500 personnes, il intervient dans des milieux très variés (diplomatie, politique, service public, start-up, présidence d'entreprise) avec un taux de satisfaction dépassant les 90%.
 LORIOU Mathieu	Mathieu LORIOU est Directeur du service mutualisé de la Commande Publique de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Il exerce depuis 17 ans au sein des collectivités locales. Il est convaincu que la performance de la fonction marchés publics se mesure toujours par le degré d'appréhension des questions d'organisation, de programmation, d'anticipation, de collaboration, et aussi de responsabilité de tous les acteurs.
 METAY Nicolas	"Nicolas Métay travaille dans la relation d'aide depuis 20 ans, il a accompagné des jeunes en difficultés sociales et familiales ainsi que des personnes en situation de handicap avec des troubles du comportement et des difficultés psychologiques. "Il a été 7 ans en équipe de direction sur un établissement recevant des personnes en grandes difficultés et a géré une équipe de 63 personnes. Ancien conseiller municipal, président d'un Office Municipal des Sports, président de club et élu fédéral, Nicolas Métay a une bonne connaissance des collectivités locales. Il a aussi été fonctionnaire d'un conseil départemental pendant plusieurs années. Parallèlement il est coach sportif, titulaire d'un CQP de Savate et d'un BPJEPS mention boxe, il est aussi certifié en préparation mentale. Il accompagne à travers le sport des athlètes, des personnes en difficulté et en situation de handicap depuis 2013.

 MUSART Romain	Romain Musart a été journaliste pendant vingt ans à La Voix du Nord où il a occupé le poste de reporter de terrain avant d'être nommé chef de rédaction locale puis chef du desk rédactionnel (actualités régionales, nationales et internationales), où il suivait particulièrement l'actualité politique. Cette expérience lui confère une très bonne connaissance des collectivités locales, des relations avec la presse et avec les administrés. Depuis 2014, il forme différents publics à la prise de parole et conseille des institutions publiques et privées en communication de crise.
 PICHARD Isabelle	Elue départementale et municipale pendant 21 ans, 20 ans d'expériences professionnelles au sein de collectivités territoriales de différentes strates, comme DGS d'une commune de 12 000 habitants, Directrice de Cabinet d'une commune surclassée station touristique, Chef de cabinet du Président d'une Communauté d'Agglomération et Conseillère Technique de la Présidente d'un Conseil Départemental, Isabelle Pichard dispose d'une expertise avérée de l'environnement territorial. Titulaire d'un Diplôme supérieur en organisation et gestion des ressources humaines et coach certifiée, elle sait adapter sa pédagogie à vos profils comme à vos attentes spécifiques.
 RAIMONDEAU Eric	Ancien ingénieur territorial et urbaniste, titulaire d'un master en urbanisme de l'Université de Nantes, il a exercé l'ensemble de sa carrière au sein de collectivités territoriales de tailles variées, de la commune à la métropole. Son expérience de terrain, conjuguée avec une pratique constante du dialogue avec les élus lui a permis de développer une solide capacité à appréhender les enjeux stratégiques et politiques de l'aménagement d'une collectivité locale.
 RAUTUREAU Pascal	Ancien Directeur Général des Services, Pascal RAUTUREAU est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures d'Administration Territoriale. Sa longue expérience de terrain, associée à une expertise reconnue en droit public, finances publiques, fiscalité locale, gestion communale et ressources humaines, lui confère une vision transversale des collectivités territoriales. Il met un point d'honneur à rendre accessibles des sujets complexes et à accompagner concrètement la mise en œuvre des politiques locales — budget, fiscalité, gestion des services, ressources humaines — pour des collectivités de toutes tailles.
 SALAÛN Paul	Paul Salaün, Maître de conférences à l'UCO, docteur en droit public, expert en matière de questions liées au droit public, la domanialité publique et l'urbanisme. En préparation d'une Habilitation à Diriger les Recherches sur la thématique de la propriété, l'entretien et l'affectation des églises communales et autres bâtiments liés au culte. Deuxième mandat de conseiller municipal, commune de Chavagnes en Pailliers en Vendée.
 SOUCHARD Grégoire	Ancien directeur qualité de la relation clients de TGV France et certifié Black Belt SNCF en Lean Six Sigma - Expérience de formateur qualité. Ancien directeur départemental SNCF en Bretagne et secrétaire général SNCF pour les Pays de la Loire en charge des relations publiques.
 STROMBONI Marion	Marion Stromboni, Coach certifiée, consultante certifiée AEC DISC, praticienne en Approche Neurocognitive et Comportementale.
 VALPREMIT Antoine	"Elu local depuis 2008 et investi à temps-plein dans ses mandats depuis 2021, Antoine Valpremit exerce ses fonctions dans différents types de collectivités territoriales (mairie, communauté de communes, département). Il est également titulaire du concours d'attaché territorial (Catégorie A de la fonction publique territoriale). S'appuyant également sur son expérience professionnelle de 20 ans comme cadre dans l'industrie, il a une forte expérience de la formation continue. Il intervient également à l'UCO d'Angers auprès de futures secrétaires de mairie et d'étudiants en sciences politiques."
 YOGANANTHAN Karuna	Depuis plus de 15 ans Karuna Yoganathan a été à la fois dirigeant de structure et consultant formateur. La compréhension et l'appropriation des outils de gestion des conflits a été un tournant dans sa vie professionnelle et dans son parcours associatif.

20

[illegible]

Les fondamentaux du mandat

Exercer un mandat d'élus local implique de comprendre rapidement le cadre institutionnel, juridique et administratif dans lequel s'inscrit l'action publique locale.

Les élus doivent maîtriser les règles de fonctionnement des collectivités territoriales, connaître leurs droits et leurs responsabilités, et comprendre les rôles respectifs du maire, des adjoints, des conseillers municipaux et de l'administration territoriale.

Ces formations permettent aux élus d'acquérir les repères essentiels pour exercer leur mandat avec méthode et sécurité juridique. Elles constituent souvent les premières formations suivies au début du mandat et posent les bases indispensables pour conduire efficacement l'action municipale.

21

Les formations proposées dans cette rubrique permettent notamment d'aborder :

- le statut et les responsabilités des élus
- le fonctionnement du conseil municipal
- l'organisation de la collectivité
- les relations entre les élus et l'administration
- l'environnement institutionnel des collectivités territoriales

ELU0101 – Statut et rôle de l' élu.

Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

Comprendre les contours de son mandat est une étape incontournable pour exercer efficacement ses fonctions. Cette formation vous aidera à clarifier votre positionnement et à renforcer votre légitimité au sein de votre collectivité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître le statut de l' élu local, ses droits & ses devoirs.
- Se prémunir des risques juridiques inhérents à sa fonction.
- Maîtriser son écosystème politico-administratif local.
- Renforcer sa posture d' élu.
- Communiquer auprès de ses services et de ses administrés.
- Valoriser son action publique et politique.

Le programme :

Les droits et les devoirs de l' élu local :

- Le statut de l' élu local.
- Les droits de l' élu local.
- Les devoirs & obligations de l' élu local.
- * Exercice collectif : jeux de questions/réponses sous la forme de quizz.

Focus sur les risques juridiques :

- Revue des différents risques : violences involontaires, prise illégale d' intérêt, favoritisme, diffamation publique...
- Comment s' en prémunir.
- * Exercice collectif : retours d' expérience des participants.

L' écosystème politico-administratif de l' élu local :

- Identifier les enjeux politiques de son territoire.
- Cartographier les acteurs en présence.
- Trouver les modes de communication et les actions adaptées à mettre en œuvre.
- Développer son réseau.
- * Exercice en groupe : Mind mapping « établir la carte des acteurs et des parties prenantes de son territoire ».

La posture de l' élu local :

- Savoir-être et savoir-faire de l' élu local.
- Soigner son image.
- Les 4S (Sociable, Sincère, Sympathique et Sérieux).
- Exercice individuel : mise en situation.

Les relations élu / administration & élu / administrés :

- Les relations élu/administration.
- Les relations élu/administré
- * Exercice collectif : jeux de rôle.

Valoriser son action publique et politique :

- La communication institutionnelle.
- Les réseaux sociaux.
- Les relations avec la presse.
- * Exercice individuel : Atelier d' écriture numérique : rédiger un post efficace sur les réseaux sociaux.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques et méthodologiques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d' un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d' évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s' effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0101 – Statut et rôle de
l' éluDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis
nécessaire n'estPublic
Groupe d' élu(s)
Groupe d' agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Être élu local implique des responsabilités importantes mais aussi des droits spécifiques. Connaître son statut est essentiel pour exercer son mandat en toute sécurité juridique et pour comprendre les règles qui encadrent l'exercice de la fonction électorale. Cette formation apporte une vision claire des droits, des devoirs et des protections dont disposent les élus dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'appréhender les conditions d'exercice du mandat local
- De maîtriser les règles d'indemnisation, de protection et de retraite
- D'apprécier les dispositifs permettant d'allier mandat, vie professionnelle et vie personnelle
- De mettre les élus en mesure de se conformer à leurs obligations de transparence et d'intégrité
- D'identifier les fondements juridiques de la responsabilité pénale de la commune et de l' élu local

Le programme :

Présentation de la journée de formation
Le statut - Un enjeu démocratique
Promouvoir un exercice serein et durable du mandat

1ère partie : Les garanties matérielles accordées à l' élu

Elles s'articulent autour de trois périodes

Module 1 : Avant le mandat

Le congé électif

- 1°/ Promouvoir l'engagement
- 2°/ Renforcer l'accès aux fonctions locales

Module 2 : Au cours du mandat

La compatibilité du mandat local avec l'exercice d'une activité professionnelle

- 1°/ Les autorisations d'absence
- 2°/ Les crédits d'heures

Le droit de se consacrer à l'exercice du mandat

- 1°/ Droit à suspension du contrat de travail
- 2°/ Droit à réintégration et priorité d'embauche

Les indemnités de fonction

- 1°/ Barèmes et attribution des indemnités
- 2°/ Régime fiscal des indemnités

Le remboursement des frais des élus locaux

- 1°/ Frais d'exécution au titre d'un mandat spécial
- 2°/ Frais de transport et de séjour
- 3°/ Frais de garde d'enfants ou d'assistance
- 4°/ Frais de représentation

L'affiliation des élus locaux au régime général de sécurité sociale

- 1°/ Conditions d'assujettissement
- 2°/ Étendue des droits

La formation des élus locaux

- 1°/ Favoriser la montée en compétences
- 2°/ Un DIF élargi

Module 3 : Garanties à l'issue du mandat

La retraite des élus locaux

- 1°/ Régime de retraite obligatoire
- 2°/ Régime de retraite facultatif
- 3°/ Allocation différentielle de fin de mandat
- 4°/ Bilan de compétences et VAE

La réinsertion professionnelle

2ème partie : Les obligations déontologiques de l' élu

Une culture de l'éthique et de la responsabilité

Un devoir de probité

- 1°/ S'abstenir de tout conflit d'intérêts
- Une redéfinition récente du délit au service de l' élu
- 2°/ S'abstenir de tout favoritisme
- Le respect des règles de mise en concurrence

Une obligation de rendre compte de ses actes

- 1°/ La responsabilité pénale de l' élu
- Punir les dérives et les abus liés aux fonctions
- Des sanctions adaptées à la spécificité des fonctions
- 2°/ La protection fonctionnelle de l' élu
- Une garantie en lien avec l'exercice du mandat
- Les assurances de l' élu

Le respect des principes républicains

- 1°/ Le devise et les symboles républicains
- 2°/ La laïcité

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN



ELU0101 – Statut et rôle de l' élu.

Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis n'est
nécessairePublic
Groupe d' élu(s)
Groupe d' agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Exercer un mandat local engage des responsabilités juridiques, administratives et politiques importantes. Chaque décision prise par un élu peut avoir des conséquences pour la collectivité, les agents ou les administrés. Dans un environnement réglementaire de plus en plus exigeant, il est essentiel de bien connaître le cadre de ses responsabilités afin d' agir avec discernement. Cette formation permet aux élus de mieux appréhender les risques juridiques liés à leur mandat et d' identifier les bonnes pratiques pour sécuriser leur action publique. Elle apporte des repères clairs pour exercer son mandat avec responsabilité, efficacité et sérénité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les différentes formes de responsabilités assumées et les risques qui en découlent.
- Comprendre les principaux mécanismes de la responsabilité administrative et de la responsabilité pénale.
- Réfléchir sur les précautions à prendre et les méthodes pour se protéger.

25

Le programme :

La responsabilité politique :

- Les risques liés à la communication.
- Les relations avec les autres élus.
- La réalisation des engagements.

La responsabilité administrative :

- Le contrôle de légalité
- Le contrôle budgétaire
- Le fonctionnement des services publics
- Le respect de l' environnement
- La responsabilité du maire en tant qu' agent de l' Etat

La responsabilité pénale :

- La sécurité des personnes et des biens
- La préservation du patrimoine
- La diffamation
- La qualité des écritures publiques.

La responsabilité financière :

- La responsabilité de l' ordonnateur
- Le respect des contrats
- Les engagements dans le cadre des marchés publics

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d' un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d' évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s' effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

ELU0101 – Statut et rôle de l' élu.

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

La relation entre les élus et les cadres territoriaux est au cœur du bon fonctionnement communal. Elle suppose une répartition claire des rôles, une communication fluide et un respect mutuel des responsabilités. Cette formation propose un éclairage pratique pour renforcer la confiance, l'efficacité et la coopération au quotidien. Un rendez-vous essentiel pour éviter tensions, incompréhensions ou paralysies dans l'action.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comment organiser des relations efficaces avec les services ?
- Comment trouver sa place d' élu municipal, de maire, d'adjoint, de conseiller municipal ou élu communautaire ?
- Comment mettre en œuvre le projet politique pour lequel vous avez été élus ?

Le programme :

La relation entre élus et agents est au cœur du fonctionnement des collectivités territoriales mais elle nécessite d'être apprise :

- Comprendre la répartition des rôles et la complémentarité des missions, (droits et devoirs des agents territoriaux...)
- Appréhender les nouveaux enjeux de l'action publique.
- Acquérir les bases d'une coopération constructive.

L' élu au cœur de l'action publique; qu'est-ce qu'un élu ? :

- Petite typologie des élus locaux.
- Les « nouveaux élus ».

La nouvelle donne de l'action publique :

- Entre rigueur budgétaire et attentes des citoyens.
- Les enjeux de la démocratie participative.
- Un contexte en constante évolution.

A quoi sert un élu ? :

- La place du citoyen dans la gouvernance locale.
- De la vision à la mise en œuvre des politiques publiques.

L' élu au cœur de la décision :

- Maîtriser les modes de décision et les instances.
- Organiser les processus de décision (quoi ? qui ? quand ?).

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel uniquement en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Jeanne BEHRE-ROBINSON

ELU0101 – Statut et rôle de l'élue

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

Dans une assemblée municipale, la posture d'un(e) élu(e) minoritaire exige une finesse d'analyse, une capacité d'initiative et un positionnement équilibré entre contribution et opposition. Cette formation offre des repères concrets pour mieux comprendre les leviers d'action à disposition, gagner en lisibilité, défendre ses convictions et poser les bases d'un projet politique clair en vue des élections à venir.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Appréhender le statut de l'élue
- Connaître leurs droits, devoirs et pouvoir
- Faire respecter leurs droits
- S'organiser pour développer une stratégie de conquête
- Développer ses réseaux
- Adopter une posture adaptée aux enjeux locaux
- Préparer les prochaines échéances

Le programme :

Section I : Droits, devoirs et pouvoirs des élus minoritaires

- a) Statut de l'élue local : cadre général
- b) Droits des élus de l'opposition
- c) Devoirs et obligations de l'élue local
- d) Faire respecter ses droits
- **Quizz**

Section II : Organiser un contre-pouvoir municipal et une stratégie de conquête

- a) S'organiser pour tenir 6 ans
- b) Construire un projet d'avenir avec les habitants
- c) Penser et construire sa stratégie de conquête
- **Ateliers d'échanges de pratiques**

Section III : Exister et être identifié par son action

- a) Être présent sur le terrain
- b) Créer et entretenir son réseau local
- **Ateliers d'échanges de pratiques**

Section IV : Communiquer avec stratégie pour valoriser son action

- a) Développer ses relations presse
- b) Investir les réseaux sociaux avec constance
- c) Donner de la cohérence à ses actions et prises de position
- **Ateliers d'échanges de pratiques**

Section V : Du positionnement politique

- a) Engagement partisan ou indépendant ?
- b) Stratégie locale ou nationale ?
- c) Action politique et/ou de service ?
- **Atelier d'échanges de pratiques**

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Isabelle PICHARD



ELU0101 – Statut et rôle de l' élu.

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Être élu d'opposition ne signifie pas rester en retrait. Cette formation vous offre l'opportunité d'apprendre à exercer pleinement votre rôle, à structurer une stratégie politique durable et à porter une parole audible dans l'espace public.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les droits et les devoirs de l' élu d'opposition
- Exister en tant que véritable force politique d'opposition
- Etablir une stratégie politique au long cours
- Façonner son image et sa communication
- Rassembler, créer une dynamique et être en position favorable le moment venu

28

Le programme :

Droits et devoirs de l' élu d'opposition

- Le statut de l' élu local
- les droits de l' élu local d'opposition
- les devoirs & obligations de l' élu local
- * Exercice collectif : jeux de questions/réponses sous la forme de quizz

Jouer son rôle face à la majorité

- Préparer les commissions et les conseils municipaux
- Savoir utiliser toutes les armes de l'opposition :
- (Explication de vote, prise de parole, question écrite, question oral, droit à l'information, droit d'expression, ...)
- ** Mises en situation et étude de cas

L' élu d'opposition et ses concitoyens

- Adopter la bonne posture
- être identifié par les citoyens
- Se rendre utile à sa population
- Exercices en groupe : jeux de rôle et prises de parole

Etablir une stratégie gagnante

- identifier les acteurs clés de son territoire, les rencontrer et connaître leurs attentes
- Cibler les thématiques et les sujets stratégiques
- Donner de la cohérence à ses actions et ses prises de position
- ** Exercice en groupe : « Mind Mapping »

Se faire connaître et valoriser son action

- Les réunions et événements publics
- Les réseaux sociaux
- Les relations avec la presse
- ** Atelier d'écriture numérique : « se faire entendre sur les réseaux sociaux »

Rassembler autour de ses idées

- Construire & étendre son réseau
- « Notoriété, Crédibilité, Adhésion »
- Fédérer une équipe
- ** Exercice collectif : partage d'expérience

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0102 – Gestion
administrative localeDurée de la session :
3 heuresPrérequis :
Aucun prérequis n'est
nécessairePublic
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Les collectivités territoriales traitent quotidiennement de nombreuses données personnelles relatives aux administrés, aux agents ou aux usagers des services publics. Depuis l'entrée en vigueur du RGPD, ces traitements doivent respecter des règles strictes. Les élus sont pleinement concernés par ces obligations de protection des données. Cette formation permet de comprendre les principes du RGPD et les responsabilités des collectivités en matière de protection des informations personnelles. Elle apporte des repères pour organiser la conformité au sein de la collectivité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les objectifs de la réglementation dans le domaine du traitement des données
- Connaître les règles de base qui s'imposent aux élus
- Découvrir les mesures à mettre en place et les responsabilités à partager.

Le programme :

Les objectifs de la RGPD

- S'assurer du consentement des personnes
- Permettre l'information des personnes
- Permettre l'actualisation et la rectification des données
- Identifier les responsabilités dans le traitement et la conservation des données
- Garantir la sécurité des données
- Permettre la portabilité des données

Conseils et précautions à prendre

- Comprendre et faire comprendre la différence entre une base de données et son traitement
- La licéité du traitement des données
- L'organisation interne du traitement des données
- Les relations avec les prestataires
- L'identification des risques
- Organiser la réponse aux demandes des personnes

Les étapes de la mise en conformité

- Identifier les informations, les données, fichiers et activités concernées
- Vérifier l'utilité et la sensibilité des données traitées
- Recueillir le consentement
- Sécuriser les données et le système de traitement
- Désigner un « DPO » (délégué à la protection des données)

Questions juridiques

- Qu'est-ce que la CNIL ?
- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Comprendre le concept de pertinence des données enregistrées
- Etude du règlement européen et de sa transposition en droit français
- Les risques juridiques
- La notification à la CNIL des violations de données constatées

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Xavier GIVLET

ELU0103 – Laïcité

Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis n'est
nécessairePublic
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

La laïcité constitue l'un des principes fondamentaux de la République, mais sa mise en œuvre concrète suscite souvent des interrogations pour les élus locaux. Gestion des équipements publics, relations avec les cultes ou demandes d'usagers peuvent générer des situations sensibles. Cette formation permet de clarifier le cadre juridique de la laïcité et d'apporter des réponses opérationnelles pour agir avec sérénité et dans le respect des principes républicains.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Se remémorer les circonstances qui président à la séparation des Églises et de l'État en 1905
- Faire le point sur la mise en œuvre du principe de laïcité dans le cadre des compétences communales

32

Le programme :

Module 1 : La laïcité, des repères pour comprendre

Thème 1 : Aux origines du principe de laïcité

La laïcité, un produit de l'histoire : un processus de reconfiguration des rapports entre l'État et l'Église

- 1° Une autonomisation progressive du politique (19ème siècle)
- 2° La consécration de la séparation du politique et du religieux (loi du 9 12 1905)

Thème 2 : La laïcité saisie par le droit

Signification du principe de laïcité

- 1° Liberté de conscience du citoyen
- 2° Neutralité de l'État

Module 2 : La laïcité, des clefs pour agir

Thème 1 : Laïcité et fonction publique territoriale : le statut de l'agent

1° La laïcité appliquée aux agents des services publics locaux (neutralité et devoir de réserve)

- Autorisations d'absence pour motifs religieux
- Interdiction du port de signes religieux

2° La laïcité appliquée aux usagers des services publics locaux (égalité de traitement et liberté de croyance)

- Respect des appartenances confessionnelles
- Absence de troubles dans le fonctionnement du service

Thème 2 : La neutralité des espaces et des bâtiments publics

Laïcité et symbolisme religieux

- 1° Les crèches et les statues sur le domaine public
- 2° Les cimetières
 - Funérailles n'républicaine
 - Sépultures et carrés confessionnels
- 3° Emblèmes religieux sur les bâtiments publics

Thème 3 : Soutien et accompagnement des associations

1° Aides en numéraire

2° Aides en nature

- Mise à disposition de salles municipales
- Mise à disposition de matériel municipal

Thème 4 : Extériorisation du culte au sein de l'espace public

1° Prohibition de la dissimulation du visage en public

- Les « exigences minimales de la vie en société »

2° La non-mixité et les discriminations

Une atteinte à l'égalité femmes / hommes

Thème 5 : La commune, la jeunesse et la petite enfance

1° L'accueil collectif

- Les établissements d'accueil du jeune enfant [crèche]

2° L'accueil individuel

- Les assistants maternels

Thème 6 : La commune et l'école

Les signes religieux dans les établissements

Les programmes scolaires

La restauration scolaire

Les sorties scolaires

Le périscolaire

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques afin de faciliter l'appropriation et la mise en application dans le contexte professionnel des participants.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- L'extranet pédagogique permet d'accéder aux documents utiles. Un appui technique peut être mobilisé en distanciel si nécessaire.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN



ELU0104 – Déontologie et
prévention de la corruptionDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis n'est
nécessairePublic
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

L'exercice d'un mandat local expose les élus à des situations où leur impartialité peut être questionnée. Dans un contexte de transparence accrue et de vigilance citoyenne, la maîtrise des règles de déontologie est devenue un enjeu majeur pour sécuriser l'action publique locale. Conflits d'intérêts, prise illégale d'intérêts ou favoritisme peuvent engager la responsabilité personnelle de l' élu et fragiliser la confiance des citoyens. Cette formation permet de mieux comprendre les situations à risque et d'adopter les bons réflexes pour exercer son mandat en toute sécurité juridique et éthique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- De connaître les devoirs de l' élu local en matière de déontologie et de transparence
- D'appréhender les risques au sein de la commune et de mettre en place les outils de vigilance adaptés

Le programme :

Présentation de la journée de formation

Un contexte de moralisation de la vie publique
Un cadre juridique renforcé

Module 1 : Les manquements au devoir de probité

Thème 1 : L' élu local et le délit de prise illégale d'intérêts

- 1° Des élus investis au service exclusif de leur mission
 - 2° Une redéfinition du délit au service de l' élu
- Focus : Les relations entre les communes et les associations

Thème 2 : L' élu local et le délit de favoritisme

- 1° Une violation des règles de mise en concurrence de la commande publique
- 2° Une diversité des atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics et les contrats de concession

Thème 3 : L' élu local et le risque de gestion de fait

- 1° La notion de gestion de fait
 - Le maniement irrégulier des deniers publics
 - La qualité de comptable de fait
 - 2° Les situations de gestion de fait
 - La gestion de fait en recettes
 - La gestion de fait en dépenses
- Focus : Associations transparentes

Module 2° Les risques encourus

Thème 1 : Le risque d'une annulation par le juge administratif

- 1° Illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un conseiller intéressé
- 2° Illégalité des procédures de passation des contrats publics

Thème 2 : Le risque d'une condamnation par le juge pénal

- 1° Punir les dérives et les abus liés aux mandats exercés
- 2° Des sanctions adaptées à la spécificité des fonctions électives

Module 3° Les outils de prévention

Des enjeux essentiels : restaurer le contrat social et faire face à la crise de légitimité du politique

Thème 1 : Des instruments spécifiques de prévention

- 1° Une obligation de déport
 - Un devoir d'abstention de l' élu
- 2° L'organisation des délégations de signatures
 - Les apports de la loi dite 3 DS

Thème 2 : Une démarche globale de prévention

- 1° Établir une cartographie des risques
 - Identifier les activités à risques dans la gestion publique locale (subventions, urbanisme, etc.)
 - Identifier les personnes exposées
- 2° Promouvoir une culture de la transparence
 - La rédaction d'un guide de bonnes pratiques
 - Le recours au référent déontologue

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

ELU0104 – Déontologie et
prévention de la corruption

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis n'est
nécessaire

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Les associations jouent un rôle essentiel dans la vie locale et bénéficient souvent du soutien des collectivités. Les élus doivent cependant veiller à sécuriser juridiquement ces relations, notamment en matière de subventions, de mise à disposition de moyens ou d'occupation du domaine public. Cette formation permet de mieux comprendre le cadre juridique des relations communes-associations et de développer des partenariats efficaces et transparents.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'appréhender les modalités d'attribution des subventions publiques
- D'identifier les risques de prise illégale d'intérêts et de gestion de fait à l'occasion des liens que tissent les communes avec les associations locales
- De connaître les règles d'occupation du domaine public au regard du déroulement des manifestations associatives sur le territoire communal

Le programme :

Présentation de la journée de formation

- L'association : un prolongement de l'action publique
- La subvention : un mode de financement sécurisé au service de la vitalité locale'

Module 1 : Comprendre la notion de subvention

Une définition légale

- 1°/ Des caractéristiques spécifiques
 - Une contribution publique facultative en réponse à une demande associative
 - Une absence de contrepartie à une prestation rémunérée

2°/ Un objet particulier

- Le soutien à un projet ou financement global
- L'existence d'un intérêt public local

Des catégories de subventions

- 1°/ Les subventions directes : aides en numéraire
 - Une allocation financière
 - 2°/ Les subventions indirectes : aides en nature
 - Une mise à dispositions de locaux, de matériel, etc.
- Atelier pratique : Analyse d'une convention de mise à disposition

Module 2 : Octroyer des subventions aux associations

Les conditions d'accès de l'association à la subvention

- 1°/ Un dossier de demande de subvention
- 2°/ Le contrat d'engagement républicain

L'instruction de la demande de subvention

- 1°/ La liberté de subventionner de la commune
- 2°/ L'existence d'un intérêt public local

Le versement de la subvention

- 1°/ Une décision du conseil municipal
- 2°/ Une convention d'objectifs au-delà de 23 000 €

Contrôler l'utilisation des fonds

Du bon usage des deniers publics

Types de contrôles

Le contrôle de la commune

- Copie des comptes
- Compte rendu financier

Le contrôle citoyen

- L'accès aux documents administratifs
- Le rôle de la CADA

Se prémunir contre le risque associatif

- Faire preuve de vigilance
- Des écueils à éviter !

Le risque associatif et les conflits d'intérêts

- Du conflit au délit
- Une obligation de dépôt

Le risque associatif et la gestion de fait

- Le maniement irrégulier des deniers publics :
 - La gestion de fait en recettes
 - La gestion de fait en dépenses
- Focus : Les associations transparentes

Les associations et l'animation de la vie locale

- Organisation de manifestations associatives sur le domaine public
- Les brocantes et les vide-greniers
- Les manifestations sur la voie publique
- Evénements culturels, sportifs et de loisirs

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

ELU0104 – Déontologie et
prévention de la corruption

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis n'est
nécessaire

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

La probité constitue un principe fondamental de l'action publique et un élément essentiel de la confiance des citoyens. Les élus doivent exercer leur mandat dans le respect des règles éthiques et juridiques qui encadrent la vie publique. Certaines situations peuvent exposer les élus à des risques de conflits d'intérêts ou d'atteintes à l'intégrité. Cette formation permet d'identifier ces situations à risque et de mieux comprendre les règles applicables. Elle apporte des repères pour exercer son mandat avec transparence et responsabilité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Cette session de formation a pour objectifs de permettre aux participants de :
- Connaître les différents types d'atteinte à la probité.
- Prendre conscience des risques existants au sein de la collectivité.
- Acquérir les bons réflexes pour éviter toute forme de corruption.
- Comprendre comment faire de la lutte contre la corruption, un atout pour la collectivité.

Le programme :

Les aspects juridiques :

- Les différentes formes d'atteinte à la probité.
- Les institutions chargées de la lutte contre les atteintes à la probité.
- Le traitement judiciaire des actes de corruption

Les bonnes pratiques au sein des collectivités :

- La cartographie des risques
- L'organisation interne, le rôle de la hiérarchie
- Les systèmes de contrôle internes.
- Les conditions de recrutement et de départ du personnel, la rémunération
- L'encadrement de la fonction achat.
- Les relations avec les établissements publics rattachés

L'agence française anti-corruption :

- Origine et organisation de l'agence
- Les pouvoirs de l'agence.
- Les audits et contrôles exercés par l'AFA.

Les règles essentielles de prévention de la corruption :

- Obligations pour les élus « intéressés »
- La Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)
- Les déclarations de patrimoine
- Les documents internes de lutte contre la corruption (charte)
- La transmission à TRACFIN

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

ELU0105 – Organisation et fonctionnement des collectivités territoriales

ELU0105 – Organisation et fonctionnement des collectivités territoriales

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Entrer dans une fonction élective ou administrative impose de comprendre les bases du fonctionnement des collectivités. Cette formation offre une vision claire et structurée des institutions, des compétences et des relations entre les différents niveaux de collectivités. Un indispensable pour prendre toute la mesure de son rôle et mieux collaborer au quotidien.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'approfondir leurs connaissances sur les rôles, organisations, fonctionnements et modes de gestion des collectivités territoriales (communes, départements et régions) et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.
- Connaître les rouages des différentes institutions de la fonction publique territoriale.
- Comprendre leurs différents besoins et cerner les enjeux au sein de chaque collectivité territoriale.

Le programme :

I – Principales évolutions réglementaires :

- Lois de décentralisation, transfert de compétences etc.
- Apports théoriques.

II – Comprendre le rôle et le fonctionnement d'une commune :

- Elections, conseil municipal compétences, pouvoir du Maire etc.
- Apports théoriques et cas concrets.

III – Découvrir les établissements publics de coopération intercommunale :

- Compétences des EPCI, syndicats, enjeux et impacts de la réforme territoriale etc.
- Apports théoriques et cas concrets.
- Atelier : exercice collectif autour de la mise en place d'un schéma de mutualisation.

IV – Connaître l'organisation et le fonctionnement d'un conseil départemental :

- Composition, rôles, compétences, etc.
- Apports théoriques.

V – Connaître l'organisation et le fonctionnement d'un conseil régional :

- Composition, rôles, compétences, etc.
- Apports théoriques.
- Atelier : Quizz sur la clarification des compétences.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Emilie BINOIS

ELU0105 – Organisation et fonctionnement des collectivités territoriales

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis n'est nécessaire

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Le conseil municipal est le cœur de la démocratie locale. Sa bonne organisation conditionne la légalité des décisions et la qualité du débat démocratique. Maîtriser les règles de convocation, de délibération et de vote est indispensable pour sécuriser les décisions prises par la collectivité. Cette formation permet aux élus de mieux comprendre le fonctionnement de cette instance et d'exercer pleinement leur rôle dans la conduite des affaires communales.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'appréhender le fonctionnement des organes qui administrent la commune
- D'analyser le pouvoir normatif du maire et son contrôle

39

Le programme :

Introduction de la journée de formation

- Focus -Spéciales élections municipales et communautaires

Module 1 : Présentation de la commune

Une existence constitutionnelle

- 1°/ Une personne morale de droit public
- Un droit exorbitant du droit commun
- 2°/ Une autorité décentralisée
- Une plénitude de compétences

Les organes de la commune

- 1°/ L'exécutif : le maire
- 2°/ Une assemblée délibérante : le conseil municipal

Module 2 : Les séances du conseil municipal

Focus -Séance d'installation du conseil municipal

Élection du maire et des adjoints

La préparation du conseil municipal

- 1°/ Une obligation de convoquer
- Forme de la convocation
- Délai de convocation

- 2°/ Contenu de la convocation
- L'ordre du jour
- La note de synthèse

Le déroulement du conseil municipal

- 1°/ L'ouverture de la séance
- Présidence / Secrétariat
- Quorum
- Police de l'assemblée
- 2°/ Les débats
- Discussions / Vote des délibérations
- Procès-verbal
- Affichage et publicité

Module 3 : Le règlement intérieur

- Élaboration et adoption
- Contenu
- Force obligatoire
- Contentieux

Le droit d'expression des élus

- 1°/ Au cours des séances
- Droit de participer aux débats
- Droit de proposition et d'amendement
- 2°/ Dans les publications municipales
- Pour les communes de plus de 1000 habitants

Thème 2 : Le droit à l'information des élus

- 1°/ Une condition de la régularité du vote
- 2°/ Des moyens de diffusion à la discrétion du maire
- Focus -Les droits des élus de l'opposition

Module 5 : Le pouvoir normatif et son contrôle

Le pouvoir normatif dans la commune

- 1°/ Les actes municipaux
- Arrêtés
- Délibérations
- 2°/ La publication des actes municipaux
- Le caractère exécutoire de l'acte

Le contrôle du pouvoir normatif

- 1°/ Le contrôle de légalité
- La transmission des actes en préfecture
- 2°/ Le contrôle citoyen
- L'accès aux documents administratifs
- Le recours au juge

Module 6 : Les pouvoirs du maire

Les pouvoirs du maire agent de l'État

Les pouvoirs propres du maire

Les pouvoirs délégués au maire par le conseil municipal

Les délégations consenties par le maire

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN



ELU0105 – Organisation et
fonctionnement des
collectivités territorialesDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

La qualité de la collaboration entre les élus et les agents est un facteur déterminant du bon fonctionnement communal. Cette formation met en lumière les rôles de chacun, les sources potentielles de tension et les bonnes pratiques pour bâtir une relation de confiance, fluide, respectueuse et tournée vers l'intérêt général. Un éclairage utile pour fluidifier les échanges et mieux piloter l'action publique locale.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître leur rôle au sein de la collectivité
- Connaître le rôle de tous les agents (DGS, DGA, cadres, etc)
- Comprendre les mécanismes de production de l'action publique locale
- Appréhender les outils et méthodes d'un partenariat gagnant/gagnant
- Déterminer les leviers à mettre en action pour initier le partenariat ou les rectifier
- Etablir un diagnostic interne, analyser et apporter les 1ères réponses.

Le programme :

I – Les acteurs de l'écosystème municipal au service des habitants

A – Les élu(es) et leur rôle

- 1) Le maire
- 2) Les adjoints
- 3) Les conseillers municipaux
 - Majorité
 - Opposition

B – Les agents territoriaux et leur rôle

- 1) Les emplois fonctionnels : DGS – DGA
 - Le/la DGS
 - Le/la secrétaire de mairie
- 2) Les cadres territoriaux
- 3) Les agents : forces vives de la collectivité
 - Droits et obligations
 - Les représentants du personnel (CST)

QUIZZ

II – La coproduction de l'action publique et politique locale

- A – Le tandem Maire + DGS
- B – Des espaces d'échanges réguliers à créer
- C – Les instances de prise de décision
- D – Une organisation administrative à 3 niveaux
- E – Le maire et les agent(es)

QUIZZ

III – Mise en place d'un partenariat gagnant / gagnant pour une efficacité optimale

- A – 3 types de fonctionnement
- B – Actions à mettre en place, organisation à adopter
 - 5 étapes pour partir du bon pied
 - Interrogation sur les attentes réciproques
 - Charte de gouvernance
 - Un projet d'administration en adéquation avec les projet politique

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et mises en situation pouvant donner lieu à des frictions entre élus et agents.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Isabelle PICHARD



ELU0105 – Organisation et fonctionnement des collectivités territoriales

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Un exécutif efficace repose sur une équipe politique soudée... mais aussi sur un cabinet capable d'accompagner la décision, de coordonner l'action et de renforcer la lisibilité du mandat. Cette formation apporte aux élus les outils et retours d'expérience pour structurer un cabinet réactif, en adéquation avec leur style de gouvernance et les priorités politiques de leur mandat.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Cerner le rôle du /de la Directeur /Directrice de cabinet
- Intégrer les missions du ou de la che(fe) de cabinet
- Comprendre la spécificité du cabinet par rapport à l'administration
- Intégrer l'importance du rôle du cabinet dans l'action politico-stratégique
- Appréhender comment se reposer sur les collaborateurs du cabinet.

41

Le programme :

Section I - Organiser la représentation de l' élu

I – Gérer l'agenda

- Préparer les rendez-vous de l'exécutif et des élus
- Organiser la présence sur le terrain
- S'adapter aux imprévus et aux télescopes

II – Les interventions directes du cabinet

- Recevoir les usagers
- Les interactions avec les organismes extérieurs
- Réduire les circuits administratifs
- Quizz

III – Outils et méthodologie à l'usage du/de la che(fe) de cabinet

- Institutionnaliser les réunions de travail
- Des outils à mettre en place

IV – Préparer les interventions du Maire

- La note technique ou la note de synthèse
- Les discours

V – Traitement du courrier

- Superviser le courrier de la collectivité
- Traiter la correspondance politique et plus sensible

VI – Représenter l' élu

- Poser les règles de fonctionnement avec le/la directeur /directrice de cabinet
- Signature
- Être une courroie de transmission
- La présence des élus sur le terrain

Section II – Superviser la communication

I – Co-piloter la communication de la collectivité

- Implication dans les publications
- Instauration de bonnes relations avec les media

II – Gérer la communication de crise

- Mettre en place des process
- Gérer la crise
- Organiser la communication

Section III – Une fonction stratégique et politique

I – Coordonner le groupe majoritaire de l'assemblée délibérante

- Un cabinet au service de tous
- Coordonner les travaux de l'assemblée

II – Préparer la réélection

- La mise en place du projet
- Un travail permanent d'observation
- Le bilan de mi-mandat
- Evaluation et suivi

III – Développer la démocratie participative : un incontournable

- Les conseils de quartier
- Le conseil municipal jeune et des sages
- Le référendum décisionnel : une affaire complexe
- QUIZZ
- Atelier : échanges de pratiques, exploration des axes d'amélioration internes

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, atelier d'échanges sur des situations rencontrées
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Isabelle PICHARD

ELU0106 – Organisation et fonctionnement des intercommunalités

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

La communauté de communes ou d'agglomération est un acteur majeur des politiques publiques locales. Cette session permet de comprendre son fonctionnement, ses instances, son budget et ses compétences. Elle est particulièrement utile aux élus siégeant en intercommunalité, souvent perdus face à des logiques différentes de la commune.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'approfondir leurs connaissances sur les rôles, organisations, fonctionnements et modes de gestion du conseil communautaire

Le programme :

I – La composition du conseil communautaire

- A) Dispositions communes aux EPCI
- B) Dispositions particulières
- C) Dispositions relatives aux EPCI dotés d'une fiscalité propre
- D) Le statut de l' élu communautaire

II – La préparation de la séance

- A) Les compétences du Président, du Conseil et du Bureau
- B) Les commissions
- C) L'information aux conseillers
- D) Droits et expressions des élus minoritaires
- E) Pratiques : convocation, ordre du jour, note de synthèse, règlement intérieur

III – Déroulement d'une séance

- A) Publicité
- B) Présidence et secrétariat de l'Assemblée
- C) Vote
- D) Les propositions (questions orales, vœux etc.)
- E) La police de l'Assemblée

IV – Le formalisme post séance

- A) Le compte-rendu, les délibérations et le registre
- B) Le contrôle de l'égalité
- C) Les contentieux possibles

V – La vie de l'Assemblée délibérante

- A) Interruption de mandat
- B) Les élections

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Emilie BINOIS



ELU0106 – Organisation et
fonctionnement des
intercommunalitésDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis
nécessaire n'estPublic
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Les communes évoluent aujourd'hui dans un environnement institutionnel complexe où l'intercommunalité occupe une place centrale. 'Comprendre les compétences, les mécanismes de gouvernance et les équilibres entre communes et EPCI est indispensable pour exercer pleinement son mandat.' Cette formation permet aux élus de mieux situer leur commune dans cet ensemble territorial et d'identifier les leviers d'action pour défendre les intérêts de leur territoire.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les fondamentaux de l'intercommunalité
- Mettre en évidence le fonctionnement et le rôle des communautés de communes et d'agglomérations
- D'appréhender les relations entre la commune et son EPCI

Le programme :

Présentation de la journée de formation

Module 1 : L'essor de l'intercommunalité

Des prémices à la généralisation du regroupement de communes

- 1°/ Aux origines des communautés de communes et d'agglomération
- Intercommunalité de service
- Intercommunalité de projet
- 2°/ Une ambition au service du territoire
- La coopération au service du développement local

Module 2 : Les caractéristiques des communautés de communes et d'agglomération

- 1°/ Un EPCI à fiscalité propre
- 2°/ Un périmètre d'un seul tenant et sans enclave
- 3°/ Des strates démographiques définies

Module 3 : Les organes des communautés de communes et d'agglomération

La gouvernance de l'intercommunalité

L'exécutif de la communauté

- 1°/ Le président de l'EPCI
- 2°/ Les vice-présidents et le bureau

L'assemblée délibérante

- 1°/ Le conseil communautaire
- 2°/ Composition et attributions

Module 4 : Les compétences des communautés de communes et d'agglomération

Domaines d'intervention et statuts de l'EPCI

Les catégories de compétences

- 1°/ Les compétences obligatoires
- 2°/ Les compétences facultatives

L'exercice des compétences

- 1°/ Exercice à titre exclusif
- 2°/ Exercice à titre partagé
- La notion d'intérêt communautaire
- La détermination de l'intérêt communautaire

Module 5 : Les relations entre la commune et l'EPCI Une prise en compte des équilibres

Le rôle du représentant de la commune au sein des communautés de communes et d'agglomération

- 1°/ Une culture du compromis
- 2°/ L'installation de la confiance

La recherche d'une permanence des liens avec les communes : associer les élus municipaux

- 1°/ Le pacte de gouvernance
- 2°/ La conférence des maires

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN



ELU0106 – Organisation et
fonctionnement des
intercommunalitésDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

L'intercommunalité constitue aujourd'hui un niveau essentiel de l'action publique locale. Elle permet de mutualiser les moyens, de porter des projets structurants et de renforcer la cohérence territoriale. Toutefois, elle peut aussi soulever des questions d'équilibre entre communes et intercommunalité. Les élus doivent comprendre les mécanismes de fonctionnement de ces structures et leurs implications politiques et financières. Cette formation permet d'appréhender les enjeux, les atouts et les limites de l'organisation intercommunale.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les principes de base de l'intercommunalité.
- Connaître les aspects financiers de l'intercommunalité.
- Prendre conscience des droits et obligations qui résultent de l'engagement intercommunal.

45

Le programme :

Les objectifs des politiques en faveur de l'intercommunalité :

- La rationalisation des services apportés à la population.
- Les stratégies de territoire.
- Les économies d'échelle.

Les contraintes de l'intercommunalité :

- Le risque de déséconomie d'échelle.
- La perte d'autonomie communale.
- Les complexités de la gestion.

Les stratégies financières des intercommunalités :

- Les financements de l'Etat.
- Les mécanismes de répartition verticaux et horizontaux.
- La répartition des coûts entre communes membres.

Les différentes solutions envisageables :

- Le statut de l'EPCI.
- L'étendue des compétences transférées.
- Les stratégies fiscales.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Xavier GIVLET

ELU0107 – Contrôle des
actes des collectivités

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Les décisions prises par les collectivités territoriales sont soumises au contrôle de légalité exercé par l'État. Ce mécanisme vise à garantir la conformité des actes administratifs avec les règles juridiques en vigueur. Pour les élus, comprendre le fonctionnement de ce contrôle est essentiel afin de sécuriser leurs décisions. Une bonne connaissance des procédures permet d'éviter les contentieux et les remises en cause des actes de la collectivité. Cette formation éclaire les évolutions récentes du contrôle de légalité et les bonnes pratiques à adopter.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les principes de base du contrôle de légalité.
- Connaître les erreurs susceptibles de mettre les élus en difficulté.
- Vivre une procédure de contrôle de légalité.

Le programme :

Les principes fondamentaux :

- La transmission au représentant de l'Etat.
- Le caractère exécutoire.
- La phase pré-contentieuse.
- Les phases contentieuses.

Le contrôle de légalité en pratique :

- Les actes transmissibles.
- Le contrôle dématérialisé « @ctes ».
- Les demandes d'informations complémentaires.
- Le dialogue avec le préfet.
- Le mémoire en défense au tribunal administratif.
- La Cour administrative d'appel.

Etudes de cas :

- En fonction des demandes, études de cas portant sur les domaines sensibles énoncés ci-dessus.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

ELU0108 – La relation État / collectivités territoriales et le rôle de l'État local

ELU0108 – La relation État / collectivités territoriales et le rôle de l'État local

Durée de la session :
3 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d' élu(s)
Groupe d' agent(s)
Groupe mixte élus et agents

La relation entre les élus locaux et le préfet s'inscrit au cœur du fonctionnement des institutions territoriales. Représentant de l'État dans le département, le préfet exerce des missions de contrôle, de conseil et d'accompagnement des collectivités. Les interactions entre élus et services de l'État sont nombreuses dans la conduite des politiques publiques. Comprendre les rôles respectifs et les modalités de cette relation est essentiel pour un dialogue institutionnel efficace. Cette formation permet d'éclairer les mécanismes de cette relation entre l'État et les collectivités territoriales.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître le statut du préfet.
- Comprendre les règles et les pratiques qui régissent les relations entre les élus et le préfet.
- Prendre conscience des avantages d'une bonne relation entre les élus et le préfet.

Le programme :

Les statuts et leurs évolutions :

- Le préfet, unique représentant de l'Etat.
- Décentralisation et déconcentration.
- Le corps préfectoral.
- Missions, droits et obligations des élus.
- Le protocole.

Le maire, agent de l'Etat

- Les actes pris au nom de l'Etat.
- Les pouvoirs de police.
- L'état civil.
- Les élections

Les services de l'Etat

- Les services de la préfecture.
- Les services déconcentrés placés sous l'autorité du préfet.
- Les services de l'Etat qui échappent à l'autorité du préfet.
- Préfet de région, préfet de département, préfets délégués, sous-préfets.

Les conditions d'un dialogue fructueux :

- Le pouvoir de contrôle par le préfet.
- Le rôle de conseil du préfet.
- La légitimité de l' élu.
- Les avantages d'un dialogue équilibré.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



ELU0109 – Financements
européens des projets
locauxDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

L'Europe est un atout pour les territoires ! Cette formation vous donnera les clés pour tirer le meilleur parti des fonds européens pour votre collectivité et/ou votre territoire.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre le contexte et l'organisation globale des financements européens.
- Connaître les possibilités de financements européens pour ma collectivité et mon territoire.
- Appréhender la sollicitation des financements européens et leur sécurisation.

Le programme :

Contexte et organisation des financements européens :

- Historique des financements européens et notamment des fonds structurels.
- Organisation des budgets européens et modalités de gestion des programmes européens.
- Actualité des financements européens.

Cadre des financements européens :

- Informations sur le cadre réglementaire, juridique et financier.
- Identifier les bons interlocuteurs pour mes financements.

Les financements européens pour ma collectivité et mon territoire :

- Les fonds structurels.
- Les autres possibilités de financements européens.
- Exemples et illustrations de mobilisation exemplaires de fonds européens.

Agir pour développer la citoyenneté européenne sur mon territoire.

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques autour d'un contenu (diaporama), 2 ateliers de mise en pratiques, QCM et questions / réponses, illustrations sur la base de cas concrets posés par les participants.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Philippe GREGOIRE



ELU0109 – Financements européens des projets locaux

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité.

L'Europe est un atout pour les territoires ! Cette formation vous donnera les clés pour conduire une politique de valorisation de l'Europe sur votre territoire et tirer le meilleur parti des fonds européens pour votre collectivité et/ou votre territoire.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre le contexte et l'organisation globale des financements européens.
- Connaître les possibilités de financements européens pour ma collectivité et mon territoire.
- Appréhender la sollicitation des financements européens et leur sécurisation.

Le programme :

L'Europe pour ma collectivité et mon territoire :

- Système institutionnel européen.
- Présentation des réseaux européens des collectivités.
- Mobiliser l'Europe pour les acteurs de mon territoire (financement, réseaux, législation...).

Une collectivité actrice de sa politique européenne :

- Mobiliser les acteurs de mon territoire ayant un lien avec l'Europe pour en faire un atout pour ma collectivité.
- Bâtir une stratégie européenne pour mon territoire.

Les politiques publiques de l'Union Européenne levier de développement :

- Présentation générale des politiques publiques européennes.
- Politiques et initiatives pouvant bénéficier de financements pour ma collectivité et mon territoire.

Agir pour développer la citoyenneté européenne sur mon territoire :

- Connaissance de la citoyenneté européenne.
- Actions pour la citoyenneté européenne et la visibilité européenne sur mon territoire.

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques autour d'un contenu (diaporama), 2 ateliers de mise en pratiques, QCM et questions / réponses, illustrations sur la base de cas concrets posés par les participants.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Philippe GREGOIRE



ELU0110 – Sécurité,
pouvoirs de police et
responsabilitésDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis n'est
nécessairePublic
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Les élus locaux peuvent voir leur responsabilité pénale engagée dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de sécurité, d'urbanisme ou de gestion des équipements publics. Une mauvaise décision ou une négligence peut avoir des conséquences juridiques importantes. Cette formation permet de comprendre les situations à risque, d'identifier les responsabilités respectives de la commune et de l'élu, et d'adopter les bonnes pratiques pour sécuriser l'action publique locale.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'identifier les fondements juridiques de la responsabilité pénale de la commune et de l'élu local
- De différencier les délits intentionnels et non intentionnels dans le cadre de leurs fonctions
- D'analyser les situations à risque susceptibles d'engager leur responsabilité en fonction de leur domaine d'intervention (urbanisme, sécurité, marchés publics...)
- D'appliquer les principes de précaution et les règles de droit permettant de limiter leur expo
- D'évaluer l'intérêt de souscrire une assurance personnelle et/ou de solliciter la couverture de la collectivité en cas de contentieux

54

Le programme :

Présentation de la journée de formation

Cadre juridique de la responsabilité pénale

Module 1 : La responsabilité pénale de la commune

Le principe du cumul de responsabilités

Les conditions de mise en jeu de la responsabilité de la commune

- 1°/ Une infraction commise pour le compte de la commune par l'un de ses représentants
- 2°/ Une infraction commise dans le cadre d'une activité déléguable

Module 2 : La responsabilité pénale de l'élu local

Partie 1 : Les délits non intentionnels

Apports de la loi Fauchon du 10 juillet 2000

Les éléments constitutifs des délits non intentionnels

- Le lien de causalité avec le préjudice subi
- La faute

Les principaux types de délits non intentionnels

- La mise en danger délibérée de la vie d'autrui
- Homicide et blessures involontaires

Des domaines multiples de mise en jeu de la responsabilité de l'élu

- Entretien des équipements communaux
- Manifestations culturelles et sportives

Partie 2 : Les délits intentionnels

Des manquements au devoir de probité

Le délit de prise illégale d'intérêts

- 1°/ La caractérisation du délit
- La notion de conflit d'intérêts
- Les personnes susceptibles d'être poursuivies

2°/ Les risques encourus

- Le risque d'une annulation par le juge administratif
- Illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un conseiller intéressé
- Le risque d'une condamnation par le juge pénal
- Punir les dérives et les abus liés aux mandats exercés
- Des sanctions adaptées à la spécificité des fonctions électives

3°/ Se prémunir contre les conflits d'intérêts

- Des instruments spécifiques de prévention
- Un devoir d'abstention de l'élu (déport)
- Une démarche globale de prévention
- Établir une cartographie des risques
- Promouvoir une culture de la transparence

Thème 2 : Le délit de favoritisme

- 1°/ Une violation des règles de mise en concurrence de la commande publique
- 2°/ Une diversité des atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics et les contrats de concession

Module 3 : La protection de l'élu local et les assurances

Le bénéfice de la protection fonctionnelle

- 1°/ Une garantie en lien avec l'exercice du mandat
- 2°/ Une garantie exclue en cas de faute personnelle

Les contrats d'assurance

- 1°/ L'assurance de la commune
- 2°/ L'assurance personnelle de l'élu

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN



ELU0110 – Sécurité,
pouvoirs de police et
responsabilités

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis n'est
nécessaire

Public
Groupe d'élu(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Garant de l'ordre public sur le territoire communal, le maire dispose de pouvoirs de police étendus. Leur exercice suppose une bonne connaissance du cadre juridique afin d'éviter les erreurs et les contentieux. Cette formation permet de comprendre les différents pouvoirs de police du maire et de les mobiliser efficacement pour assurer la sécurité et la tranquillité publique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- De connaître les différents pouvoirs de police du maire
- D'appréhender la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire à travers l'analyse de quelques polices thématiques particulières

Le programme :

Présentation de la journée de formation

Module 1 : Les titulaires du pouvoir de police

Thème 1 : Le maire, une autorité de police administrative

- Caractéristiques :
- Une police de nature préventive
- Empêcher les atteintes à l'ordre public
- 1°/ **Pouvoirs de police administrative générale**
 - Sécurité, tranquillité et salubrité publiques
 - Dignité humaine
- 2°/ **Pouvoirs de police administrative spéciale**
 - Spécificité des polices spéciales
 - Diversité des polices spéciales

Thème 2 : Le maire, un officier de police judiciaire

- Caractéristiques :
- Une police répressive
- Sanctionner les atteintes à l'ordre public
- 1°/ **Le maire et les acteurs du système judiciaire**
- 2°/ **La verbalisation des infractions**
 - Constatation
 - Poursuites et sanctions

Thème 3 : Le maire et les autres titulaires du pouvoir de police

- Articulation des pouvoirs de police du maire avec ceux d'autres titulaires
- 1°/ **L'articulation des pouvoirs de police du maire avec le pouvoir de police du préfet**
 - Substitution en cas de défaillance du maire
 - Substitution en l'absence de défaillance du maire
- 2°/ **L'articulation des pouvoirs de police du maire avec le pouvoir de police du président de l'intercommunalité**
 - Un transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI
 - Transfert de plein droit
 - Transfert facultatif

Module 2 : L'édition des mesures de police

- 1°/ **La rédaction de l'arrêté**
 - Structure de l'arrêté (visas)
 - Motivation de l'arrêté
- 2°/ **L'entrée en vigueur de l'arrêté**
 - Publicité des arrêtés
 - Transmission au représentant de l'État

Module 3 : La légalité des mesures de police

- 1°/ **Les conditions de légalité de la mesure**
 - La nécessité de la mesure
 - La proportionnalité de la mesure
- 2°/ **Les recours contre la mesure de police**
 - Le recours pour excès de pouvoir
 - Le référé

Module 4 : La sanction des mesures de police

- 1°/ **Les amendes pénales**
- 2°/ **L'amende administrative**
 - Possibilité pour le maire de prononcer une amende d'un montant maximal de 500 €

Module 5 : Les polices thématiques

- 1°/ **L'élégage**
- 2°/ **Le débroussaillage**
- 3°/ **La gestion des déchets**

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN



ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »

ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Les cérémonies publiques constituent des moments forts de la vie d'une collectivité. Commémorations, inaugurations, réceptions officielles ou événements institutionnels contribuent à valoriser l'action municipale et à renforcer le lien avec les habitants. Pour les élus, ces temps symboliques doivent être organisés avec rigueur et dans le respect des règles protocolaires. Une cérémonie bien préparée reflète l'image et le sérieux de la collectivité. Cette formation permet de maîtriser les règles essentielles du protocole républicain et d'organiser des événements officiels à la fois dignes, structurés et représentatifs du territoire.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les règles de déroulement des cérémonies publiques
- Connaître les règles de base du protocole
- Comprendre les objectifs des cérémonies publiques et la finalité des règles qui les régissent

Le programme :

Notions de base

- Définition d'une cérémonie publique
- Les objectifs des cérémonies publiques
- Les acteurs des cérémonies publiques
- La définition de la préséance
- Les responsabilités du maire (Art. 2212-2 du code général des collectivités territoriales)
- Quelques éléments de vocabulaire

Le déroulement des cérémonies officielles

- Les différentes phases d'une cérémonie
- Les spécificités des cérémonies officielles organisées sur ordre du Gouvernement ou d'une autorité publique
- Les cérémonies « à caractère non national »
- Les remises de décoration
- Les obsèques de personnalités
- Les remises de médailles
- Les hommages aux morts
- Les sonneries et hymnes
- Les remerciements aux porte-drapeaux
- Les offices religieux
- Les discours prononcés à l'occasion du vin d'honneur qui suit la cérémonie
- Les actes et attitudes interdits
- Les dispositions spécifiques pour les cérémonies avec la participation de forces armées

Le protocole

- Les ordres de préséance dans les différents cas de figure prévus par le décret du 13 septembre 1989.

Les exigences logistiques

- La désignation d'une responsable du protocole
- L'accueil des autorités
- Le placement des personnalités
- Les lectures
- Le drapeau pour la cérémonie et les pavoisements
- Les dépôts de gerbe
- L'organisation des séquences musicales
- L'organisation des cortèges
- L'organisation éventuelle d'un vin d'honneur

Les tenues vestimentaires

- Les élus
- Le représentant de l'Etat
- Les porte-drapeaux
- Le port de médailles et de distinctions

Sources

- Les textes de droit
- Bibliographie

Options

- Participation de forces armées
- Participation d'autorités étrangères

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandatDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis

Public
Les élu.es nouvellement élus et
qui souhaitent découvrir
l'environnement territorial dans
lequel évolue la collectivité
territoriale.
Les élu.es adjoint.e et
conseillers délégués reconduits
qui veulent mettre à jour leurs
connaissances sur ce thème
Les agents

Cette formation vise à donner aux élus locaux les connaissances essentielles pour exercer efficacement leur mandat et comprendre leur environnement territorial.

Elle présente le cadre juridique de la décentralisation et les réformes récentes (loi NOTRe, statut de l'élu), le rôle central de la commune, du conseil municipal et du maire, ainsi que les compétences et le budget communal. Il aborde les relations entre le maire et l'État, le rôle du préfet et le contrôle de légalité. Elle traite également de l'intercommunalité, de la répartition des compétences et de la mutualisation des moyens.

58

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales.
- Appréhender l'environnement institutionnel : Compétences, finances, et gouvernance.
- Connaître les missions dévolues à un maire et à son conseil municipal.
- Comprendre le rôle d'un élu local dès le début du mandat : repères essentiels et responsabilités.

Le programme :

Les éléments de contexte :

- L'apport des lois de décentralisation de 1983.
- La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).
- Les apports de la loi du 27 décembre sur la réforme du statut de l'élu.

La commune collectivité territoriale de proximité :

- Le rôle et l'organisation d'un conseil municipal.
- Les missions dévolues au Maire.
- Les compétences d'une commune.
- Le budget d'une collectivité territoriale.

La relation entre les services de l'état et le maire

- L'articulation entre le préfet et les communes.
- Les services de l'état.
- Le contrôle de légalité sur les actes administratifs d'une collectivité.

L'intercommunalité en France :

- Les différentes formes d'intercommunalités.
- Les blocs de compétences obligatoires, facultatives et optionnelles.
- L'intérêt communautaire des compétences - La mutualisation et les économies d'échelle.
- La stratégie et la relation entre la ville centre et une commune adhérente.

Les autres collectivités territoriales

- Le Département : Organisation et compétences.
- La région : Organisation et compétences.

Les élections :

- Les modalités d'élections dans les différentes formes de collectivités.
- La parité dans les instances délibérantes et exécutives.

La gestion du personnel

- Les filières, les cadres d'emploi et les grades dans la FPT.
- La relation entre élus et personnel.
- Les modes de recrutement dans la fonction publique territoriale.
- Les instances paritaires.
- Les droits et les obligations d'un fonctionnaire.

La Formation des élus

- La formation comme outil de réussite de son mandat.
- La formation des élus au titre de DIF élus.
- La validation des acquis de son expérience d'élu à la fin d'un mandat.

La Commande publique :

- Les marchés publics : règles, seuils et procédures

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU



ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Le bon fonctionnement d'une municipalité repose sur une compréhension claire des rôles et responsabilités de chacun. Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux participent collectivement à la conduite de l'action publique locale. Une répartition efficace des missions et une organisation claire favorisent la cohérence de l'action municipale. Cette formation permet de mieux comprendre les prérogatives de chaque fonction et les relations entre les membres du conseil municipal. Elle contribue à renforcer l'efficacité du travail collectif au sein de l'équipe municipale.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Se préparer à la « prise en main d'un mandat ».
- Connaître les règles de base qui s'imposent aux élus.
- Comprendre les différences de rôles entre le maire et le conseiller municipal.

Le programme :

Les différentes fonctions du maire :

- « Président » du conseil municipal.
- Chef de l'exécutif communal.
- Chef de l'administration communale.
- Agent de l'Etat.
- Représentant de la commune.
- Premier interlocuteur des habitants.

Les adjoints et les conseillers municipaux :

- Statut.
- La préparation des travaux du conseil municipal.
- La participation aux délibérations du conseil municipal.
- Grand électeur.

Le fonctionnement du conseil municipal :

- Les commissions.
- La préparation des projets.
- L'ordre du jour.
- La tenue des réunions.
- Les relations avec l'opposition.
- Le compte-rendu, les suites.

Les sujets sensibles :

- La relation maire/adjoint/conseiller municipal.
- La direction et le contrôle de l'administration municipale.
- Les risques de conflit d'intérêt.
- La responsabilité pénale.
- Les délégations données au maire et aux adjoints.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Lors du début de mandat, créer les conditions propices au travail en équipe, bénéficier de ressources pour gérer au mieux son temps et son énergie, mais aussi pour savoir adapter son projet municipal aux potentielles crises et à un contexte incertain sont des atouts précieux. Cette formation permet aux élus de créer un cadre structuré pour travailler efficacement en équipe tout au long du mandat, de bénéficier d'outils pour améliorer leur propre pratique, réorienter si besoin le projet municipal selon les événements et travailler efficacement auprès de la population.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Composer avec les crises et un contexte en constante évolution, en sachant faire face au stress et en optimisant sa gestion de son temps et de son énergie
- Prendre en compte les demandes de la population et y faire face en associant la population aux projets et en sachant poser ses limites face aux exigences de plus en plus élevées.
- Créer un cadre clair avec son équipe en intégrant les changements d'approches et de pratiques avec le renouvellement générationnel des élus,

Le programme :

1/ Composer avec les crises et un contexte en constante évolution :

- Identifier les opportunités et menaces potentielles pour adapter son projet et sa trajectoire,
- Développer sa capacité d'adaptation face aux évolutions constantes en bénéficiant de ressources pour gérer son stress et sa charge mentale.
- Identifier comment bien gérer son temps et son énergie.
- * Ateliers de mise en pratique pour s'approprier des outils de gestion du stress et de gestion du temps.

2/ Créer un cadre de travail clair avec son équipe :

- Bâtir un cadre de travail partagé et adapté : s'approprier des outils méthodologiques de travail en équipe
- Créer un cadre propice au dialogue constructif.
- * Atelier de mise en pratique pour communiquer efficacement et respectueusement au service du projet municipal.

3/ Prendre en compte les demandes de la population et y faire face :

- S'approprier les outils de la concertation et développer une méthodologie pour associer la population,
- Développer une communication affirmée, en sachant prendre en compte le non-verbal.
- Poser des limites claires pour être respecté(e) dans sa fonction.
- * Atelier de mise en pratique répondre avec calme aux objections

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par des quizz de connaissances, des mises en situation.
- Bilan positionnement, questionnement des participants à chaque fin de séquence pour vérifier les acquis, reformulation, apports de précisions.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Julie GEIRON-TOUSSAINT

ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Élus municipaux, adjoints,
conseillers municipaux
(nouveaux ou expérimentés),
élus communautaires.

Exercer un mandat local nécessite de conjuguer légitimité politique, efficacité opérationnelle et capacité à incarner la collectivité dans des contextes variés. Cette formation vise à permettre aux élus de renforcer leur posture, d'adopter des méthodes de communication maîtrisées et de conduire des réunions de manière structurée et productive. Elle propose une approche concrète, directement applicable dans l'exercice quotidien du mandat.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Renforcer sa posture d'élu dans les différentes situations de représentation.
- Maîtriser les techniques fondamentales de communication publique.
- Structurer et réussir ses prises de parole en toutes circonstances.
- Conduire des réunions efficaces et gérer les situations complexes.
- Adopter des méthodes immédiatement mobilisables dans l'exercice du mandat.

61

Le programme :

Introduction /15 min

1. Renforcer sa posture d'élu : rôle, légitimité et exemplarité / 45 min

- Identifier les différentes dimensions du mandat : politique, institutionnelle et relationnelle.
- Clarifier sa posture dans les situations de représentation (cérémonies, réunions publiques, rendez-vous officiels).
- Comprendre les attentes implicites des habitants et partenaires.
- Trouver l'équilibre entre proximité et autorité.
- **Exercice : partage et autodiagnostic des situations de représentation**

Représenter efficacement sa collectivité dans diverses situations / 1h30

- Adapter son message et son attitude selon le contexte.
- Gérer les interactions avec les administrés, partenaires et médias.
- Répondre à une question sensible ou déstabilisante.
- Maîtriser les fondamentaux du langage verbal et non verbal.
- **Jeu de rôle : un citoyen mécontent / attaque de l'opposition en conseil/ question polémique d'journaliste/...**

Techniques de communication et prise de parole / 2h

- Se poser les bonnes questions et se préparer
- Structurer son intervention (méthodes en trois temps, PREP).
- Construire un message clair et compréhensible par tous.
- Gérer le trac et transformer son stress en énergie positive.
- Utiliser sa voix, le regard et la posture pour incarner son discours.
- **Exercice : préparation et présentation d'une intervention de 3 minutes**

Conduire une réunion efficacement / 1h

- Préparer une réunion : objectifs, ordre du jour, organisation.
- Fixer un cadre clair et mobilisateur en début de séance.
- Donner la parole, recadrer, gérer les tensions et les profils difficiles.
- Conclure efficacement et formaliser les décisions.
- **Jeu de rôle : animation d'une réunion avec gestion d'un participant difficile.**

Gérer les situations sensibles et renforcer sa crédibilité / 1h15

- Adopter une méthode claire en cas de tension ou de crise.
- Structurer une communication en situation délicate (faits – décision – action – calendrier).
- Éviter les réactions improvisées.

Conclusion / 15min

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- La formation alterne des apports théoriques et méthodologiques, des mises en situation et jeux de rôle, des échanges et exercices individuels et collectifs

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Florian JOUAN

ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Comprendre et maîtriser les étapes clés d'un début de mandat constitue un élément déterminant pour asseoir sa crédibilité, structurer son action et installer une dynamique durable au sein de la collectivité. Cette formation a pour objectif d'aider les élus à sécuriser leurs premiers mois d'exercice, à organiser leur gouvernance, à définir leurs priorités et à communiquer efficacement auprès des habitants et de l'administration.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Appréhender les enjeux institutionnels, politiques et opérationnels des six premiers mois du mandat.
- Installer une gouvernance claire et efficace (délégations, organisation du travail, relations internes).
- Identifier les priorités stratégiques du début de mandat et structurer une feuille de route réaliste.
- Professionnaliser les échanges avec l'administration, les partenaires et les administrés.
- Développer une communication claire, cohérente et adaptée aux attentes citoyennes.
- Renforcer leur posture d'élu en phase d'installation.

Le programme :

Poser le cadre du mandat : obligations, méthode et enjeux

- Les règles de fonctionnement du conseil municipal et du maire.
- Les obligations légales et institutionnelles incontournables du début de mandat.
- Les attentes des habitants et les risques fréquents des premiers mois.

Exercice collectif : quizz introductif « Vrai/Faux ».

Comprendre son environnement politico-administratif

- Le rôle du maire, des adjoints, des conseillers délégués.
- Le rôle de la direction générale et l'articulation élu / administration.
- Les partenaires institutionnels du territoire.
- Diagnostiquer rapidement son territoire : outils et méthodes.

Exercice collectif : cartographie express des acteurs clés.

Installer une gouvernance municipale claire et fonctionnelle

- Construire et répartir les délégations : principes et bonnes pratiques.
- Organiser le bureau municipal et le rythme de travail politique.
- Sécurisation des actes : délégations du maire, décisions, marchés.
- Mettre en place les bons réflexes de communication interne avec les services.
- *** Travail en groupe : création d'un organigramme simplifié**

Définir les priorités des 6 premiers mois

- Les jalons clés : 100 jours, 6 mois, 1 an.
- Identifier les « quick wins » : actions visibles et réalisables rapidement.
- Poser les bases des grands projets structurants.
- Gestion des imprévus et crises en début de mandat.

*** Exercice collectif : définir cinq priorités réalistes.**

Communication politique et relation aux citoyens

- Clarifier et incarner le message du début de mandat.
- Différencier communication institutionnelle et communication politique.
- Le rôle des réseaux sociaux, de la presse locale et des réunions publiques.
- Gérer les attentes, les critiques et les sollicitations citoyennes.
- *** Jeu de rôle : répondre à une question sensible.**

Construire sa feuille de route personnelle et collective

- Structurer son agenda : arbitrages, priorisation, gestion du temps.
- Formaliser un plan d'action simple et opérationnel pour les six premiers mois.
- Articuler mandat, vie professionnelle et vie personnelle.
- *** Exercice individuel : rédiger une mini-feuille de route « 6 mois ».**

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, réglementaires et méthodologique, études de cas et mises en situation.
- Exercices individuels, en groupe et collectifs.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Les douze premiers mois du mandat sont déterminants pour installer une dynamique politique solide, structurer l'action publique et bâtir la confiance des habitants. Ils constituent le véritable socle du mandat. Cette formation permet aux élus d'anticiper les étapes clés, d'organiser efficacement leur gouvernance, de piloter leurs priorités et de sécuriser leur installation dans la durée.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les étapes clés et les enjeux stratégiques des 12 premiers mois du mandat.
- Structurer une gouvernance politique claire et fonctionnelle.
- Définir et prioriser les grandes orientations du début du mandat.
- Installer une méthode de pilotage durable avec l'administration.
- Mettre en place une communication cohérente et maîtrisée auprès des citoyens.
- Construire une feuille de route réaliste permettant de sécuriser la première année du mandat.

Le programme :

Les 12 premiers mois : un cycle stratégique

- Le rythme politique d'une première année de mandat.
- Les obligations institutionnelles et réglementaires.
- Les attentes clés des habitants et partenaires.
- * Exercice collectif : repérer les moments clés d'une première année réussie.

Installer une gouvernance politique solide

- Répartition des délégations et organisation du travail des élus.
- Rôle du maire, des adjoints et des conseillers délégués.
- Piloter l'action municipale sans s'immiscer dans l'opérationnel administratif.
- * Atelier : construction d'un organigramme politique et fonctionnel

Définir les orientations et priorités de la première année

- Méthode pour identifier les priorités stratégiques.
- Les 'quick wins' : des actions visibles et crédibles.
- Lancer les projets structurants du mandat.
- * Exercice : définir une feuille de route des 100 jours, 6 mois et 12 mois.

Construire une relation durable avec l'administration

- Créer un cadre de travail serein et professionnel élu-administration.
- Comprendre les rôles clés du DGS et des cadres de l'administration : articulation politique/technique.
- Structurer la coordination et le suivi des projets.
- * Jeu de rôle : rencontre élu-cadres pour cadrer les priorités annuelles.

Communiquer efficacement durant la première année

- Élaborer un message politique clair et cohérent.
- Rythmer la communication institutionnelle : presse, réseaux sociaux, réunions publiques.
- Gérer les critiques, les attentes et les controverses.
- * Atelier : construire un « speed plan » de communication des 12 premiers mois.

Sécuriser la conduite du mandat sur la durée

- Anticiper les risques : tensions internes, lenteurs administratives, incompréhensions citoyennes.
- Lire les signaux faibles et ajuster sa stratégie.
- Installer des rituels politiques et administratifs pour stabiliser le mandat.
- * Exercice individuel : plan d'action personnel pour réussir sa première année.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques et méthodologiques, études de cas issues de situations réelles.
- Travail individuel et exercices collaboratifs.
- Mises en situation et jeux de rôle.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

La cohésion et la qualité de la dynamique collective d'une équipe municipale conditionnent directement la réussite du mandat. Coconstruire un fonctionnement harmonieux, installer la confiance, clarifier les rôles et développer un travail collaboratif efficace permettent d'éviter les tensions, de renforcer l'engagement et de porter un projet municipal mobilisateur. Cette formation offre aux élus des outils concrets pour créer une équipe heureuse, unie et performante tout au long du mandat.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Clarifier les rôles, responsabilités et attentes au sein de l'équipe municipale.
- Développer un climat de confiance et une communication interne sereine.
- Identifier les leviers de cohésion et les facteurs de motivation des élus.
- Mettre en place des méthodes de travail collaboratives et efficaces.
- Prévenir les conflits, tensions et situations de décrochage.
- Construire une dynamique collective durable et mobilisatrice.

Le programme :

Comprendre les fondements d'une équipe municipale performante

- Les spécificités d'une équipe politique : engagements, tensions possibles, diversité des profils.
- Les facteurs de réussite : vision partagée, règles du jeu, culture commune.
- * Exercice collectif : analyse des forces et fragilités de l'équipe actuelle

Créer les conditions du bonheur politique

- Reconnaissance, utilité, sens : ce qui motive vraiment les élus.
- Développer la bienveillance active et l'écoute constructive.
- Installer des rituels favorisant la cohésion.
- * Atelier : construire les « règles de vie » de l'équipe municipale.

Clarifier les rôles, responsabilités et modes d'organisation

- Répartition des délégations et articulation entre les élus.
- Identifier les zones de flou ou de friction.
- Optimiser le fonctionnement du bureau municipal.
- * Exercice : cartographie des rôles et interactions clés.

Communiquer efficacement au sein de l'équipe

- Les bonnes pratiques de communication interne.
- Exprimer un désaccord sans créer de conflit.
- Prévenir les malentendus et les frustrations.
- * Jeu de rôle : discussion entre élus sur un sujet sensible.

Construire un mode de travail collaboratif

- Méthodes d'animation participative.
- Organiser des réunions efficaces et fluides.
- Outils simples pour piloter les projets en équipe.
- * Atelier pratique : co-conception d'un plan de travail collectif.

Installer une dynamique durable et prévenir les conflits

- Repérer les signaux faibles de décrochage ou tension.
- Intervenir tôt pour résoudre un conflit.
- Entretenir la motivation sur la durée du mandat.
- * Exercice individuel : plan d'action « Mieux contribuer à la dynamique de mon équipe ».

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, méthodologiques et psychosociaux.
- Ateliers collaboratifs et mises en situation.
- Études de cas inspirées de mandats réels.
- Travail individuel et collectif.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

Prendre un mandat local suppose de comprendre l'environnement institutionnel dans lequel il s'exerce. Entre décentralisation, répartition des compétences et articulation entre collectivités, l'action publique locale repose sur un cadre juridique et organisationnel structurant. Maîtriser ce cadre permet d'agir avec cohérence, efficacité et sécurité. Cette formation offre une lecture claire du fonctionnement territorial et des interactions entre acteurs publics. Elle constitue un socle indispensable pour exercer pleinement ses responsabilités d'élu.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre le fonctionnement institutionnel des collectivités territoriales
- Identifier le rôle et les compétences des différentes catégories de collectivités
- Maîtriser les principes fondamentaux de l'action publique locale
- Situer leur collectivité dans l'organisation territoriale française
- Comprendre les interactions entre collectivités et les mécanismes de coopération
- Intégrer les grands principes juridiques encadrant l'action publique

Le programme :

Le cadre institutionnel des collectivités territoriales

- Les fondements de la décentralisation
- Les grandes lois de décentralisation et leur évolution
- Les différentes catégories de collectivités territoriales
- Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Les organes de décision : assemblées délibérantes et exécutifs locaux

Les missions et compétences des collectivités

- Le principe de libre administration
- La répartition des compétences entre communes, intercommunalités, départements et régions
- Les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives
- Les transferts de compétences et leurs conséquences

Les principes fondamentaux de l'action publique locale

- La notion d'intérêt général
- Les principes du service public (continuité, égalité, adaptabilité)
- Les droits et obligations des agents publics
- La responsabilité de la collectivité dans l'exercice de ses missions
- La sécurité juridique de l'action publique

Les interactions territoriales et la gouvernance locale

- Les relations entre collectivités et État (contrôle de légalité, tutelle financière)
- Les relations entre collectivités (coopération, mutualisation)
- Les logiques de territoire et de bassin de vie

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU



ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

L'efficacité d'une collectivité repose sur une articulation claire entre décision politique et mise en œuvre administrative. La compréhension des rôles respectifs des élus et des agents est essentielle pour éviter les confusions, sécuriser les décisions et instaurer une relation de confiance. Dans un contexte d'exigence juridique accrue et de responsabilité renforcée des élus, la clarification des missions et du circuit de décision devient stratégique. Cette formation permet de mieux comprendre l'organisation interne de la collectivité et les règles qui encadrent son fonctionnement. Elle contribue à installer un cadre de travail serein, professionnel et respectueux des responsabilités de chacun.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Clarifier les rôles, missions et responsabilités respectives des élus et des agents
- Comprendre l'organisation institutionnelle et administrative de la collectivité
- Identifier les compétences des organes délibérants et de l'exécutif
- Maîtriser le régime des délégations et le circuit de décision
- Sécuriser juridiquement l'action publique locale
- Favoriser une relation constructive et professionnelle entre élus et agents

Le programme :

Les acteurs du service public local : élus, agents et principe de séparation des fonctions

- Les principes du service public local
- Les élus et les agents : rôles respectifs et complémentarité
- Le principe de séparation entre fonction politique et fonction administrative
- Responsabilités respectives (politique, administrative, pénale)
- Les limites d'intervention et les risques de confusion des rôles

L'organisation de la collectivité : organes délibérants et structure administrative

- Le rôle de l'organe délibérant (Conseil municipal, communautaire...)
- Le rôle de l'exécutif local (Maire, Président, adjoints, vice-présidents)
- La structure administrative de la collectivité
- Le rôle du Directeur Général des Services et de l'équipe de direction
- L'articulation entre élus référents et services

Le régime des délégations et l'organisation des responsabilités

- Les délégations du conseil vers l'exécutif
- Les délégations au sein de l'exécutif
- Les délégations de signature vers les agents
- Les conditions de validité et les limites des délégations
- Les conséquences juridiques et organisationnelles

Le circuit de décision et la sécurisation juridique des actes

- L'élaboration et l'adoption des actes administratifs
- Le rôle du contrôle de légalité
- La sécurité juridique des décisions
- Le contrôle budgétaire et financier

La relation élus / agents : complémentarité, communication et neutralité professionnelle

- Les règles de communication institutionnelle interne
- La neutralité et les obligations déontologiques des agents
- Les droits et devoirs de l' élu (Charte de l' élu local)
- La prévention des tensions et la gestion des désaccords
- Les bonnes pratiques pour un fonctionnement efficace et respectueux

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU

ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Lors du début de mandat, il est essentiel de pouvoir décliner les propositions faites durant la campagne électorale en un projet réaliste et planifié sur le mandat, afin d'avoir une feuille de route claire de l'action municipale pour les années à venir. Cette formation permet aux élus de bénéficier de ressources méthodologiques pour traduire le programme électoral en un projet de mandat, qui s'appuie sur une vision commune et de bâtir un esprit de cohésion d'équipe, gage de travail serein et efficace

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Transformer son programme électoral en un projet de mandat,
- Apprécier les forces et les faiblesses de son projet,
- Planifier l'action municipale sur la durée du mandat
- Construire avec son équipe une vision commune basée sur les valeurs partagées et le sens des projets

67

Le programme :

1/ Transformer son programme électoral en un projet de mandat :

- Décliner les propositions de campagne en objectifs politiques pour le mandat,
- Traduire ses objectifs en projets et en actions.
*** Atelier de mise en pratique pour que chaque participant pose les bases de son projet de mandat.**

2/ Apprécier les forces et les faiblesses de son projet :

- Identifier les potentiels faiblesses et anticiper les mesures correctives pour tenir les délais,
- Distinguer les atouts de son projet municipal pour le renforcer,
- Analyser les opportunités et les menaces qui pourraient peser sur le projet durant le mandat et réfléchir aux adaptations qui pourraient y être apportées.
*** Atelier de mise en pratique pour que chaque participant identifie les forces et faiblesses potentielles de son projet de mandat.**

3/ Planifier l'action municipale sur la durée du mandat :

- Phaser les projets par rapport à la temporalité du mandat et aux objectifs politiques,
- Créer un cadre de travail partagé : délégation, définition du processus décisionnel, charte du travail en équipe.
- *** Atelier de mise en pratique pour que chaque participant phase son projet de mandat.**

4/ Construire avec son équipe une vision commune :

- Définir les valeurs communes à l'équipe sur lesquelles s'appuyer pour travailler ensemble,
- Relier ces valeurs aux projets du mandat afin de donner du sens à l'action collective,
- Elaborer un esprit de cohésion pour le mandat.
- Outils pour définir une vision commune et pour bâtir un esprit de cohésion et l'entretenir tout au long du mandat.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par des quizz de connaissances, des mises en situation.
- Bilan positionnement, questionnement des participants à chaque fin de séquence pour vérifier les acquis, reformulation, apports de précisions.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Julie GEIRON-TOUSSAINT

ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Groupe d'élus
Groupe d'agents
Groupe mixte élus et agents

Être élu pour la première fois, c'est découvrir un nouvel univers : règles, responsabilités, marges de manœuvre, rôles au sein du conseil, articulation avec les services... Cette formation est conçue pour offrir aux nouveaux élus un cadre clair, concret et rassurant pour démarrer leur mandat dans les meilleures conditions, en comprenant le fonctionnement quotidien d'une commune et les contours de leur mission.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier le cadre juridique, institutionnel et fonctionnel de la commune au sein de l'organisation territoriale
- Expliquer les compétences légales de la commune et les responsabilités attachées à l'exercice du mandat municipal
- Appliquer les compétences issues de la déconcentration, notamment en matière d'état civil, de police administrative, d'élections et de cérémonies officielles
- Analyser les relations entre la commune et l'intercommunalité (EPCI) afin d'en comprendre les enjeux et les articulations ;
- Distinguer les droits, obligations et responsabilités des élus municipaux, au regard du Code général des collectivités territoriales et du statut de l'élu
- Organiser et conduire le conseil municipal dans le respect des règles de fonctionnement démocratique, des droits de la majorité et de l'opposition
- Situer le rôle des agents municipaux et encadrer les relations élus-agents dans le respect du statut de la fonction publique territoriale.

Le programme :

Connaître la commune et son environnement administratif

- Maîtriser l'inscription de la commune dans une architecture territoriale, ses échelons et une gouvernance spécifique.
- Connaître le détail des compétences légales d'une commune et les responsabilités inhérentes au fonctionnement de celle-ci.
- Maîtriser les compétences issues de la déconcentration : état-civil, pouvoir de police et organisation des élections et commémorations.
- Maîtriser la relation de la commune à l'EPCI

Droits et obligations des élus :

- Maîtriser le statut de l'élu issu de la loi du 8 décembre 2025.
- Les droits des élus municipaux au prisme du code général des collectivités territoriales.
- Les devoirs des élus municipaux au prisme du code général des collectivités territoriales.
- La relation des élus à la laïcité.

La municipalité :

- Connaître le statut du maire, ses droits et obligations ;
- Connaître le statut des adjoint(e)s, leurs droits et obligations.

La conduite du conseil municipal :

- L'établissement de l'ordre du jour et la convocation du conseil municipal.
- La conduite du conseil municipal et les règles de votes.
- Les droits de la majorité et de l'opposition.
- La structuration et le fonctionnement des organes délibérants.

Les agents municipaux

- Le statut de la fonction publique territoriale.
- Les règles de recrutement des agents
- Les droits de l'agent
- Les devoirs de l'agent

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par un quiz.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Paul SALAÜN



ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »

Durée de la session :
4 heures

Prérequis :
Aucun prérequis n'est nécessaire

Public
Elus

Endosser la responsabilité de conseiller municipal, c'est bien plus que participer aux réunions du conseil : c'est s'inscrire dans la dynamique démocratique locale, comprendre les enjeux institutionnels, et agir efficacement au service de ses concitoyens. Cette formation propose un véritable point d'appui pour débiter ou consolider son engagement. Accessible à tous, elle offre les repères indispensables pour exercer pleinement son mandat.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre le rôle du conseiller municipal, pour mieux analyser sa pratique.

Le programme :

Connaître les interlocuteurs du conseiller municipal

- Lister les différents interlocuteurs du conseiller
- Les cartographier pour positionner le conseiller municipal par rapport à chacun
- Méthode participative pour identifier et positionner les interlocuteurs

Maîtriser les différentes formes d'action du conseiller municipal

- Le conseil municipal (fonction, déroulement, délibérations, etc.)
 - Les commissions d'élus (découvrir différentes organisations)
 - Les formes extra-municipales, les différents degrés d'intégration de la population
- * Exposé appuyé par de nombreux exemples

Connaître le statut de l' élu, pour mobiliser les moyens d'agir

- Cumul mandat et activité professionnelle
 - Indemnités et protection sociale
 - Frais
 - Formation des élus
 - Responsabilité des élus locaux
- * Exposé appuyé sur les situations des participants

Conclusion

- Bilan de la formation individuel et collectifs
- Engagement à moyen et long terme sur sa pratique d' élu

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Antoine VALPREMIT

ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »

Durée de la session :
14 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Prendre ses fonctions d'élu implique d'assimiler rapidement un environnement institutionnel dense et des responsabilités concrètes. Cette formation propose un parcours structuré pour acquérir les repères essentiels du mandat. Elle clarifie les rôles, les cadres juridiques et les pratiques fondamentales du travail d'élu. Accessible à tous, elle pose les bases d'une posture à la fois légitime et efficace. Un moment clé pour démarrer son mandat sereinement.

70

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier les principales normes juridiques encadrant l'action communale et situer leur articulation avec les autres niveaux de collectivités.
- Expliquer la répartition des compétences entre le maire, les adjoints et le conseil municipal, et comprendre leur mise en œuvre pratique.
- Analyser les rôles et le fonctionnement des instances communales (conseils, commissions, comités consultatifs, etc.).
- Reconnaître et différencier les types d'actes produits par la collectivité (délibérations, arrêtés, conventions, etc.) et leurs règles d'élaboration.
- Décrire les principales étapes de l'élaboration budgétaire d'une commune, ainsi que les grands équilibres financiers et les sources de financement.
- Mobiliser les ressources et outils nécessaires pour sécuriser ses décisions et exercer efficacement ses responsabilités.

Le programme :

1. Le cadre réglementaire de la commune:

- Les normes qui la régissent.
- L'articulation de l'action communale avec les autres collectivités (spécifiquement les communautés de communes).

2. Les pouvoirs des élus :

- Les pouvoirs, les compétences et leur répartition au sein d'une commune (les pouvoirs du Conseil municipal, du Maire, des Maires Adjoints, leur articulation, les délégations...)
- La place de l'élu et ses rapports avec les services et les agents. Qui fait quoi ?

3. Les instances communales:

- Leur rôle
- Leur fonctionnement : conseils municipaux, commissions, commission consultative des services publics, Comités consultatifs...

4. Les actes de la collectivité:

- Délibérations
- Décisions
- Conventions et arrêtés et leurs principales règles.
- Le contrôle de l'égalité

5. Les finances communales :

- Leviers, enjeux, les grands équilibres, les sources de financement.
- La procédure d'élaboration budgétaire.
- La « mécanique » de la construction budgétaire.
- Les recettes et les dépenses.
- Quelques notions de fiscalité.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU



ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public :
Elus et agents

Le budget est à la fois un acte juridique et un outil politique. Comprendre sa structure, ses grandes étapes et ses contraintes permet aux élus de mieux peser dans les décisions locales. Cette formation leur donne les bases nécessaires pour participer activement au débat budgétaire. Elle met l'accent sur les équilibres à rechercher entre projet, besoin des habitants et réalité financière. Un outil de décision éclairée pour chaque élu.

71

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'acquérir une vision d'ensemble des finances locales et De maîtriser l'environnement des finances communales.
- D'acquérir les fondamentaux de la gestion financière, de savoir « construire un budget » et de mettre en évidence les marges de manœuvre.
- D'analyser un compte administratif ou un budget prévisionnel d'une commune
- De pouvoir faire un diagnostic sur les finances des collectivités territoriales et de comprendre les conséquences de la réforme territoriale sur les relations financières entre les communes et l'E.P.C.I..

Le programme :

Chapitre 1 : La procédure d'élaboration budgétaire Module 1.1 : La procédure d'élaboration budgétaire - les principes. durée 43 min

- L'objectif du module est de s'approprier les grands principes budgétaires des finances locales.
- Les grands principes de l'élaboration budgétaire.

Module 1.2 : La procédure d'élaboration budgétaire : les acteurs durée 49 min

- L'objectif du module est de comprendre la répartition des tâches entre les acteurs et maîtriser le calendrier.
- Les acteurs , les délais, le vote, la publicité, le contrôle

Chapitre 2 : La construction budgétaire

Module 2.1 : La mécanique de la construction budgétaire durée 32 min

- L'objectif du module est d'appréhender les méthodes pour construire le budget en toute sécurité.
- La recherche des informations préalables
- Le calcul des prévisions
- Les conditions de l'équilibre

Module 2.2 : Les documents budgétaires durée 31 min

- L'objectif de ce module est de découvrir les différents documents budgétaires en distinguant les documents de préparation et de constatation.
- Le budget primitif
- Le budget supplémentaire
- Les décisions modificatives
- Compte de gestion
- Compte administratif
- Compte financier unique (CFU - M 57)

Module 2.3 : Les différentes comptabilités locales durée 13 min

- L'objectif de ce module est de découvrir les différentes nomenclatures comptables applicables aux collectivités.
- La M14, La M57, La M4 ,

Chapitre 3 : L'analyse financière et ses enseignements pour la programmation des investissements

Module 3.1 : Sensibilisation à l'analyse financière durée 24 min

- L'objectif de ce module est de connaître les concepts de l'analyse financière de votre collectivité.
- Le calcul des différentes épargnes
- Les ratios
- Les mesures correctives à envisager en cas de dégradation de certains ratios.

Module 3.2 : Programmation des investissements et leur financement durée 19 min

- L'objectif de ce module est de maîtriser les différents modes de financement des investissements.
- Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- L'autofinancement
- L'emprunt
- La recherche des subventions

Chapitre 4 : La fiscalité locale

Module 4.1 : Notions sommaires de fiscalité locale. durée 30 min

- L'objectif de ce module est découvrir les différentes taxes locales et leur modalité de mise en œuvre.
- La taxe d'habitation
- Les taxes foncières
- La valeur locative cadastrale
- Le rôle de la commission communale des impôts directs
- Les taxes facultatives

Modalités pédagogiques :

- Le parcours de formation hybride est conçu pour offrir une expérience d'apprentissage efficace et personnalisée, combinant des éléments asynchrones et synchrones.
- Ce parcours est structuré autour de vidéos accessibles en autonomie et de une ou plusieurs séances de visioconférence individuelles avec votre formateur. Le déroulement de cette modalité est le suivant :

- **1ère Partie : Vidéo (4 heures en 8 modules vidéo)** : Vous avez la possibilité de visionner les 4 heures de vidéos à votre propre rythme, selon votre convenance.
- **2ème Partie : Entretiens Individuels (1 à 3 heures) en visio** : Après avoir suivi la partie théorique en vidéo, vous bénéficierez d'un ou de plusieurs entretiens individuels en visioconférence avec notre formateur.



Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Il répondra à vos questions, discutera des sujets qui vous intéressent et abordera des aspects spécifiques liés à votre commune. Cette approche vous offre un soutien direct de notre formateur pour répondre à vos attentes.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation .
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU

**ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »**

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Prendre ses fonctions d'élu implique d'assimiler rapidement un environnement institutionnel dense et des responsabilités concrètes. Cette formation propose un parcours structuré pour acquérir les repères essentiels du mandat. Elle clarifie les rôles, les cadres juridiques et les pratiques fondamentales du travail d'élu. Accessible à tous, elle pose les bases d'une posture à la fois légitime et efficace. Un moment clé pour démarrer son mandat sereinement.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier les principales normes juridiques encadrant l'action communale et situer leur articulation avec les autres niveaux de collectivités.
- Expliquer la répartition des compétences entre le maire, les adjoints et le conseil municipal et comprendre leur mise en œuvre pratique.
- Analyser les rôles et le fonctionnement des instances communales (conseils, commissions)
- Décrire les principales étapes de l'élaboration budgétaire d'une commune

Le programme :

1. Le cadre réglementaire de la commune:

- Les normes qui la régissent.
- L'articulation de l'action communale avec les autres collectivités

2. Les pouvoirs des élus :

- Les pouvoirs (les pouvoirs du Conseil municipal, du Maire, des Maires Adjoints, leur articulation, les délégations...)
- Les compétences et leur répartition au sein d'une commune

3. Les instances communales:

- Leur rôle
- Leur fonctionnement : conseils municipaux, commissions

4. Les actes de la collectivité:

- Délibérations
- Décisions
- Arrêtés
- Le contrôle de légalité sur ces actes

5. Les finances communales :

- Leviers, enjeux, les grands équilibres, les sources de financement.
- La procédure d'élaboration budgétaire.
- Les recettes et les dépenses.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU



ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus et agents

Savoir communiquer efficacement en sachant utiliser les bons outils et en améliorant sa propre pratique est primordial pour valoriser son action au service de sa commune. Cette formation permet aux élus d'identifier les enjeux de la communication municipale et les outils à leur disposition, afin de donner force à leurs messages et d'en vérifier la pertinence.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier les enjeux de la communication municipale,
- S'approprier les outils de communication selon ses besoins,
- Développer l'impact de sa communication,
- Evaluer son action.

Le programme :

1/ Identifier les enjeux de la communication municipale :

- Identifier ce que sont une stratégie et un plan de communication.
- Distinguer les cibles auxquelles cette communication s'adresse.
- Connaître les règles de communication en période de réserve électorale, selon la période du mandat.
- Identifier les principes d'une communication en temps de crise.
Atelier de mise en pratique pour élaborer une stratégie de communication sur le mandat.

2/ S'approprier les outils de communication selon ses besoins :

- Identifier les différents moyens et supports de communication existants.
- Adapter sa communication à ses besoins et à ses cibles.
Quizz en fin de séquence pour s'approprier les connaissances.

3/ Développer l'impact de sa communication :

- Identifier ses atouts : communication écrite et orale, aisance relationnelle,
- Améliorer sa prise de parole en public.
Atelier de mise en pratique pour prendre la parole en public.

4/ Evaluer son action :

- Mettre en œuvre des outils d'évaluation pour vérifier l'impact de sa communication.
Atelier de mise en pratique s'auto-«évaluer».

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par des quizz de connaissances, des mises en situation.
- Bilan positionnement, questionnement des participants à chaque fin de séquence pour vérifier les acquis, reformulation, apports de précisions.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Julie GEIRON-TOUSSAINT

ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Lors du début de mandat, il est essentiel de s'approprier le fonctionnement de sa commune et d'identifier l'organisation territoriale dans laquelle elle se situe. Il est aussi important de savoir créer un cadre de travail clair avec son équipe municipale et son administration. Cette formation permet aux élus de bénéficier de ressources méthodologiques et de connaissances essentielles sur l'organisation territoriale et son fonctionnement pour s'assurer d'une prise de fonction sereine.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre le fonctionnement du conseil municipal et l'organisation territoriale en particulier la relation commune/intercommunalité,
- Identifier les acteurs clés de son territoire et développer des relations constructives,
- Construire une relation élu/agent efficace,
- Bâtir un processus décisionnel performant.

Le programme :

1/ Comprendre le fonctionnement du conseil municipal et l'organisation territoriale :

- Identifier les grands principes du fonctionnement du conseil municipal,
- Connaître les droits et les devoirs de l'élu
- Situer sa commune et son EPCI par rapport à son environnement,
- Comprendre la répartition des compétences des collectivités et EPCI,
- Construire une relation partenariale entre sa commune et son EPCI.

Quizz en fin de séquence.

2/ Identifier les acteurs clés de son territoire et développer des relations constructives :

- Cartographier les acteurs clés politiques et institutionnels,
 - Distinguer leurs zones d'influence respectives,
 - Élaborer une stratégie de communication adaptée.
- Atelier de mise en pratique pour que chaque participant élabore sa propre cartographie des acteurs clés à associer et sur lesquels s'appuyer pour faciliter la réalisation des projets du mandat.

3/ Construire une relation élu/agent efficace :

- Connaître le statut des agents et cadres territoriaux,
- Bâtir un tandem avec son/sa DGS ou secrétaire de mairie,
- Créer le cadre d'une coopération constructive avec l'administration.

Echanges de bonnes pratiques entre les participants et outils méthodologiques.

4/ Bâtir un processus décisionnel performant :

- Définir en équipe un cadre de travail et une méthodologie partagée,
- Développer son sens de la délégation,
- Associer son administration,
- Evaluer les procédures pour les améliorer et gagner en souplesse.

Atelier de mise en pratique pour s'approprier une méthodologie de travail efficace.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par des quizz de connaissances, des mises en situation.
- Bilan positionnement, questionnement des participants à chaque fin de séquence pour vérifier les acquis, reformulation, apports de précisions.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Julie GEIRON-TOUSSAINT

**ELU0111 – Formations
généralistes « Prise en main
du mandat »**

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Lorsque l'on siège dans l'opposition, il peut être plus difficile de gagner en visibilité et de se faire entendre. Cette formation, adaptée à au début de mandat et à la prise de fonction, permet aux élus siégeant dans l'opposition de s'approprier une manière de travailler et de communiquer pour être force de proposition et participer utilement aux débats municipaux, tout en exerçant son rôle de contre-pouvoir.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Distinguer les droits et les devoirs de l'opposition,
- Comprendre le fonctionnement du conseil municipal,
- Développer des propositions constructives,
- Communiquer avec impact pour faire connaître son action.

Le programme :

1/ Distinguer les droits et les devoirs de l'opposition :

- Connaître le statut de l' élu local et les devoirs inhérents à la fonction,
 - Identifier les droits des élus d'opposition.
- * Quizz en fin de séquence pour s'approprier les connaissances.**

2/ Comprendre le fonctionnement du conseil municipal :

- Identifier les grands principes du fonctionnement du conseil municipal,
 - Identifier les moyens mis à sa disposition en tant qu' élu d'opposition,
 - Situer sa commune et son EPCI par rapport à son environnement,
 - Comprendre la répartition des compétences des collectivités et EPCI.
- Quizz en fin de séquence pour s'approprier les connaissances.**

3/ Développer des propositions constructives :

- Construire un projet d'opposition sur les grands thèmes du mandat
 - Analyser les propositions et les projets de la majorité à l'aune de leurs propositions de campagne et faire de contre-propositions.
 - Utiliser efficacement les moyens mis à sa disposition : questions écrites, vœux, propos liminaires, explication de votes, amendements, tribune du journal municipal.
- * Atelier de mise en pratique pour que chaque participant travaille à ses contre-propositions et utilise les outils correspondants.**

**Définir ses supports et ses outils de communication ainsi que sa trame éditoriale,
Identifier ses atouts : communication écrite et orale,
aisance relationnelle, style d'affirmation,**

- Améliorer sa prise de parole en public.
Atelier de mise en pratique pour intervenir en conseil municipal.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par des quizz de connaissances, des mises en situation.
- Bilan positionnement, questionnement des participants à chaque fin de séquence pour vérifier les acquis, reformulation, apports de précisions.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Julie GEIRON-TOUSSAINT

Politiques publiques et actions locales

Expliquer l'action publique, dialoguer avec les citoyens et rendre compte des décisions est aujourd'hui une dimension essentielle du mandat d'élu local.

Dans un contexte de forte attente de transparence et d'instantanéité de l'information, les élus doivent savoir communiquer avec clarté et responsabilité.

Les formations proposées dans ce domaine permettent de développer une communication publique efficace, maîtriser les relations avec les médias et utiliser les outils numériques pour renforcer le dialogue avec les citoyens.

ELU0201 – Politiques publiques transversales.

Durée de la session :
3 heures

Prérequis :
Aucun prérequis n'est nécessaire

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Au-delà d'un principe républicain, il s'agit d'un enjeu concret pour les politiques publiques locales, l'organisation des services et la vie démocratique. Les élus sont aujourd'hui appelés à intégrer cette exigence dans leurs décisions, leurs projets et leurs pratiques de gouvernance. Cette formation apporte des repères juridiques et des outils pratiques pour agir efficacement en faveur de l'égalité sur son territoire.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre le cadre juridique de l'égalité femme / homme.
- Appréhender les différentes dimensions de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques locales.

Le programme :

1ère thématique

- Aux origines de l'égalité femmes - hommes

2ème thématique

- L'égalité femmes - hommes:
- Une égalité de droit

3ème thématique

- L'égalité femmes - hommes:
- La persistance d'inégalités de fait

4ème thématique

- L'égalité femmes - hommes:
- La conception d'une politique locale

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une stratégie culturelle.

ELU0204 – Action culturelle /
Tourisme / Patrimoine

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

La culture constitue un levier puissant de dynamisme territorial, de cohésion sociale et d'attractivité. Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs dans la définition et la mise en œuvre des politiques culturelles locales. Pour être pertinente, une politique culturelle doit être pensée de manière stratégique et adaptée aux spécificités du territoire. Cette formation permet aux élus de mieux comprendre les enjeux culturels locaux et de structurer une stratégie cohérente. Elle propose des repères pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions culturelles efficaces au service du territoire et de ses habitants.

Les objectifs pédagogiques :

80

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les différents aspects d'une stratégie culturelle.
- Découvrir les interlocuteurs de l'élus en matière de politique culturelle.
- Appréhender les avantages et les inconvénients des politiques culturelles.
- Apprendre à faire vivre une stratégie culturelle.

Le programme :

Les principaux domaines de politique culturelle :

- Le spectacle vivant.
- Le spectacle enregistré.
- Le patrimoine.
- L'enseignement artistique.
- La lecture publique.

Les acteurs de la stratégie culturelle :

- La DRAC.
- Les réseaux.
- Les écoles de musique, de danse et d'art.
- Les théâtres, salles de concert et de spectacle.
- Les associations.
- Le patrimoine naturel et monumental.
- Les établissements publics de coopération culturelle.
- Les différentes formes juridiques d'établissements culturels.

Les enjeux de la politique culturelle locale :

- L'attractivité du territoire.
- La cohésion sociale.
- Les effets économiques.
- L'emploi.

La vie de la stratégie culturelle :

- La concertation préalable.
- La prise en compte du contexte local.
- La définition des objectifs artistiques, sociaux, économiques...
- La recherche de financements et la mesure des dépendances qui en découlent.
- La recherche de labels et de conventions.
- La complémentarité entre les différentes sources d'activités culturelles.
- La présentation politique.
- L'adaptation aux évolutions du territoire.
- La politique de communication.
- La gouvernance du projet
- L'évaluation de la stratégie.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Xavier GIVLET

ELU0204 – Action culturelle /
Tourisme / Patrimoine

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Le spectacle vivant occupe une place importante dans la vie culturelle des territoires. Festivals, représentations, événements artistiques ou soutien aux compagnies participent à l'animation et à l'attractivité des collectivités. Les élus sont souvent amenés à accompagner ou organiser ce type d'initiatives. Toutefois, la gestion du spectacle vivant s'inscrit dans un cadre réglementaire spécifique qui implique des responsabilités juridiques et organisationnelles. Cette formation permet de comprendre les règles applicables et d'accompagner les projets culturels en toute sécurité juridique.

81

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Evaluer le rapport coût/avantages d'une politique en faveur du spectacle vivant.
- Savoir choisir les objectifs d'une politique en faveur du spectacle vivant.
- Comprendre les mécanismes de gestion du spectacle vivant.
- Savoir préparer une stratégie en faveur du spectacle vivant.

Le programme :

L'analyse financière :

- La situation financière avant l'organisation de spectacles.
- Le coût des spectacles.
- La dépendance aux subventions et à la billetterie.
- Les ressources accessoires.

Les sujets sensibles :

- La mesure de la satisfaction du public.
- Billetterie et régies.
- La politique tarifaire.
- Les prises de risque sur les recettes.
- La commercialisation des places.
- Les différentes formes de subventions.
- Le mécénat.
- L'accueil d'artistes en résidence.
- Les inventaires.
- Les contraintes applicables à certains statuts (scènes nationales).

Les particularités de la gestion des ressources humaines :

- Les intermittents du spectacle.
- Les relations contractuelles avec les artistes.
- Les contraintes spécifiques sur les emplois autres qu'artistiques.

Les domaines sensibles :

- Les ressources humaines.
- La commande publique.
- L'urbanisme.
- Les services publics.
- Les questions de forme.

Concevoir une stratégie :

- La connaissance du public potentiel.
- La définition du public cible.
- L'intégration dans des schémas régionaux ou locaux.
- Les relations avec les autres collectivités.
- La politique de communication.
- La définition d'un projet artistique.
- La gouvernance du pro

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

**ELU0204 – Action culturelle /
Tourisme / Patrimoine.**
Durée de la session :
7 heures
Prérequis :
Aucun prérequis
Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Le mécénat constitue aujourd'hui un levier stratégique pour enrichir l'action publique sans alourdir les budgets locaux. Cette formation invite les élus et agents à découvrir les clés pour concevoir et structurer des projets de mécénat efficaces, en créant des partenariats durables avec les entreprises et les citoyens. Elle s'adresse à toutes les collectivités, qu'elles soient déjà engagées dans ce type de démarche ou en phase de réflexion.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser les fondamentaux des nouvelles pratiques de financement
- Mettre en place une stratégie et une campagne de mécénat de territoire dans le respect des règles juridiques
- Attirer les mécènes autour d'un projet fédérateur.
- Réfléchir à des pistes pour dynamiser les liens avec les mécènes.

Le programme :

Les repères cardinaux du mécénat

- Définition & Distinction
- Les différentes formes de mécénat
- Chiffres et évolutions
- Régime juridique et fiscal

Le mécénat & ses enjeux

- Enjeux pour les collectivités
- Enjeux pour les entreprises
- Focus – Mécénat & Particuliers

Mise en place du mécénat

- La détermination du besoin
- Les modalités de gestion
- L'évaluation du projet
- * **Atelier participatif : mise en situation pour le choix d'un projet de mécénat et les étapes clés.**

La relation avec les mécènes

- Le ciblage
- Le démarchage
- La convention de partenariat
- La mise en œuvre du plan

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois


Formateur : Monsieur Louis DE LAROMIGUIERE

Le maire et la gestion des édifices religieux

ELU0204 – Action culturelle /
Tourisme / Patrimoine.

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d'élus
Groupe d'agents
Groupe mixte élus et agents

Dans de nombreuses communes, les édifices religieux font partie intégrante du patrimoine local. Leur gestion peut soulever des questions délicates : entretien, affectation, neutralité, sécurité, concertation avec les cultes... Cette formation permet aux maires et élus municipaux de clarifier leur rôle, de mieux comprendre le cadre juridique en vigueur, et de prendre des décisions sereines, dans le respect de la loi et des réalités locales.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser le fonctionnement de la propriété et les enjeux de l'entretien des édifices religieux propriété des communes
- Connaître le statut des édifices religieux et les relations avec l'affectataire
- Comprendre les principes de l'affectation, de la police du lieu de culte et des usages non culturels du lieu de culte
- Comprendre les principes et enjeux de financement du fonctionnement et de la préservation des lieux de culte.
- Maîtriser les enjeux de gardiennage de l'église

Le programme :

La propriété complexe des édifices affectés au culte

- Les principes institués par la loi du 9 décembre 1905
- Une propriété exorbitante du droit commun
- Une sacralisation complémentaire à l'affectation
- La désaffectation et l'éventuelle sortie du domaine publique
- La question de la démolition des églises.

Les enjeux de l'entretien du bâtiment

- Les frais d'entretien et de conservation
- Une obligation de pourvoir aux travaux de mise en sécurité
- La question de la propriété des biens mobiliers et des annexes au lieu de culte.
- Le maire et l'édifice religieux menaçant ruine

Les enjeux de financement des biens affectés au culte

- L'interdiction de financer directement le culte.
- Les possibilités de dons et de fonds de concours.
- Les dons de la collecte pour le patrimoine religieux.
- Le classement des bâtiments affectés au culte.
- L'inscription des bâtiments affectés au culte.

Les relations avec le curé affectataire

- Le principe de l'affectation au culte.
- La question des activités non culturelles
- La police du lieu de culte et ses enjeux

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par un quiz.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Paul SALAÜN

ELU0206 – Action sociale / santé

ELU0206 – Action sociale /
santéDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis
nécessaire n'estPublic
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

L'accueil des gens du voyage constitue une compétence encadrée par un dispositif juridique spécifique qui mobilise les communes et les intercommunalités. Les élus doivent concilier obligations légales, gestion du territoire et maintien de la tranquillité publique. Cette formation apporte les clés pour comprendre les responsabilités des collectivités, anticiper les situations sensibles et mettre en œuvre des solutions équilibrées.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'identifier le cadre juridique et réglementaire applicable à l'accueil des gens du voyage
- De comprendre les compétences des différentes collectivités territoriales dans la mise en œuvre du schéma départemental
- D'analyser les obligations des communes en matière d'aires d'accueil et de stationnement
- De savoir anticiper et gérer les situations de stationnement illicite en respectant les droits fondamentaux
- D'évaluer les enjeux sociaux, sécuritaires et politiques liés à l'accueil des gens du voyage pour mieux construire une réponse locale adaptée
- D'appliquer les outils contractuels et administratifs permettant d'organiser un accueil respectueux du cadre légal

Le programme :

Présentation de la journée de formation
Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 « Loi Besson »
Module 1 : L'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat

Une réponse aux besoins d'accueil exprimé dans le département

Les obligations des collectivités territoriales en matière d'accueil

- 1°/ Les communes
Les communes concernées par l'obligation d'accueil : un seuil de population
- Les communes de 5000 habitants et plus
- Les communes de moins de 5000 habitants

2°/ Les établissements publics de coopération intercommunale

Les aires et terrains d'accueil

- 1°/ Typologie et statut des aires d'accueil
- Aires permanentes
- Aires de grand passage
- Terrains familiaux

- 2°/ La réalisation et la gestion des aires d'accueil
- Financement des aires
- Aménagement et entretien des aires (équipements collectifs et raccordement aux réseaux)

Module 2 : Le stationnement illicite
Échec des négociations préalables

La procédure administrative d'évacuation forcée

- 1°/ Les conditions du recours à la procédure
- La conformité avec le schéma départemental
- L'existence d'un trouble à l'ordre public
- 2°/ Le déroulement de la procédure
- Violation de l'arrêté municipal d'interdiction de stationnement
- Mise en demeure du représentant de l'État

La procédure juridictionnelle d'expulsion

- 1°/ La juridiction compétente
- Tribunal administratif
- Tribunal judiciaire

- 2°/ La procédure
- Devant le juge administratif
- Devant le juge judiciaire

Les sanctions pénales

- 1°/ Sanctions pénales dans l'hypothèse d'une occupation sans titre
- 2°/ Sanctions pénales dans l'hypothèse de la commission de dégradations

Module 3 : Les droits des gens du voyage

La domiciliation

La scolarisation des enfants non sédentarisés

L'exercice d'activités commerciales ambulantes

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN



ELU0206 – Action sociale / santé

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques de solidarité au niveau local. Ils interviennent auprès des publics fragiles et contribuent à la cohésion sociale sur le territoire. Les élus qui siègent au sein des CCAS doivent en comprendre les missions, le fonctionnement et les marges d'action. Cette formation permet d'appréhender le rôle stratégique de ces structures dans l'action sociale locale. Elle apporte également des repères pour renforcer l'efficacité des politiques sociales territoriales.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les règles de base de fonctionnement des CCAS.
- Comprendre les enjeux de la présidence d'un CCAS.
- Il s'agit d'une formation d'initiation pour les élus n'ayant aucune expérience des CCAS.

Le programme :

Les principales compétences des CCAS :

- Le cadre juridique.
- Instruction des demandes d'aide sociale légale.
- Assistance aux personnes vulnérables.
- Election de domicile pour les personnes sans adresse.
- Compétences facultatives : secours d'urgence, lutte contre les exclusions, soutien aux personnes en situation de handicap, insertion sociale et professionnelle, aide au logement...

La mise en œuvre des activités du CCAS (exemples) :

- L'analyse des besoins sociaux.
- Le projet d'établissement.
- L'accompagnement social des bénéficiaires du RSA.
- L'action en faveur des personnes âgées (télé assistance, maintien à domicile, activités ludiques).
- La question juridique de la prise en charge de certains frais d'obsèques.
- Les aides financières facultatives.
- La gestion de logements.
- La participation à des instances extérieures.
- L'information du public.
- Les activités interdites.

Le fonctionnement interne du CCAS :

- Centre communal ou intercommunal.
- Le fonctionnement du conseil d'administration.
- La commission permanente.
- Le règlement intérieur.
- Les commissions consultatives.
- Les relations avec la commune ou l'EPCI.

Les finances du CCAS :

- Les ressources.
- L'information financière du conseil d'administration.
- L'équilibre financier.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

ELU0207 – Enfance /
jeunesseDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

La politique petite enfance constitue un pilier essentiel du bien-vivre local et de l'égalité des chances. Pourtant, ses enjeux, ses acteurs et ses dispositifs sont souvent complexes à appréhender. Cette formation propose une vue d'ensemble structurée pour permettre aux élus de prendre toute leur place dans la définition et la mise en œuvre de cette politique publique prioritaire.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les enjeux de la politique petite enfance sur son territoire
- Identifier les partenaires
- Comprendre une CAMA : Commission d'Admission des Modes d'Accueil

88

Le programme :

1) Différents modes d'accueil de la petite enfance

- Accueil collectif : crèches, micro-crèches, haltes-garderies
- Accueil individuel : assistantes maternelles, garde à domicile
- Accueil parental et associatif : crèches parentales, MAM
- Comparaison des avantages et contraintes de chaque mode

2) Les partenaires : Conseil départemental, CAF, MSA...

- Le Conseil départemental : agrément, financement et accompagnement
- La CAF et la MSA : aides financières, allocations et contractualisation
- Les communes et intercommunalités : rôle dans l'aménagement et la gestion des structures
- Autres acteurs : PMI, Relais Petite Enfance (RPE), associations

3) Exemple d'une CAMA

- Rôle et missions de la CAMA
- Critères d'admission et gestion des listes d'attente
- Bonnes pratiques pour une commission efficace et transparente

4) Analyse des offres petite enfance proposées sur le territoire

- État des lieux des structures existantes
- Adaptation de l'offre aux besoins des familles
- Stratégies de développement et d'amélioration de l'offre d'accueil

Échanges et bonnes pratiques (si le format le permet)

- Études de cas : exemples de politiques réussies
- Retours d'expérience et partage de solutions

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Sandrine LE MOING



ELU0207 – Enfance /
jeunesse

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

À l'issue des élections municipales, les élus en charge de l'éducation se trouvent rapidement confrontés à des responsabilités multiples, à des attentes fortes des familles et à un environnement institutionnel complexe. Entre relations avec l'Éducation nationale, collaboration avec les services municipaux, participation aux instances scolaires et construction d'une politique éducative locale, la prise de fonction nécessite des repères clairs et sécurisants. Cette formation a pour vocation d'accompagner les nouveaux élus dans leurs premiers pas, de clarifier leur rôle et de leur donner des outils concrets pour agir efficacement dès le début du mandat.

Les objectifs pédagogiques :

89

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Préparer son début de mandat
- Découvrir les intentions et les enjeux de la mission d' élu dans ces secteurs
- Identifier les partenaires
- Identifier les outils d'une politique éducative pour son territoire
- S'enrichir des situations des uns et des autres au travers des temps collectif

Le programme :

Le rôle spécifique de l' élu à l'éducation

- Identifier les responsabilités et les leviers d'action de l' élu
- Se positionner dans l'organisation éducative locale

Le binôme avec l'agent ou les agents dédiés aux secteurs éducatifs

- Clarifier les rôles et les responsabilités de chacun
- Structurer une collaboration efficace au service des projets éducatifs

Le rôle du conseil d'école

- Comprendre le fonctionnement et les missions du conseil d'école
- Adopter la posture adaptée de l' élu au sein de cette instance

L'analyse du territoire et des besoins

- Analyser les caractéristiques et les données du territoire
- Identifier les besoins éducatifs pour orienter l'action locale

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Sandrine LE MOING

Maîtriser le rôle de l' élu à l'Éducation, au service scolaire, au péri et extra-scolaire.

ELU0207 – Enfance / jeunesse

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
**Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.**

L' élu en charge de l'éducation joue un rôle pivot entre les familles, les écoles, les équipes périscolaires et les services municipaux. Cette formation aide à clarifier les missions, les responsabilités et les leviers d'action de l' élu, en lien avec l'école, les temps de vie de l'enfant et les attentes des habitants. Elle propose des outils concrets pour agir avec cohérence, efficacité et sens politique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Clarifier les intentions et les enjeux de la mission d' élu dans ces secteurs.
- Identifier les partenaires.
- Identifier les outils d'une politique éducative pour son territoire.
- S'enrichir des situations des uns et des autres au travers des temps collectif.

Le programme :

La conception du projet local en matière d'éducation

- PEDT (Projet Éducatif de Territoire)
- Plan mercredi
- Dispositifs existants sur le territoire

L'analyse du territoire et des besoins.

- Diagnostic éducatif local
- Identification des besoins des enfants et des familles
- Prise en compte des spécificités du territoire

Les financements.

- Sources de financement mobilisables
- Articulation des dispositifs financiers
- Soutiens institutionnels

Les partenaires.

- Éducation nationale
- Associations et acteurs locaux
- Services municipaux
- Partenaires institutionnels

Les outils mis en place et à mettre en place (Questionnaires envers les parents, les enfants, les professionnels, Conseil des parents ?...).

- Questionnaires auprès des parents
- Consultation des enfants
- Outils de concertation avec les professionnels
- Conseil des parents et autres instances participatives

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Sandrine LE MOING

ELU0207 – Enfance / jeunesse

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

La gestion des places en crèche ou en accueil petite enfance soulève souvent des interrogations et des tensions. Mettre en place une commission d'attribution transparente renforce la légitimité des décisions et apaise les relations avec les familles. Cette formation permet aux élus de structurer une procédure équitable, objective et compréhensible, tout en adoptant une posture claire dans leur communication avec les administrés.

91

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les enjeux d'une commission d'attribution de places en crèche.
- Concevoir un règlement d'attribution de places.
- Découvrir les situations des uns et des autres au travers des temps collectifs.
- Débattre des facteurs de réussite et les freins à l'élaboration de la commission.
- Découvrir des exemples de commissions d'attribution .
- Mesurer l'efficacité d'une commission transparente d'attribution.
- Maîtriser la menée d'un rendez-vous avec un administré pour l'attribution d'une place en crèche.

Le programme :

Analyse du territoire et des besoins locaux en petite enfance.

- Diagnostic des besoins des familles
- Identification des capacités d'accueil existantes
- Analyse des critères sociaux et territoriaux

Les partenaires petite enfance, sociaux, départementaux...

- Acteurs institutionnels
- Partenaires sociaux
- Partenaires départementaux
- Articulation des rôles dans le processus d'attribution

La mise en place d'outils pour réaliser la commission d'attribution des places en crèche .

- Définition des critères d'attribution
- Organisation et fonctionnement de la commission
- Outils d'aide à la décision
- Traçabilité et formalisation des décisions

Communication des modalités d'attribution.

- Information des familles sur les critères et procédures
- Transparence du processus
- Conduite d'un rendez-vous d'attribution
- Gestion des situations sensibles

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Sandrine LE MOING

ELU0207 – Enfance / jeunesse
Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Élus
Agents
Jeunes élus enfants

Créer une instance participative telle qu'un Conseil Municipal des Enfants ou des Jeunes est un choix politique structurant pour un mandat. Il ne s'agit pas seulement d'installer un dispositif, mais d'affirmer une volonté de transmission, d'ouverture et d'ancrage démocratique sur le territoire. En donnant la parole aux plus jeunes, la collectivité envoie un signal fort sur sa conception de l'engagement citoyen et du vivre-ensemble. Bien pensée, cette démarche devient un levier de dynamisation de la vie locale, de valorisation de l'action municipale et de préparation des citoyens de demain. Cette formation accompagne les élus dans la construction d'une instance crédible, pérenne et pleinement intégrée au projet politique communal.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les enjeux politiques d'une de ces instances
- Concevoir avec les jeunes élus du CMJ un projet choisi (par exemple ouverture d'un skate parc ...)
- Réaliser un questionnaire en ligne pour valider le projet choisi
- Créer un outil de communication

Le programme :

Présentation des différentes formes d'instances participatives

- Conseil Municipal des Enfants (CME)
- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- Exemples concrets mis en place dans des collectivités

Les enjeux des instances participatives

- Rappels sur les enjeux politiques
- Enjeux éducatifs
- Enjeux citoyens
- Enjeux institutionnels

Programme à la carte selon la demande des élus souhaitant mettre en place l'une ou l'autre de ces instances

- Approche théorique de l'instance choisie (CME ou CMJ)
- Définition de l'instance
- Finalités et objectifs
- Public concerné
- Modalités de fonctionnement
- Questionnement en amont sur l'instance retenue

Programme ajusté selon les besoins exprimés par les élus

- Recueil en amont des attentes des stagiaires
- Approfondissement ciblé de l'instance souhaitée
- Adaptation des contenus aux réalités de la collectivité

Atelier de co-construction spécifique au type d'instance

- Élaboration d'un projet avec les jeunes élus
- Construction d'un questionnaire en ligne pour valider le projet
- Création d'un outil de communication adapté

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois


Formatrice : Madame Sandrine LE MOING

ELU0207 – Enfance /
jeunesse

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Ouvrir une structure d'accueil pour la petite enfance est un projet stratégique, à forte valeur ajoutée pour le territoire. De l'étude de besoins à la faisabilité financière, en passant par le cadre réglementaire et le projet éducatif, les enjeux sont nombreux.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les enjeux de la politique petite enfance de votre territoire.
- Concevoir et conduire votre projet politique.
- Mesurer l'efficacité de vos actions.
- Communiquer sur votre projet.

Le programme :

Création d'une structure petite enfance ciblée en amont par la collectivité

- EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant)
- RAM (Relais Assistantes Maternelles)
- MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)
- LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent)

La conception du projet local pour la petite enfance.

- Définition des orientations politiques
- Élaboration du projet structurant pour le territoire

Les textes de référence liés à la structure choisie.

- Cadre réglementaire applicable
- Obligations et normes à respecter

L'analyse du territoire et des besoins.

- Diagnostic territorial
- Identification des besoins des familles
- Adaptation de l'offre au contexte local

Les financements de la politique de la petite enfance.

- Sources de financement mobilisables
- Articulation des dispositifs existants

Les partenaires

- Acteurs institutionnels
- Partenaires techniques et sociaux
- Coopérations territoriales

La mise en place d'outils d'observation pour anticiper les évolutions

- Outils de suivi des besoins
- Indicateurs d'évolution
- Ajustement de la politique publique

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Sandrine LE MOING



ELU0207 – Enfance / jeunesse

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Le PEDT et le plan mercredi sont de formidables leviers pour fédérer les acteurs éducatifs et offrir aux enfants un parcours cohérent et de qualité. Encore faut-il savoir comment les construire, les piloter et les animer. Cette formation outille les élus pour passer de la concertation à l'action, en intégrant les objectifs éducatifs, les contraintes réglementaires et les ressources mobilisables.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les enjeux d'un PEDT (Projet Educatif du Territoire) et d'un plan mercredi.
- Connaître les conditions pour s'inscrire dans un PEDT et un plan mercredi.
- Concevoir une méthodologie pour écrire le PEDT et le plan mercredi
- Découvrir les situations des uns et des autres au travers des temps collectifs.
- Echanger sur les facteurs de réussite et les freins à l'élaboration du projet.
- Découvrir des exemples de projets locaux.
- Mesurer l'efficacité du PEDT et plan mercredi.
- Communiquer sur votre PEDT et plan mercredi.

Le programme :

Définition d'un PEDT et plan mercredi.

- Cadre et finalités du PEDT
- Cadre et finalités du plan mercredi
- Articulation entre les deux dispositifs

La conception du projet local.

- Élaboration d'une méthodologie de projet
- Définition des objectifs éducatifs
- Inscription dans la stratégie territoriale

L'analyse du territoire et des besoins.

- Diagnostic éducatif local
- Identification des besoins des enfants et des familles
- Prise en compte des ressources existantes
-

Les financements.

- Dispositifs de financement mobilisables
- Articulation des aides et subventions

Les partenaires.

- Acteurs éducatifs
- Services municipaux
- Partenaires institutionnels et associatifs

La mise en place d'outils pour co-réaliser le PEDT et le plan mercredi avec les partenaires locaux

- Outils de concertation
- Méthodes de travail collaboratif
- Organisation du suivi et de l'évaluation

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Sandrine LE MOING

ELU0211 – Formation généraliste « projets et actions locales »

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

La réussite d'un projet municipal repose sur une méthode claire, une gouvernance adaptée et l'utilisation d'outils opérationnels permettant de suivre l'avancement, maîtriser les risques et mobiliser les acteurs. Cette formation propose une approche simple, efficace et immédiatement mobilisable pour conduire un projet, de l'idée à la mise en œuvre, en passant par le pilotage stratégique et administratif.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser les étapes clés de la conduite d'un projet municipal.
- Clarifier les rôles entre élus, direction générale et services.
- Définir les objectifs, résultats attendus et critères de réussite.
- Connaître et utiliser les outils essentiels de pilotage opérationnel.
- Anticiper les risques et gérer les points de blocage.
- Structurer une méthode durable pour suivre et évaluer les projets communaux.

Le programme :

Comprendre la logique projet dans une collectivité

- Ce qui distingue un projet d'une action courante.
- Types de projets municipaux : infrastructures, services, numérique, participation citoyenne...
- Spécificités du travail en collectivité : temporalités, contraintes réglementaires, acteurs multiples.
- * Exercice collectif : identifier les projets structurants de la commune.

Définir les objectifs et le cadre du projet

- Clarifier la demande politique : objectifs, résultats, impacts attendus.
- Traduire l'intention politique en fiche-projet opérationnelle.
- Fixer les indicateurs de réussite.
- * Atelier : rédaction d'une fiche-projet simple.

Construire la gouvernance et organiser l'équipe projet

- Rôle des élus, du DGS, du chef de projet et des services.
- Créer un comité de pilotage efficace.
- Identifier les parties prenantes : habitants, partenaires, techniciens...
- * Exercice : cartographie des parties prenantes et risques associés.

Planifier et structurer le projet

- Créer un rétroplanning réaliste.
- Découper le projet en étapes et livrables.
- Outils simples : matrice tâches–responsables, diagramme de Gantt simplifié.
- * Atelier pratique : construction d'un rétroplanning.

Piloter le projet et suivre l'avancement

- Organiser des points réguliers et des comités de pilotage.
- Suivre les indicateurs : avancement, budget, risques.
- Mettre en place un tableau de bord de suivi.
- * Exercice : création d'un mini tableau de bord.

Gérer les risques, obstacles et imprévus

- Repérer les signaux faibles.
- Méthode de résolution de problème adaptée au contexte communal.
- Communiquer sur les ajustements auprès des élus et des habitants.
- * Jeu de rôle : gestion d'un blocage dans un projet municipal.

Clôturer, communiquer et capitaliser

- Réaliser un bilan de projet utile et transmissible.
- Valoriser le projet auprès des habitants et partenaires.
- Capitaliser : transformer un projet en bonne pratique interne.
- * Exercice individuel : plan d'action pour un projet municipal en cours ou à venir.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports méthodologiques et outils clés
- Études de cas issus de projets municipaux réels.
- Ateliers pratiques et exercices collaboratifs.
- Mises en situation et résolution de problèmes.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0212 – Coopération décentralisée

Durée de la session :
3 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Les collectivités territoriales peuvent aujourd'hui développer des partenariats avec des territoires étrangers dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces initiatives favorisent les échanges, la solidarité internationale et la valorisation des compétences locales. Elles contribuent également à renforcer l'ouverture et le rayonnement des collectivités. Toutefois, ces actions doivent s'inscrire dans un cadre juridique précis et répondre à des objectifs clairement définis. Cette formation permet aux élus de découvrir les principes, les enjeux et les modalités de mise en œuvre de la coopération décentralisée.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les mécanismes de la coopération décentralisée
- Connaître les acteurs de la coopération décentralisée
- Apprendre à préparer un projet.

Le programme :

Les différentes formes d'action internationale des collectivités locales :

- Les jumelages
- Le soutien à une cause
- Les actions de coopération décentralisée
- Le soutien aux associations ou institutions
- La coopération transfrontalière.

Recommandations :

- Bien choisir avec qui coopérer
- Clarifier le libellé et les objectifs de chaque opération
- Mesurer l'efficacité des opérations
- Conserver la plus grande liberté d'action possible
- Privilégier les actions coordonnées avec d'autres acteurs pour un même territoire ou un même objectif
- La labellisation de l'expertise.

Le cadre de l'intervention :

- La stratégie nationale et les stratégies locales
- Panorama général des coopérations existantes
- Les acteurs de la coopération décentralisée.

Construire un projet :

- Identifier une opération
- Répondre à un appel à projets
- Rechercher des partenaires
- Identifier des experts
- Rechercher des financements
- Déclaration à la DAECT
- Les circuits financiers
- Piloter et évaluer le projet
- Bien communiquer

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



Développement et aménagement du territoire

Chaque décision d'aménagement façonne durablement l'avenir d'un territoire.

Urbanisme, habitat, mobilités, transition écologique ou développement économique : les élus disposent de nombreux outils pour accompagner l'évolution de leur commune ou de leur intercommunalité.

Les formations de ce domaine apportent aux élus les clés pour comprendre les mécanismes de l'aménagement territorial et conduire des projets cohérents, équilibrés et durables.

**ELU0301 – Urbanisme et
aménagement du territoire**

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

La loi Climat et Résilience impose de nouveaux cadres d'actions en matière d'urbanisme à travers l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Cette formation permet aux élus de comprendre les enjeux, d'identifier les leviers d'action et d'élaborer des stratégies d'aménagement conciliant développement territorial, sobriété foncière et transition écologique, afin de mieux piloter l'avenir de leur collectivité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser les principales dispositions de la loi Climat et Résilience du 21 août 2021 et de la loi du 20 juillet 2023 renforçant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'accompagnement des élus locaux
- Comprendre les obligations législatives et réglementaires s'imposant aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i), cartes communales)
- Appréhender les impacts du ZAN sur les politiques d'aménagement et les choix de développement territorial
- Identifier les leviers d'action et marges de manœuvre permettant de concilier développement local, sobriété foncière et transition écologique
- Renforcer la capacité des élus à piloter et anticiper l'évolution de leur territoire dans ce nouveau cadre réglementaire.

Le programme :

L'urbanisme à l'horizon 2050 :

- Les éléments de contexte.
- Les grandes étapes pour atteindre le ZAN à l'horizon 2050.
- Les apports des différentes lois
- Qu'entend-t-on par artificialisation des sols, par renaturation et par Zéro Artificialisation Nette ?
- Que dit la loi sur un sol artificialisé et un sol non artificialisé ?
- La renaturation et sa prise en compte dans le calcul du ZAN.
- Les friches urbaines, une alternative pour urbaniser un territoire.
- La nomenclature des sols artificialisés et non artificialisés.

La déclinaison du ZAN dans les documents d'urbanisme :

- Les principes de l'urbanisme du L101-2 en écho aux dispositions de la loi.
- Les échéances d'évolution des documents d'urbanisme.

Le SRADDET

- La déclinaison du ZAN à l'échelle régionale.
- La hiérarchie des normes.

Le SCOT

- Les dispositions à prendre pour son évolution.
- L'intégration du rythme de l'artificialisation dans le Projet d'Aménagement Stratégique et dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.
- La prise en compte des activités économiques et logistiques dans la démarche de sobriété foncière.

Le PLAN LOCAL D'URBANISME

- L'introduction d'une étude de densification dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- Le devenir des zones d'urbanisation future.
- L'évaluation du SCOT et du PLU(i)
- Des dérogations et des obligations de tous ordres incluses dans le règlement pour faciliter l'atteinte des objectifs de la loi.
- Le renforcement du rôle des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans leur dimension environnementale.
- L'anticipation de la densification au travers d'une OAP.

Les activités commerciales et économiques :

- Le renforcement et le durcissement des contraintes et des exigences pour obtenir une Autorisation d'Exploitation Commerciale.
- Le diagnostic des Zones d'Activité Economique (ZAE)
- Mettre en œuvre une démarche d'optimisation du foncier sur les ZAE.

Les observatoires de gestion et les rapports de contrôle de la mise en œuvre du ZAN :

- L'observatoire des ZAE : son objectif et son contenu.
- L'observatoire de l'habitat et du foncier : Ses objectifs et son contenu.
- Le rapport du suivi de l'artificialisation à présenter par les collectivités mais aussi par l'état.
- Présentation de liens utiles d'information et de tableaux de bord.

Le recul du trait de côte des communes littorales :

- La définition de zones exposées au recul du trait de cote dans le PLU(i)
- La prise en compte du recul du trait de cote dans des OAP spécifiques.
- L'impact du trait de cote sur les autorisations du droit des sols et sur les propriétaires.
- Le droit de préemption pour l'adaptation au recul du trait de côte.

La réflexion et les pistes de stratégie :

- Le fonds vert : un dispositif pour aider financièrement les communes dans leurs réflexions et leurs études d'ingénierie.

Le cadre de vie

- La densité dans les tissus urbains existants : comment la maîtriser et l'organiser. Avec quels outils ?
- Comment rendre le cadre de vie agréable pour favoriser les aménités de la ville ?

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU

ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire

Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

La fiscalité de l'urbanisme est un levier de financement majeur pour les projets locaux. Taxe d'aménagement, participations, redevances : encore faut-il les connaître et bien les appliquer. Cette formation vise à sécuriser les procédures tout en optimisant les recettes. Elle offre une vision claire des outils disponibles et de leurs conditions d'emploi. Un enjeu stratégique pour compenser les coûts d'équipements induits par les opérations d'aménagement.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les différents dispositifs exigibles lors de la délivrance d'un arrêté de permis.
- Appréhender leur application, avec leurs avantages et leurs limites.
- Faire des choix pour optimiser le financement des équipements publics.

Le programme :

Éléments de contexte :

- L'évolution de la fiscalité de l'urbanisme au cours des trente dernières années.
- Panorama des différentes taxes et participations existantes.

Les équipements propres :

- La nature des équipements propres.
- La relation entre les équipements propres et les équipements publics au titre du L331-15 du code de l'urbanisme.
- Le raccordement des équipements propres sur les équipements publics existants.
- Les exonérations et les constructions exclues du chap d'application de la TA.

La taxe d'aménagement :

- Les modalités d'institution.
- La part communale, intercommunale, départementale et la part pour la région Ile de France.
- Les exonérations et les constructions exclues du chap d'application de la TA.
- La sectorisation de la Taxe d'Aménagement
- La Taxe d'Aménagement Majoré (TAM)
- Modalités de calcul :
 - Base d'imposition : surface fiscale de plancher et aménagements taxés
 - Le taux applicable
 - La valeur forfaitaire
- La délimitation d'un périmètre de secteur TAM : modalités et contraintes
- Exercice de calculs du montant de la TA sur différents cas

Le Projet Urbain Partenarial :

- Le Champ d'application du PUP.
- Un mode de financement qui résulte d'une négociation contractuelle avec un porteur de projet.
- La convention : contenu obligatoire et facultatif.

- Présentation de deux cas à titre d'exemples pédagogiques : un cas avec une convention unique et un autre cas de projet avec des conventions multiples.

Synthèse :

- Présentation de tableaux comparatifs entre la TA, la TAM et le PUP.

La Taxe et la redevance d'Archéologie Préventive

- Les modalités d'application.
- L'assiette et le calcul de RAP.

Les autres participations

- La Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC)
- La Participation pour Équipements Publics Exceptionnels (PEPE)
- La Participation financière dans les ZAC : mise en œuvre et convention.

Les notions de base du contentieux

- L'information des taxes et participations dans les arrêtés de permis.
- La répétition de l'indu.
- Le registre des participations.
- Le non cumul.
- Le lien direct et le principe de proportionnalité.

La stratégie du financement de l'urbanisme:

- Éléments de stratégie pour définir le dispositif à mettre en œuvre :
- Le périmètre,
- Le programme d'équipements publics,
- L'anticipation dans la démarche projet et la planification urbaine
- Les simulations financières.
- La délibération.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU



ELU0301 – Urbanisme et
aménagement du territoire

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Quelles sont les règles juridiques qui encadrent un permis de construire ou une déclaration préalable ? Comment éviter les erreurs dans l'instruction ou le contrôle des autorisations d'urbanisme ? Cette formation explore le cadre réglementaire applicable aux opérations d'aménagement et de construction. Elle apporte les clés pour comprendre, appliquer et sécuriser le droit des sols. Elle s'adresse à tous les élus souhaitant mieux appréhender leur rôle en matière d'urbanisme.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Découvrir le champ d'application des différentes autorisation de construire ou d'aménager.
- Connaître les principales étapes de l'instruction d'une autorisation de construire.
- Appréhender la prise de décision et de maîtriser les points de vigilance.

Le programme :

Éléments de contexte :

- Le contexte législatif et réglementaire de l'acte de construire
- L'instruction depuis les lois de décentralisation

Les différents autorisations :

- Les constructions soumises à permis de construire, celles dispensées de toute formalité, celles soumises à déclaration préalable.
- Les travaux, sur les constructions existantes, soumis à permis de construire ou à déclaration préalable.
- Les travaux, d'aménagements et d'installations, soumis à permis d'aménager ou à déclaration préalable.

Un document d'information :

- Le certificat d'urbanisme de simple information.
- Le certificat d'urbanisme opérationnel.

Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) :

- Le permis de construire.
- La déclaration préalable.
- Le permis d'aménager.
- Anticiper l'instruction dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme en lien avec la transition écologique
- Le recueil des recommandations architecturales et paysagères
- Les principales étapes de l'instruction.
- Echanges sur un formulaire de permis de construire - points de vigilance.

Les surfaces de plancher :

- La surface urbanisme.
- La surface fiscale.
- L'emprise au sol.
- Le recours à l'architecte.

La décision :

- La structure d'un arrêté de construire ou d'aménager.
- La décision au titre d'une législation autre que celle de l'urbanisme.
- L'encadrement des dérogations possibles.
- La modification, le transfert, la prorogation et péremption d'une décision.

La gestion des dossiers instruits :

- La publicité de la décision et le délai de recours des tiers.
- L'ouverture de chantier.
- L'achèvement des travaux.
- La conformité.
- La transmission au contrôle de l'égalité.

La fiscalité de l'urbanisme générée par l'acte de construire

- La Taxe d'Aménagement.
- La Taxe d'Aménagement Majorée.
- Le Projet Urbain Partenarial.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU



ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Pour bien agir en tant qu'élu, encore faut-il comprendre l'urbanisme dans ses dimensions juridiques, techniques et stratégiques. Cette formation constitue une porte d'entrée complète pour s'initier à l'aménagement du territoire. Elle aborde les documents d'urbanisme, les autorisations, les procédures et les acteurs clés. Accessible à tous, elle permet d'acquérir des repères solides pour mieux piloter les projets locaux.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'Acquérir les bases indispensables de la législation de l'urbanisme et ses grands principes.
- Connaître les différents documents d'urbanisme applicables sur un territoire.
- Découvrir les autorisations de construire.
- Être sensibiliser sur la fiscalité de l'urbanisme.

Le programme :

Éléments de contexte :

- La compétence urbanisme dans les collectivités depuis les lois de décentralisation.
- Le rôle et la place des élus.

Les documents d'urbanisme :

- Le socle législatif et le cadre réglementaire des documents d'urbanisme.
- Les lois Urbanisme et Aménagement, les directives territoriales d'aménagement.
- Le SCOT et le PLU(I) : constitution d'un dossier, les procédures de mise en oeuvre et d'évolution
- La hiérarchie de normes.

La prise en compte de l'environnement dans la planification :

- Les principales lois environnementales : les lois Grenelle, ordonnance sur l'évaluation environnementale, loi climat et résilience, loi NOTRE etc.
- La prise en compte de la transition écologique (Ville dense, zéro artificialisation nette, lutte contre l'étalement urbain etc).

Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) :

- Présentation d'un formulaire de permis de construire.

Le champ d'application des ADS :

- Les principales étapes de l'instruction.
- La décision et son arrêté.
- Les formalités post décision (DOC, DDDACT)

La définition des surfaces prises en compte dans l'instruction :

- L'emprise au sol.
- La surface de plancher urbanisme.
- La surface de plancher fiscale.
- Le recours à l'architecte.

La fiscalité de l'urbanisme

- La Taxe d'Aménagement.
- La Taxe d'Aménagement Majorée.
- Présentation de simulations de recettes par la TA
- Le Projet Urban Partenarial (PUP).

Bases de contentieux :

- Les délais de recours.
- Le retrait d'une décision illégale.

La maîtrise foncière :

- Le Droit de préemption urbain.
- Les procédures d'acquisition du foncier.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU



ELU0301 – Urbanisme et
aménagement du territoireDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis**Public**
Les élu.es en charge de
l'urbanisme,
Les agents des services
urbanisme et foncier
Les collaborateurs d'élus.
Les Directeurs Généraux de
Service

Les élus ont pour mission essentielle de développer et d'aménager leur territoire pour le bien-être de leurs habitants. L'urbanisme est une des composantes de cette nécessité. Le Plan Local d'Urbanisme est l'un des documents d'urbanisme mis à la disposition des élus pour anticiper l'avenir de leur territoire pour aménager le cadre de vie de demain de la population. Tout en prenant en compte le changement climatique pour faire que perdure le bien vivre ensemble en ville et dans les quartiers

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les différentes pièces constituant un Plan Local d'urbanisme.
- Appréhender la vision stratégique d'aménagement de leur territoire au travers de ce document
- Envisager des règles pour instruire les autorisations et définir ainsi la forme de leur ville.
- Appréhender la prise en compte de la protection de l'environnement.

Le programme :

Les éléments de contexte :

- Le cadre législatif et réglementaire.
- La loi de novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme.
- Les principes généraux de l'urbanisme.
- La hiérarchie des normes.

Le contenu d'un dossier de PLU :

- Le rapport de présentation.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation.
- Les règlements écrit et graphique – Règles et outils.
- Les zonages.
- Les annexes.

Les documents intercommunaux thématiques :

- Le Plan Des Mobilités (PDM)
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

La prise en compte de la protection de l'environnement :

- Les objectifs des lois Climat et Résilience.
- La prise en compte de la transition écologique.
- La stratégie pour concilier sobriété foncière et développement d'un territoire.
- La désimperméabilisation et le rafraîchissement de la ville. La Lutte contre les îlots de chaleur.
- La forme de la ville et le cadre de vie des habitants.
- L'urbanisme favorable à la santé des habitants.
- L'érosion côtière et les zonages pour les communes littorales exposées au recul du trait de côte.

Les procédures d'élaboration d'un PLU :

- La révision et la modification d'un PLU.
- La concertation citoyenne.
- L'enquête publique et la Participation par Voie Electronique du Public.

La protection du patrimoine

- Le Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Le Périmètre de Délimitation des Abords (PDA)
- Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- La Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

La Définition d'un politique de maîtrise foncière :

- Le Droit de Préemption Urbain – La procédure.
- Le Droit de Préemption dans les Zones d'Aménagement Différé.
- Le Droit de Préemption des Espaces Naturels et Sensibles.
- Le Droit de Préemption pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte.
- Les autres outils d'acquisition du foncier

Les réflexions et les pistes de stratégie Les actions à l'échelle de la planification

- La mise en place d'une stratégie foncière
- La mutation et la densification, des tissus urbains existants

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU



ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Toute opération d'aménagement nécessite la mise en place de réseaux et d'équipements publics adaptés (eau, assainissement, électricité, voirie). Ces éléments conditionnent la faisabilité des projets et engagent directement la responsabilité financière et juridique de la collectivité. Cette formation permet aux élus de comprendre les règles de viabilisation, de poser les bonnes prescriptions techniques dans les permis de construire et de sécuriser les autorisations d'urbanisme. Elle donne également des repères pour identifier les participations et contributions pouvant être demandées aux porteurs de projets, afin d'anticiper les risques et d'accompagner un développement territorial maîtrisé.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Acquérir les notions techniques essentielles en voirie et réseaux divers (VRD) afin de mieux comprendre et sécuriser l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)
- Imposer des prescriptions aux aménageurs lors de l'étude des projets d'aménagement.
- Identifier et maîtriser les différentes taxes et participations d'urbanisme mobilisables pour financer les équipements et aménagements rendus nécessaires par le développement urbain du territoire.

Le programme :

Voirie :

- Les voix primaires secondaires et tertiaires
- La détermination des classes de trafic.
- Les différents éléments constitutifs d'une structure de chaussée.
- Les gabarits routiers.
- Les bordures de trottoir adaptées à la catégorie de voirie et à ses usages.
- La prise en compte des transports collectifs sur l'espace public : Les arrêts de bus : fonctions et caractéristiques
- La canalisation et la sécurisation du trafic : Les îlots directionnels.
- Les différents modes de stationnement sur la voirie et en partie privative d'une construction.
- Les mobilités douces : Pistes et bandes cyclables.
- La sécurisation des piétons : les caractéristiques d'un trottoir.
- La modération de la vitesse en secteur urbain et rural : les ralentisseurs, les écluses, les dos d'âne, le chaudiou.
- Les dégradations de voirie.

Les Réseaux :

- Qu'entend-t-on par réseaux eaux usées unitaire et séparatif ?
- Eaux usées et eaux pluviales et raccordement gravitaire ?
- La notion de branchement et de raccordement.
- Les accessoires de voirie : canalisations, avaloirs, regards, bassins de rétention.
- L'assainissement autonome.
- La collecte des déchets.
- L'éclairage public : lampadaires, implantation.
- La viabilisation par les autorisations d'urbanisme.

Les contributions d'urbanisme :

- Des sources de recettes financières pour financer les aménagements générés par l'urbanisation.
- Les équipements propres et les équipements publics.
- Les modalités de raccordement sur les réseaux existants.

La taxe d'aménagement (TA) et la Taxe d'aménagement majoré (TAM) :

- Les éléments de contexte.
- L'emprise au sol et la surface de plancher fiscale.
- La sectorisation de la taxe d'aménagement.
- Les éléments pris en compte pour la détermination du montant de la TA.
- La taxe d'aménagement majoré et sa sectorisation. Objectifs et points de vigilance.
- Le recouvrement de la TA
- La taxe et la redevance d'archéologie préventive.
- La participation pour équipements Publics Exceptionnel :

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) :

- Un dispositif de financement concerté
- Les modalités de mise en œuvre.
- La négociation : une étape importante.
- Le convention de participation : contenu obligatoire et contenu facultatif.
- Présentation de cas concrets.

Synthèse :

- Présentation de tableaux de synthèse des différents dispositifs TA, TAM, PUP.
- La Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC)
- La Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE)
- La Participation financière dans les ZAC : mise en œuvre et convention.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU

ELU0303 – Environnement /
Écologie / Agriculture

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis
nécessaire n'est

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Les élus doivent concilier impératifs environnementaux, contraintes budgétaires et attentes croissantes des citoyens en matière d'action publique durable. Comprendre les mécanismes du changement climatique, les politiques nationales et les leviers d'action locaux devient ainsi indispensable pour orienter les décisions publiques. Cette formation propose aux élus des repères clairs et des outils opérationnels pour appréhender les enjeux de la neutralité carbone et identifier des actions concrètes de sobriété énergétique, notamment dans la gestion des bâtiments publics. Elle permet d'inscrire les politiques locales dans une démarche réaliste, efficace et adaptée aux responsabilités des collectivités.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les enjeux systémiques du changement climatique et leurs impacts sur les territoires
- Identifier les fondamentaux de la transition énergétique applicables aux collectivités
- Maîtriser le cadre réglementaire encadrant la transition énergétique, notamment pour les bâtiments publics
- Analyser les leviers d'action permettant d'engager une démarche de sobriété énergétique
- Mettre en œuvre des mesures opérationnelles visant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics, dans un contexte de tension sur les prix de l'énergie.

Le programme :

Le changement climatique

- Le dernier rapport du GIEC
- Le cas de la France
- la notion d'empreinte carbone

Sobriété énergétique

- Les scénarios RTE, Ademe, négaWatt
- Les politiques territoriales de sobriété
- Sobriété et efficacité

Neutralité carbone

- L'Accord de Paris
- La loi de Transition énergétique et Croissance verte
- La Stratégie Nationale Bas Carbone

Sobriété énergétique des bâtiments

- Le poids du secteur du bâtiment
- Le cadre réglementaire
- Plan de sobriété

Atelier Fresque de la sobriété énergétique

- L'état des lieux
- Les leviers d'actions sur les principaux usages: chauffage, climatisation, éclairage, ventilation
- Atelier ludique et participatif

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée uniquement en présentiel en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, échanges, exercices pratiques et un atelier participatif.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Aymeric BARRAULT



ELU0305 – Cimetières et
gestion funéraireDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis
nécessaire n'estPublic
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

La gestion des cimetières constitue une responsabilité importante pour les communes. Les procédures de reprise de sépultures, souvent complexes et sensibles pour les familles, doivent être menées dans le strict respect du cadre juridique. Cette formation permet aux élus et aux agents d'acquiescer les repères indispensables pour conduire ces opérations avec rigueur, sécurité juridique et respect des administrés.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser le cadre juridique afférent aux procédures administratives de reprise d'une part, des concessions, qu'elles soient échues ou en état d'abandon et d'autre part, des emplacements en terrain commun .
- Sécuriser les diverses étapes de la reprise afin de prévenir les contentieux funéraires

Le programme :

Présentation de la journée de formation

Introduction

- Une obligation légale d'inhumation
- Une obligation légale d'entretien

Module 1 : Les modes d'inhumation

But : Repérer les spécificités propres à chaque mode de sépulture

Thème 1 : La concession

Mettre en évidence les principales caractéristiques de l'inhumation en concession

- 1°/ Un mode d'inhumation facultatif
- 2°/ Un mode d'inhumation contractuel
 - Les redevances de concessions
 - Les durées de concessions
 - Les catégories de concessions
 - Le renouvellement des concessions
 - La transmission des concessions

Thème 2 : Le terrain commun

Mettre en évidence les principales caractéristiques de l'inhumation en terrain commun

- 1°/ Un mode d'inhumation obligatoire
 - Au cœur du service public
- 2°/ Un mode d'inhumation temporaire
 - Un délai de rotation de 5 ans

Module 2 : La reprise des sépultures funéraires

Examiner les diverses procédures de reprises

Thème 1 : La reprise des concessions temporaires échues
Analyser les règles juridiques relatives au relevage des concessions arrivées à terme et non renouvelées

- 1°/ Le non-renouvellement de la concession
 - Le défaut de paiement et la renonciation au droit à concession
 - Le délai de carence de deux ans
- 2°/ Les formalités de publicité
 - Une obligation légale, une obligation par tout moyen

Thème 2 : La reprise des concessions en état d'abandon

Analyser les règles juridiques relatives au relevage des concessions dégradées

- 1°/ Le champ d'application de la procédure de reprise
 - Les concessions susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
 - Les concessions non susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
- 2°/ Les conditions d'exercice de la procédure de reprise
 - Une double condition temporelle
 - Une condition matérielle
- 3°/ Les étapes de la procédure de reprise
 - Le 1er procès verbal de constat d'abandon :
 - Le transport in situ
 - La rédaction du procès-verbal
 - La notification / l'affichage du procès-verbal
 - Le 2d procès verbal de constat d'abandon :
 - Le délai annuel
 - Le transport in situ
 - La rédaction du 2d procès-verbal
 - La notification / l'affichage du 2d procès-verbal
- 4°/ L'issue de la procédure de reprise
 - La délibération du conseil municipal
 - L'arrêté de clôture
- 5°/ Les effets de la procédure de reprise
 - L'enlèvement des monuments et emblèmes funéraires
 - L'exhumation des restes mortels (crémation, réinhumation en ossuaire)

Thème 3 : La reprise des emplacements en terrain commun

Analyser les règles juridiques relatives au relevage des sépultures des personnes dépourvues de ressources

- 1°/ Une absence de droit au renouvellement
- 2°/ Une absence de publicité

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN



ELU0305 – Cimetières et gestion funéraire

Durée de la session :
4 heures en vidéo (8 modules)
de 4 heures d'entretien individuel en visio.

Prérequis :
Aucun prérequis nécessaire n'est

Public
Elu
Agent

La gestion des cimetières constitue une responsabilité importante pour les communes. Les procédures de reprise de sépultures, souvent complexes et sensibles pour les familles, doivent être menées dans le strict respect du cadre juridique. Cette formation permet aux élus et aux agents d'acquiescer les repères indispensables pour conduire ces opérations avec rigueur, sécurité juridique et respect des administrés.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Définir les différents types de sépultures funéraires (concessions et terrain commun) et leurs caractéristiques juridiques
- Identifier les étapes de la procédure de reprise des concessions échues ou abandonnées
- Appliquer la réglementation funéraire afin de sécuriser chaque étape
- Analyser les risques juridiques liés à une reprise non conforme
- Elaborer un plan d'action pour mettre en œuvre ou actualiser une procédure de reprise dans leur commune

Le programme :

CHAPITRE 1 : LES MODES JURIDIQUES D'INHUMATION

Module 1.1°) Les modes de sépulture - Généralités (12 minutes)

Ce module a pour objectif de présenter plusieurs règles essentielles en matière d'inhumation.

1°/ Une obligation légale d'inhumation

- Une mesure de salubrité publique
- Délais d'inhumation
- Droit à sépulture dans le cimetière

2°/ Une obligation légale d'entretien du cimetière

- Une dépense obligatoire pour la commune

Module 1.2°) Les modes de sépulture - La concession (48 minutes)

Ce module a pour objectif de mettre en évidence les principales caractéristiques de l'inhumation en concession

1°/ Un mode d'inhumation facultatif

- L'étendue du cimetière

2°/ Un mode d'inhumation contractuel

- Les redevances de concessions
- La durée des concessions
- Les catégories de concessions
- Le renouvellement des concessions
- La transmission des concessions

Module 1.3°) Les modes de sépulture - Le terrain commun (9 minutes)

Ce module a pour objectif de mettre en évidence les principales caractéristiques de l'inhumation en terrain commun

1°/ Un mode d'inhumation obligatoire

- Au cœur du service public

2°/ Un mode d'inhumation temporaire

- Un délai de rotation de 5 ans

CHAPITRE 2 : LES PROCÉDURES DE REPRISE

Module 2.1°) La reprise des sépultures - La reprise des concessions temporaires échues (27 minutes)

Ce module a pour objectif de connaître les règles de relevage des concessions arrivées à terme et non renouvelées

1°/ Le non-renouvellement de la concession

- Le défaut de paiement et la renonciation au droit à concession
- Le délai de carence de deux ans

2°/ Les formalités de publicité

- Une obligation légale
- Une obligation par tout moyen

Module 2.2°) La reprise des sépultures - La reprise des concessions en état d'abandon (76 minutes)

Ce module a pour objectif de connaître les règles de relevage des concessions non entretenues

1°/ Les conditions d'exercice de la procédure de reprise

- Une double condition temporelle
- Une condition matérielle

2°/ Le champ d'application de la procédure de reprise

- Les concessions susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
- Les concessions non susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon

3°/ Les étapes de la procédure de reprise

- La constatation initiale de l'état d'abandon : le 1er procès verbal de constat d'abandon
- Le transport in situ
- La rédaction du procès-verbal
- La notification / l'affichage du procès-verbal
- La confirmation

4°/ L'issue de la procédure de reprise

- La délibération du conseil municipal
- L'arrêté de clôture

5°/ Les effets de la procédure de reprise

- L'enlèvement des monuments et emblèmes funéraires
- L'exhumation des restes mortels (crémation, réinhumation dans l'ossuaire)

Module 2.3°) La reprises des sépultures en terrain commun (3 minutes)

Ce module a pour objectif de connaître les règles de relevage des sépultures des personnes dépourvues de ressources

1°/ Une absence de droit au renouvellement

2°/ Une absence de publicité

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée e en distanciel (vidéos et visioconférence)
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

ELU0305 – Cimetières et gestion funéraire

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

La gestion des services funéraires constitue une compétence sensible pour les collectivités territoriales. Elle implique à la fois des obligations juridiques strictes et une attention particulière portée aux familles dans des moments difficiles. Les élus doivent veiller au respect de la réglementation tout en garantissant un service public digne et efficace. Cette formation permet de mieux comprendre l'organisation et les responsabilités liées à ce service. Elle apporte des repères utiles pour assurer une gestion conforme aux exigences légales et aux attentes des administrés.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les différents aspects d'un service funéraire.
- Connaître les obligations du maire en matière funéraire.
- Comprendre les enjeux d'un service funéraire.

Le programme :

Le périmètre des services funéraires :

- L'accueil des familles.
- La fourniture de biens et de services.
- L'inhumation.
- L'entretien des cimetières.
- L'Etat civil.

Le cadre juridique :

- Les opérateurs : régie, SEM, associations ou privés.
- L'habilitation préfectorale.
- Les règles budgétaires et comptables.
- Le règlement municipal.
- L'information des familles.
- La réglementation des chambres funéraires.
- La conformité des installations et des véhicules aux prescriptions réglementaires.
- Les dispositions spécifiques en situation de pandémie.

Les responsabilités du maire en tant qu'agent de l'Etat :

- L'état civil.
- La police funéraire.
- Les obsèques des personnes sans ressources.

Les ressources humaines des services funéraires :

- L'habilitation des dirigeants et des agents.
- Les conditions de diplôme pour les agents des services funéraires.
- Les fiches de poste.
- La formation des agents.
- La sécurité des personnels, face aux risques spécifiques.
- La surveillance de la probité des agents.

Tarifs et équilibre économique :

- Les grilles tarifaires.
- Equilibre géographique et équilibre économique.
- Le respect de la concurrence.
- Les contrats obsèques.
- Les taxes funéraires (suppression).
- Les relations avec les fournisseurs de prestations annexes.
- Les relations avec les institutions extérieures (hôpitaux, EPHAD).
- La fiscalité.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

ELU0305 – Cimetières et gestion funéraire

Durée de la session :
4 heures en vidéo (8 modules)
de 1 à 3 heures d'entretien individuel en visio.

Prérequis :
Aucun prérequis n'est nécessaire

Public
Elu
Agent

Le règlement du cimetière constitue un outil essentiel pour organiser la gestion des sépultures et prévenir les litiges. Sa rédaction et sa mise à jour nécessitent une bonne connaissance des règles juridiques applicables aux cimetières et aux concessions funéraires. Cette formation permet d'acquérir les repères nécessaires pour élaborer ou réviser un règlement clair, conforme au droit et adapté aux réalités de la commune

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- De comprendre les fondements juridiques qui sous-tendent le règlement municipal du cimetière
- D'appréhender les obligations légales liées à son adoption, à son exécution et à sa révision
- D'identifier les différents modes d'inhumation et leurs implications
- De connaître les procédures de reprise des sépultures et savoir les mettre en pratique
- Précision : Les participants à la session en présentiel ou à distance ont la possibilité de bénéficier d'un diagnostic personnalisé du règlement en vigueur dans leur commune afin de procéder à d'éventuelles modifications ou améliorations

Le programme :

CHAPITRE 1°) PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIÈRE

Module 1°) Le règlement du cimetière – Généralités (9 minutes)

Ce module a pour objectif d'exposer les modalités d'adoption, d'exécution et de contrôle du règlement du cimetière

Thème 1 : L'adoption du règlement

- Une manifestation du pouvoir de police du maire
- Une existence facultative

Thème 2 : L'exécution du règlement

- La déclinaison des obligations légales sur le territoire
- Un règlement pénalement sanctionnable

Thème 3 : Le contrôle du règlement

- Le déféré préfectoral
- Le recours devant le juge administratif

CHAPITRE 2°) CONTENU DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIÈRE

Module 2°) Le règlement du cimetière – Aménagement (11 minutes)

Ce module a pour objectif de se familiariser avec les équipements du cimetière

Les équipements obligatoires

- La clôture
- Les espaces inter-tombes / entre-tombes
- L'ossuaire

Les équipements facultatifs

- Les caveaux temporaires
- Les sites cinéraires
- Les concessions funéraires
- Les carrés confessionnels

Module 3°) Les modes de sépulture (68 minutes)

Ce module a pour objectif de mettre en évidence les principales caractéristiques des deux modes d'inhumation que sont la concession et le terrain commun

La concession

- Les redevances de concessions
- Les durées de concessions
- Les catégories de concessions
- Le renouvellement des concessions
- La transmission des concessions

Le terrain commun

- Un mode d'inhumation obligatoire
- Un mode d'inhumation temporaire

Module 4°) La reprise des sépultures – La reprise des concessions temporaires échues (27 minutes)

Ce module a pour objectif d'analyser les règles juridiques relatives au relevage des concessions arrivées à terme et non renouvelées

Le non-renouvellement de la concession

- Le défaut de paiement et la renonciation au droit à concession
- Le délai de carence de deux ans

Les formalités de publicité

- Une obligation légale
- Une obligation par tout moyen

Module 5°) La reprise des sépultures – La reprise des concessions en état d'abandon (76 minutes)

Ce module a pour objectif d'analyser les règles juridiques relatives au relevage des sépultures concédées non entretenues

Le champ d'application de la procédure de reprise

- Les concessions susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
- Les concessions non susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon

Les conditions d'exercice de la procédure de reprise

- Une double condition temporelle
- Une condition matérielle

Les étapes de la procédure de reprise

La constatation initiale de l'état d'abandon : le 1er procès verbal de constat d'abandon

- Le transport in situ
- La rédaction du procès-verbal
- La notification / l'affichage du procès-verbal

La confirmation de l'état d'abandon : le 2d procès verbal de constat d'abandon

- Le délai annal
- Le transport in situ
- La rédaction du 2d procès-verbal
- La notification / l'affichage du 2d procès-verbal

L'issue de la procédure de reprise

- La délibération du conseil municipal
- L'arrêté de clôture

Les effets de la procédure de reprise

- L'enlèvement des monuments et emblèmes funéraires
- L'exhumation des restes mortels (crémation, réinhumation dans l'ossuaire)

Module 6°) La reprise des sépultures – Les emplacements en terrain commun (3 minutes)

Ce module a pour objectif d'analyser les règles juridiques relatives au relevage des sépultures des personnes dépourvues de ressources

Une absence de droit au renouvellement

Une absence de publicité

Module 7°) La police de la sécurité et de la salubrité des monuments funéraires (14 minutes)

Ce module a pour objectif d'exposer les règles de sécurisation des monuments funéraires « en péril »

Une police qui relève de la compétence du maire dans le cadre du code de la construction et de l'habitation

Mise en œuvre de la procédure

- Une procédure ordinaire en l'absence de danger imminent
- Une procédure d'urgence en cas de danger

Module 8°) La crémation (17 minutes)

Ce module a pour objectif de porter à votre connaissance la réglementation relative à la destination des urnes cinéraires.

Le site cinéraire, un double espace obligatoire

- Un espace de dispersion des cendres (« jardin du souvenir »)
- Un espace d'inhumation des urnes (colombarium / cavurnes)

La dispersion des cendres en pleine nature

- Lieux autorisés
- Lieux interdits

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en distanciel (vidéos et visioconférence)
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.



Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Le règlement du cimetière constitue un outil essentiel pour organiser la gestion des sépultures et prévenir les litiges. Sa rédaction et sa mise à jour nécessitent une bonne connaissance des règles juridiques applicables aux cimetières et aux concessions funéraires. Cette formation permet d'acquérir les repères nécessaires pour élaborer ou réviser un règlement clair, conforme au droit et adapté aux réalités de la commune

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- De comprendre les fondements juridiques qui sous-tendent le règlement municipal du cimetière
- D'appréhender les obligations légales liées à son adoption, à son exécution et à sa révision
- D'identifier les différents modes d'inhumation et leurs implications
- De connaître les procédures de reprise des sépultures et savoir les mettre en pratique

Le programme :

Présentation de la journée de formation

1ère PARTIE : PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIÈRE

Objectif: Exposer les modalités d'adoption, d'exécution et de contrôle du règlement du cimetière

Thème 1 : L'adoption du règlement

- Une manifestation du pouvoir de police du maire
- Une existence facultative

Thème 2 : L'exécution du règlement

- La déclinaison des obligations légales sur le territoire
- Un règlement pénalement sanctionnable

Thème 3 : Le contrôle du règlement

- Le déferé préfectoral
- Le recours devant le juge administratif

2ème PARTIE : CONTENU DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIÈRE

Module 1 : Les modes d'inhumation

Objectif : Repérer les spécificités propres à chaque mode de sépulture

Thème 1 : La concession

Mettre en évidence les principales caractéristiques de l'inhumation e

- 1°/ Un mode d'inhumation facultatif
- 2°/ Un mode d'inhumation contractuel
 - Les redevances de concessions
 - Les durées de concessions
 - Les catégories de concessions
 - Le renouvellement des concessions
 - La transmission des concessions

Thème 2 : Le terrain commun

Mettre en évidence les principales caractéristiques de l'inhumation en terrain commun

- 1°/ Un mode d'inhumation obligatoire
 - Au cœur du service public
- 2°/ Un mode d'inhumation temporaire
 - Un délai de rotation de 5 ans

Module 2 : La reprise des sépultures funéraires

Objectif : Examiner les diverses procédures de reprises

Thème 1 : La reprise des concessions temporaires échues Analyser les règles juridiques relatives au relevage des concessions arrivées à terme et non re

- 1°/ Le non-renouvellement de la concession
 - Le défaut de paiement et la renonciation au droit à concession
 - Le délai de carence de deux ans
- 2°/ Les formalités de publicité
 - Une obligation légale
 - Une obligation par tout moyen

Thème 2 : La reprise des concessions en état d'abandon

Analyser les règles juridiques relatives au relevage des concessions dégradées

- 1°/ Le champ d'application de la procédure de reprise
 - Les concessions susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
 - Les concessions non susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
- 2°/ Les conditions d'exercice de la procédure de reprise
 - Une double condition temporelle
 - Une condition matérielle
- 3°/ Les étapes de la procédure de reprise
 - La constatation initiale de l'état d'abandon : le 1er procès verbal de constat d'abandon
 - Le transport in situ
 - La rédaction du procès-verbal
 - La notification / l'affichage du procès-verbal
 - La confirmation de l'état d'abandon : le 2d procès verbal de constat d'abandon
 - Le délai annal
 - Le transport in situ
 - La rédaction du 2d procès-verbal
 - La notification / l'affichage du 2d procès-verbal

- 4°/ L'issue de la procédure de reprise
 - La délibération du conseil municipal
 - L'arrêté de clôture
- 5°/ Les effets de la procédure de reprise
 - L'enlèvement des monuments et emblèmes funéraires
 - L'exhumation des restes mortels (crémation, réinhumation dans l'ossuaire)

Thème 3 : La reprise des emplacements en terrain commun

Analyser les règles juridiques relatives au relevage des sépultures des personnes dépourvues de ressources

- 1°/ Une absence de droit au renouvellement
- 2°/ Une absence de publicité

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

ELU0306 – Circulation / Voirie

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis n'est nécessaire

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Terrasses, marchés, chantiers, manifestations : les occupations du domaine public sont nombreuses et doivent être encadrées juridiquement. Le maire dispose de pouvoirs importants pour autoriser, organiser ou refuser ces occupations, mais leur exercice nécessite une bonne maîtrise des règles applicables. Cette formation permet aux élus et aux agents de sécuriser leurs décisions, de prévenir les contentieux et de garantir une gestion équilibrée et transparente du domaine public.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître et maîtriser la réglementation du domaine public communal en vue d'organiser des fêtes et des événements sur le territoire communal
- Appréhender les modalités d'attribution des titres d'occupation domaniale au regard des obligations de transparence et d'impartialité

Le programme :

Présentation de la journée de formation

Module 1 : Quelques rappels en matière de domanialité publique

Les règles d'occupation du domaine public

- La possession d'un titre d'occupation
- Le paiement d'une redevance d'occupation

La nature de l'autorisation d'occupation privative

- Les permissions de voirie
- Les concessions de voirie

Les caractéristiques de l'autorisation d'occupation privative

- Une autorisation personnelle, nominative et incessible
- Une autorisation temporaire, précaire et révocable

Module 2 : Procédures de mise en concurrence économique du domaine public

Le champ d'application de l'ordonnance du 19 avril 2017

- La nature de l'affectation
- Le critère de l'activité commerciale

Les procédures de sélection préalable

- La procédure normale de sélection
- La procédure simplifiée de sélection

Les dérogations à l'obligation de sélection

- La délivrance du titre à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée

Module 3 : Les autorisations d'occupation du domaine public et l'animation de la vie locale

Les manifestations sur la voie publique

Les événements culturels, sportifs et de loisirs

- Les brocantes et les vide-greniers
- Le cirque et les fêtes foraines

La mise à disposition d'un local communal

- Au profit des associations
- Au profit du centre social

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN



ELU0306 – Circulation / Voirie

Durée de la session :
3 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Les élu.es qui prennent la décision de classer ou de déclasser un bien ou une emprise foncière.
Les agents des services urbanisme et foncier
Les collaborateurs d'élus.
Les Directeurs Généraux de Service et les secrétaires généraux de mairie.

La gestion du domaine public et privé communal est encadrée par des règles précises. Le classement et le déclassement d'emprises sont des actes juridiques majeurs qui doivent respecter une procédure rigoureuse. Cette formation aide les élus à identifier les situations concernées, à sécuriser les décisions et à prévenir les litiges. Elle permet de concilier maîtrise foncière et bon usage du domaine

121

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Disposer des bases sur le déroulé des procédures de classement et de déclassement d'emprises foncières publiques ou privées
- Appréhender les points vigilance pour recevoir un patrimoine transféré en bon état.
- Appréhender l'impact budgétaire en matière d'investissement et d'entretien.

Le programme :

Les différents dispositifs

- Le classement d'emprises foncières privées dans le domaine public.
- Le déclassement d'emprises publiques pour les transféré à une personne de droit privé.
- Le transfert d'office dans le domaine public.
- Le plan d'alignement
- La marge de recul par rapport à l'alignement dans un PLU
- La maîtrise du foncier pour le recalibrage futur d'une voie
- La mise en concordance de règlement d'opération à l'occasion de procédures d'aménagement.

Les procédures:

- L'état des lieux
- L'anticipation du transfert dans les documents d'une opération d'aménagement
- La constitution du dossier
- L'enquête publique
- La prise de décision

Le recensement des chemins ruraux :

- L'obligation pour les communes de recenser leur chemin ruraux.
- La procédure recensement, préparation des dossiers.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU



ELU0306 – Circulation / Voirie

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Les élu.es adjoint.e et conseillers délégués en charge de l'urbanisme, Adjoint.e ou conseillers délégués en charge des travaux ou des équipements publics.
Les agents des services urbanisme et foncier
Les collaborateurs d'élus.
Les Directeurs Généraux de S

122

Les élus exerçant la compétence voirie doivent articuler enjeux techniques, responsabilités juridiques et contraintes budgétaires. Cette formation propose une vision opérationnelle de la gestion de la voirie et des réseaux. Elle permet d'identifier les obligations réglementaires, les outils de planification et les leviers d'optimisation. Une approche concrète pour mieux assumer cette compétence essentielle à la qualité de vie des habitants.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Pouvoir disposer de connaissances techniques de base en voirie et en réseaux divers
- Resituer leur mise en œuvre dans la conception des projets à réaliser au cours du mandat.
- Appréhender l'impact budgétaire en matière d'investissement et d'entretien.
- Faciliter la prise de décision lors du travail sur les dossiers entre élus et services

Le programme :

La Voirie :

- La notion de trafic et la classification des voies.
- Les profils et les structures de chaussée en fonction de leur classification.
- La dégradation des chaussées et les remèdes.
- Le gabarit routier.
- Les accessoires, ouvrages et aménagements de voirie (les bordures de trottoirs, les îlots directionnels, le mobilier urbain etc. etc.)
- L'adaptabilité des espaces publics aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Les dispositifs de nature à assurer la sécurité des usagers de l'espace public.
- La voirie dans les programmes de travaux des lotissements et le règlement des PLU

Les Réseaux :

- La desserte d'un territoire par l'assainissement eaux usées et eaux pluviales
- Les ouvrages de régulation des eaux pluviales

- Les points de vigilance sur les plans des réseaux
- Les réseaux souples : éclairage public, eau potable, téléphonie.
- Les réseaux VRD dans les programmes de travaux des opérations d'aménagement.

Les interventions sur l'espace public

- Les formalités administratives préalables aux travaux
- Les chantiers temporaires et la signalisation.
- La mise en place d'une déviation

La prise en compte de la transition écologique dans l'aménagement d'un territoire :

- Le recyclage des matériaux
- La transition écologique : une obligation politique
- La lutte contre les îlots de chaleur urbain dans les projets d'aménagement.
- La désimperméabilisation des sols et la maîtrise de l'étalement urbain pour prévenir les inondations.
- La préservation de la biodiversité pour le bien être dans son cadre de vie.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU

ELU0311 – Développement économique et attractivité du territoire

**ELU0311 – Développement
économique et attractivité du
territoire**

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

L'attractivité d'un territoire est aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités locales. Attirer de nouveaux habitants, soutenir l'activité économique, valoriser les ressources locales ou renforcer l'image du territoire nécessite une vision stratégique claire. Les élus jouent un rôle déterminant dans cette dynamique de développement. Cette formation propose des outils pour analyser les atouts et les faiblesses d'un territoire, identifier ses leviers de développement et construire une stratégie d'attractivité cohérente. Elle permet de mieux positionner la collectivité dans son environnement territorial et d'accompagner durablement son développement.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les principaux enjeux des politiques d'aménagement du territoire.
- Apprendre à piloter une démarche en faveur de l'aménagement du territoire.

Le programme :

L'analyse des enjeux :

- Des enjeux selon les territoires.
- La détermination du possible.
- Enjeux économiques et sociaux.
- Enjeux environnementaux et culturels.
- Les obligations administratives.

La construction de la stratégie :

- Le diagnostic territorial.
- Les objectifs fondamentaux.

La mobilisation des partenaires :

- Rechercher des synergies.
- Les collectivités locales.
- L'Etat.
- L'Union Européenne.
- Les entreprises.
- Les associations.

Etude d'exemples :

- Territoire rural.
- Territoire semi urbain.
- Territoire en grande difficulté.
- Territoire fragile.
- A l'étranger.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

ELU0311 développement éco
et attractivité du territoireDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Commerces de proximité, artisanat et vitalité économique locale sont au cœur des attentes citoyennes. Cette formation propose aux élus des clés concrètes pour repenser le dialogue avec les acteurs économiques et agir sur le foncier. Elle permet de structurer une stratégie de développement adaptée à votre territoire. Un accompagnement indispensable pour renforcer votre attractivité tout en répondant aux défis contemporains du commerce.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre la place de l'artisanat et du commerce dans la gestion du territoire et maîtriser les enjeux de l'attractivité territoriale et du développement des commerces de proximité, en milieu rural ou urbain.
- Renforcer la posture des élus et le dialogue avec les acteurs dans les domaines de l'artisanat et du commerce de proximité.
- Améliorer la connaissance des participants pour planifier leur territoire au niveau commercial.
- Intervenir sur le foncier privé et négocier avec les acteurs.

Le programme :

Saisir le rôle et les enjeux de l'artisanat et du commerce de proximité pour le territoire

- L'artisanat et le commerce dans les territoires
- L'évolution des enjeux fonciers pour les collectivités territoriales

Favoriser de nouvelles alliances pour redynamiser le commerce de proximité

- Structurer le dialogue entre élus et commerçants pour améliorer la vitalité commerciale
- Créer une expertise à la disposition des élus

Développer et réguler les commerces de proximité à travers la planification

- Le rôle et les outils du SCOT dans l'équilibre commercial
- L'action du PLU sur le développement et la régulation des commerces

Intervenir sur le foncier privé pour renforcer la diversité commerciale et artisanale

- Prémption urbaine et prémption commerciale
- Expropriation

Négocier avec des opérateurs privés pour programmer la diversité commerciale

- L'urbanisme opérationnel à travers la ZAC
- L'optimisation de la programmation dans la ZAC

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Charlotte DANNA

Communication

Expliquer l'action publique, dialoguer avec les citoyens et rendre compte des décisions est aujourd'hui une dimension essentielle du mandat d'élu local.

Dans un contexte de forte attente de transparence et d'instantanéité de l'information, les élus doivent savoir communiquer avec clarté et responsabilité.

Les formations proposées dans ce domaine permettent de développer une communication publique efficace, maîtriser les relations avec les médias et utiliser les outils numériques pour renforcer le dialogue avec les citoyens.

ELU0401 – Relation au citoyen

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

À l'heure où les citoyens souhaitent être davantage associés aux décisions qui les concernent, la démocratie participative s'impose comme un enjeu fort du mandat. Cette formation permet de mieux comprendre les fondements de cette démarche, d'en maîtriser les outils et d'initier, dans sa collectivité, une véritable dynamique d'écoute, de co-construction et de mobilisation citoyenne.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :
- Monter en compétences sur le sujet de la démocratie participative & dynamiser les instances municipale
- Approfondir la participation des citoyens.
- Se doter d'un cadre méthodologique au niveau de l'équipe municipale.
- Attirer les 'invisibles' dans le processus participatif.

Le programme :

Fondements & Principes de la démocratie participative

- Cadrage & définitions
- Enjeux & objectifs communs

Évolution de l'action publique & participation citoyenne

- L'action publique territorialisée
- Rôle de la participation
- Panoplie des formes de participation

=Gouvernance participative & implication des citoyens

- Enjeux de la consultation
- Le processus participatif
- Le rôle des élus
- * Atelier participatif : mise en situation pour conduire le déploiement d'un projet de démocratie participative.

Limites de la démocratie participative

- Les écueils & paradoxes
- Les leviers à actionner & facteurs clés de succès

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Louis DE LAROMIGUIERE

ELU0401 – Relation au citoyen

Durée de la session :
3 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Cette session courte vise à poser les premières pierres d'un processus de participation citoyenne au sein des communes. Sans prérequis, elle donne aux élus les repères nécessaires pour s'orienter parmi les dispositifs existants, poser un cadre clair et faire de la démocratie locale un moteur de lien social et de confiance renouvelée entre élus et habitants.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Découvrir le sujet de la démocratie participative & dynamiser les instances municipales.
- Approfondir la participation des citoyens.
- Se doter d'un cadre méthodologique au niveau de l'équipe municipale.
- Attirer les 'invisibles' dans le processus participatif.

Le programme :

Principes de la démocratie participative

- Cadrage & définitions
- Enjeux & objectifs communs

Évolution de l'action publique & participation citoyenne

- L'action publique territorialisée
- Rôle de la participation
- Panoplie des formes de participation

Gouvernance participative & implication des citoyens

- Le processus participatif
- Le rôle des élus
- * Atelier participatif : mise en situation pour conduire le déploiement d'un projet de démocratie participative.

Limites de la démocratie participative

- Les écueils & paradoxes
- Les leviers à actionner & facteurs clés de succès

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Louis DE LAROMIGUIERE

ELU0402 – Enjeux du
numériqueDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Bien connaître la suite office et
savoir créer un compte sur un
site internetPublic
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

L'intelligence artificielle transforme déjà la manière de travailler, de décider et de communiquer dans de nombreux domaines. Pour les élus locaux, elle peut devenir un outil précieux pour gagner du temps, analyser l'information, préparer des prises de parole ou mieux comprendre les attentes des citoyens. Encore faut-il en comprendre les principes, les possibilités et les limites. Cette formation propose une découverte concrète de l'intelligence artificielle générative appliquée aux missions des élus et des collectivités. À travers des démonstrations et des exercices pratiques, les participants apprendront à utiliser ces outils de manière efficace, responsable et adaptée aux enjeux publics. Une formation résolument tournée vers l'avenir pour permettre aux élus d'intégrer ces nouvelles technologies dans leur action publique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre l'IA pour gagner en efficacité.
- Comprendre les fondamentaux de l'IA et son potentiel pour le secteur public.
- Comprendre l'impact de l'IA dans la gouvernance pour réfléchir à son intégration dans leurs politiques publiques.
- Comprendre les enjeux éthiques et les cadres réglementaires de l'IA. Applications concrètes et outils de l'IA.

Le programme :

Thème 1 : L'IA Générative au service des élus

- Contexte : pertinence de l'IA pour les élus (gain de temps, communication, décisions, analyse).
- Définition adaptée : Ce qu'est l'IA générative, exemples concrets pour les élus, limites et précautions

Thème 2 : L'Ingénierie du Prompt

- Pourquoi apprendre le prompt (objectifs adaptés), comment bien prompter, techniques, précision, réduction des hallucinations.

Démonstration et exercices pratiques

S'informer - exercice :

- Synthèse de rapports, analyse de commentaires citoyens, recherche de législations, fact-checking.
- Synthétiser des données électorales, des sondages d'opinion, des rapports d'activité de la collectivité.
- Reformuler un texte pour qu'il soit plus compréhensible.

Rechercher - exercice :

- Données démographiques, subventions, tendances d'opinion, préparation d'interventions.
- Préparer un discours en recherchant des informations factuelles, des statistiques, des citations pertinentes.
- Identifier des sources fiables et les résumer.

Editer un contenu - exercice :

- Adapter un discours en fonction de l'auditoire (citoyens, autres élus, presse). Améliorer le style et la clarté d'un projet de délibération.

Résoudre un Problème - exercice :

- Analyser les questions fréquentes des citoyens et y apporter des réponses claires et précises.
- Trouver des solutions à un problème local en s'inspirant d'exemples d'autres collectivités.

Collaborer - exercice :

- Préparer une réunion de travail en utilisant l'IA pour générer des idées et des arguments.

Les projets - exercice :

- Créer un projet pour la rédaction d'un bulletin municipal, en intégrant des informations sur les actions de la collectivité, les projets à venir, etc.

Autres exercices pratiques

- Créer un compte rendu de réunion, rédiger un communiqué de presse.

Thème 3 : Comprendre l'impact de l'IA dans la gouvernance et son intégration dans les politiques publiques

- Comprendre les enjeux et opportunités de l'intelligence artificielle (IA) dans la gouvernance.
- Identifier les domaines d'application de l'IA dans les politiques publiques locales.

Thème 4 : Les cadres réglementaires de l'IA

- Comprendre les cadres réglementaires qui encadrent l'usage de l'IA en France et en Europe.

Thème 5 : Identifier les principaux enjeux éthiques liés à l'IA dans la gouvernance publique

- Réfléchir aux impacts éthiques, juridiques et sociétaux de l'IA pour une mise en œuvre adaptée.
- Réfléchir aux bonnes pratiques pour une utilisation responsable et transparente de l'IA.

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par un quiz.
-
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Jérôme IAVARONE

Ces deux réseaux sociaux sont devenus incontournables dans la communication publique locale. Mieux les connaître et savoir les utiliser permet aux élus de valoriser leur action et d'engager un dialogue direct avec leurs concitoyens.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les différentes spécificités de Facebook et d'Instagram et choisir le meilleur vecteur de communication
- Maîtriser les fonctions de Facebook et d'Instagram
- Rédiger efficacement ses « posts »
- Mettre en valeur son action publique et politique
- Construire et fidéliser une communauté
- Eviter les pièges

Le programme :

Les fondamentaux des réseaux sociaux

- L'identité numérique & la e-réputation
- Présentation des principaux réseaux sociaux en France
- Définitions des termes spécifiques aux réseaux sociaux : Hashtag, troll, algorithme, tag, livetweet,...
- Trucs et astuces & pièges à éviter sur les RS
- * Exercice collectif : jeux de questions/réponses sous la forme de quizz

Rédiger un « post » efficace et gagner en like et en audience

- Soigner la forme du message
- Rédiger un message percutant
- Adapter son message en fonction de ses objectifs et des différents réseaux sociaux
- * Exercice individuel : Atelier d'écriture « rédaction d'un message efficace sur un sujet donné »

Facebook, le leader des réseaux sociaux

- Améliorer son profil ou sa page & se forger une véritable identité
- Optimiser ses contenus (vidéos, photos,...) et les programmer
- Créer une page et la faire vivre
- Créer des événements
- Analyser et comprendre les statistiques de sa page
- Faire progresser son audience & gagner en like
- Construire une communauté
- * Ateliers numériques (avec smartphone, tablette ou ordinateur personnel) : profil, page, communauté

Instagram, la force de l'image

- Créer / améliorer son profil
- Mettre en valeur sa personnalité
- Créer / améliorer son profil
- Mettre en valeur sa personnalité
- Faire connaître son activité : photos, vidéos,
- - créer des story, ...
- Optimiser les contenus de ses posts (hashtag, tag,...)
- Quand publier pour être vu ?
- * Ateliers numériques (avec smartphone, tablette ou ordinateur personnel) : profil, publications, analyses

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



Maîtriser les usages numériques est devenu essentiel pour toute action politique. Cette formation vous donne les clés pour adapter vos messages et choisir les bons supports, afin de toucher efficacement vos publics cibles.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les principaux réseaux sociaux et leurs différentes spécificités.
- Choisir le meilleur vecteur de communication.
- Maîtriser les fonctions des principaux réseaux sociaux.
- Rédiger efficacement ses « posts ».

Le programme :

Les fondamentaux des réseaux sociaux :

- L'identité numérique & la e-réputation.
- Définitions des termes spécifiques aux réseaux sociaux : hashtag, troll, algorithme, tag, livetweet...
- * Exercice collectif : jeux de questions/réponses sous la forme de quizz.

Présence sur les réseaux sociaux : Objectifs et précautions :

- Valoriser son action publique et politique.
- Construire une communauté.
- Eviter les erreurs courantes & sécuriser son profil.
- * Exercice collectif : retours d'expérience des participants.

Présentation des réseaux sociaux en France comment choisir le bon vecteur de communication ? :

- Présentation des principaux réseaux sociaux en France.
- Evaluer les cibles que vous souhaitez toucher en fonction des messages.
- Choisir le bon réseau social en conséquence.
- * Exercice en groupe : « Choisir le bon RS en fonction du message à diffuser ».

Rédiger un « post » efficace sur les réseaux sociaux :

- Soigner la forme du message.
- Rédiger un message percutant.
- Adapter son message en fonction de ses objectifs et des différents réseaux sociaux.
- * Exercice individuel : Atelier d'écriture « rédaction d'un message efficace sur un sujet donné ».

Facebook, le leader des réseaux sociaux :

- Améliorer son profil.
- Relayer ses messages.
- Créer une page.
- Faire progresser son audience et construire une communauté.
- * Ateliers numériques (avec smartphone, tablette ou ordinateur personnel) : profil, page, communauté.

Instagram, la force de l'image :

- Créer / améliorer son profil.
- Mettre en valeur sa personnalité.
- Faire connaître son activité : photos, vidéos, story, ...
- Quand publier ?
- * Ateliers numériques (avec smartphone, tablette ou ordinateur personnel) : profil, publications, analyses.

Twitter, réactivité et instantanéité :

- Créer / améliorer de son profil.
- Organiser sa veille et rebondir sur l'actualité.
- Faire connaître ses positions.
- Développer sa communauté de followers.
- * Ateliers numériques (avec smartphone, tablette ou ordinateur personnel) : Qui suivre ? comment rebondir ?

LinkedIn, le réseau pro par excellence :

- Créer/améliorer de son profil.
- Développer son réseau professionnel et politique.
- Promouvoir son action politique et les activités de sa collectivité.
- Quand publier ?
- * Ateliers numériques (avec smartphone, tablette ou ordinateur personnel) : comment réseauter ? publier et interagir.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0403 – Réseaux sociaux

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Avoir suivi la formation "Le bon usage des réseaux sociaux pour les élus, niveau 1"

Public
Elus

Aller plus loin dans l'utilisation stratégique des réseaux sociaux est aujourd'hui indispensable pour gagner en visibilité et en influence. Cette session vous permettra de structurer une communication digitale plus impactante et plus incarnée.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les principaux réseaux sociaux et leurs différentes spécificités.
- Choisir le meilleur vecteur de communication.
- Maîtriser les fonctions des principaux réseaux sociaux.
- Rédiger efficacement ses « posts ».
- Mettre en valeur son action publique et politique.
- Construire et fidéliser une communauté.
- Éviter les pièges.
- Comprendre les enjeux de la stratégie de communication digitale pour un élu.
- Élaborer une stratégie de communication permettant de valoriser les actions publiques et politiques de l'élu sur les réseaux sociaux
- Maîtriser les techniques de prise de parole face à une caméra pour créer des vidéos adaptées aux réseaux sociaux .

Le programme :

I. Construire une stratégie de communication digitale efficace

- Etablir un bilan de sa communication digitale actuelle (évolution depuis la première formation*)
- Définir ses objectifs et son audience cible & adapter son message à chaque plateforme. (Facebook, Twitter/X, Instagram, LinkedIn,...)
- Élaborer un calendrier éditorial.
- Gérer les interactions et éviter les bad buzz.

II. Créer des contenus engageants

- Rédaction de posts impactants.
- Utilisation des visuels, même et vidéos courtes.
- Bonnes pratiques pour maximiser l'engagement.
- Comment élargir sa communauté.

III. Introduction à la vidéo pour les réseaux sociaux & Techniques de prise de parole

- Les types de vidéos adaptées aux plateformes sociales.
- Le matériel et outils simples pour réaliser des vidéos de qualité.
- Comment capter l'attention de son audience
- Techniques de prise de parole : les clés d'une communication verbale et non verbale efficace.

IV. Atelier pratique : tourner et analyser une vidéo

- Mise en situation : enregistrement d'une courte vidéo thématique.
- Analyse et feedback sur les performances.
- Conseils pour améliorer son impact et sa présence face caméra.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0404 – Relation presse

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Porter une parole claire, convaincante et maîtrisée est devenu un impératif pour tout élu, en particulier lorsqu'il est exposé aux médias ou confronté à une situation de crise. Cette formation vous aide à structurer vos interventions publiques, à gérer vos émotions, et à développer votre capacité d'argumentation dans des contextes souvent imprévisibles. Grâce à des mises en situation et un médiatraining animé par un professionnel des médias, vous apprendrez à faire face à l'imprévu, tout en renforçant votre crédibilité et votre aisance.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Réussir leurs prises de parole en public et médiatiques, notamment en situation de crise.
- Délivrer un message clair, à argumenter, à contre argumenter
- Fédérer un auditoire sans se laisser déstabiliser dans l'exercice quotidien de leur mission.

Le programme :

Adopter la bonne posture et la bonne gestuelle

- L'importance de la communication non verbale
- Poser son regard sur un auditoire
- Poser sa voix, utiliser ses mains
- Soigner sa posture
- * Exercice filmé et débriefing.

Préparer une prise de parole

- Identifier en amont les contraintes liées à la taille et à la nature d'un auditoire
- Connaître les contraintes techniques
- Structurer sa prise de parole
- Prendre des notes efficacement
- Maîtriser son temps de parole
- Adapter son vocabulaire à ses interlocuteurs
- Gérer son stress et son trac

Mises en situation

- Médiatraining
- Interview sur une situation de crise dans les conditions du direct
- Tenir une conférence de presse
- Ne pas se laisser déstabiliser
- Concevoir une stratégie de communication
- Argumenter et contre-argumenter
- Délivrer un message clair
- Débriefing
- Interviews et conférences de presse sur la base d'un scénario crise inspiré de faits réels, conduite par un journaliste.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel uniquement en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Romain MUSART



ELU0404 – Relation presse

Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

Face aux journalistes ou en direct sur les réseaux, l'élu doit faire preuve de clarté, de maîtrise et d'assurance. Cette formation vous prépare aux différentes situations d'interview et vous aide à affirmer votre posture médiatique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comment améliorer sa prise de parole et maîtriser les canaux de diffusion
- Maîtriser les techniques de communication efficaces
- Savoir choisir et construire un message clair et cohérent pour différentes situations.
- Être en capacité d'utiliser son langage corporel à bon escient et de gérer son stress
-
- Acquérir les compétences nécessaires à la prise de parole face aux médias
- Savoir répondre aux questions délicates de manière efficace et confiante.
- Éviter les pièges.

Le programme :

A) REUSSIR SA PRISE DE PAROLE

1 diffuser le bon message

- Préparer son intervention
- Choisir et Construire un message
-
- Rendre sa prise de parole percutante
- Exercice pratique individuel : prise de parole improvisée versus prise de parole préparée
-

2 Le langage corporel et la gestion du stress

- Maîtriser son corps et ses gestes
- Gérer la traque et rester naturel.
- Renvoyer l'image voulue
- * Exercices pratiques : posture, respiration, et gestion du stress.

B) INTERAGIR AVEC LES MEDIAS

1 Les spécificités de la communication médiatique

- Comprendre le fonctionnement des médias (journalistes, réseaux sociaux, direct).
- Préparer une interview ou une prise de parole

2 Comment maîtriser le « live »

- Gérer les questions difficiles
- Réagir face à une question imprévue ou embarrassante.
- Les techniques pour recentrer le discours sur le sujet maîtrisé
- * Ateliers pratiques : simulations d'entretiens individuels, enregistrements de mini-interviews en conditions réelles. Retours personnalisés sur la forme et le fond.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0405 – Formation généraliste communication

ELU0405 – Formation
généraliste « communication

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Réunion publique tendue, conseil municipal animé, présentation d'un projet devant les habitants ou réponse aux médias : les élus sont régulièrement confrontés à des situations où leur parole doit être claire, convaincante et maîtrisée. Pourtant, prendre la parole en public ne s'improvise pas et peut rapidement devenir un exercice stressant. Inspirée des méthodes du théâtre et de la pratique des comédiens, cette formation propose une approche originale pour développer son aisance et renforcer l'impact de son discours. En travaillant le corps, la respiration, la voix et la présence face à l'auditoire, les participants apprendront à mobiliser tous les leviers d'une prise de parole réussie. Une formation concrète et vivante pour gagner en confiance, en authenticité et en efficacité dans toutes les situations d'expression publique liées à l'exercice d'un mandat.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser sa prise de parole en public,
- Identifier son style

Le programme :

L'outil corps

- Relaxation : comprendre l'importance de la relaxation pour une prise de parole efficace.
- Respiration : s'approprier des techniques et méthodes de respiration
- Engagement physique : comprendre et ressentir l'impact de l'engagement physique dans sa propre prise de parole en public
- Exercices : Méthode d'échauffement et de concentration du comédien

Comprendre son style d'orateur

- Maîtriser sa prosodie et son style : apprendre les éléments clés de la prosodie et du style oratoire (le rythme, le ton, le débit et l'intonation).
- Relever ses points forts communicationnels : Les participants analyseront leurs forces et leurs faiblesses en communication avec le formateur.
- Exercices : pratique intensive

Conviction pour convaincre

- Appropriation émotionnelle du texte : comment captiver l'auditoire...
- Permettre la rencontre entre l'orateur et son auditoire : appliquer des techniques pour créer un lien avec l'auditoire.
- Les trois catégories de langages : apprendre à utiliser le langage verbal, para-verbal et non-verbal dans vos différentes prises de parole d'élu.
- Exercices : Travail de texte

Modalités pédagogiques :

- La formation se déroule en présentiel, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- Comparaison technique des prises de parole au début puis à la fin de la journée de formation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Antonin LESSON



ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

La parole d'un élu a un poids particulier. Travailler son aisance, structurer son discours et affronter sereinement les prises de parole sont des compétences indispensables pour captiver et convaincre son auditoire.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Savoir préparer ses interventions.
- Convertir son stress en énergie positive.
- Rendre son discours percutant.
- Maîtriser sa communication non verbale.
- Remporter le jeu des questions/réponses et faire face à l'imprévu.
- Mettre en valeur son action publique et politique.

Le programme :

Préparer son intervention :

- Analyser le contexte de son intervention & adapter sa prise de parole.
- Organiser son discours: plan, introduction, messages clés, arguments, transitions, fil rouge...
- * Exercices en groupe : Analyse de différents contextes de prise de parole & ateliers d'écriture.

Transformer son stress en énergie positive :

- Vaincre son stress & être zen le jour J.
- Piloter sa performance et se faire confiance.
- * Exercices collectifs: mise en situation et exercices de micro yoga.

Rendre son discours percutant :

- Guider le public et satisfaire sa curiosité.
- Embarquer l'auditoire & susciter l'adhésion.
- * Exercices en groupe : travail sur les techniques oratoires.

Incarner son discours :

- Soigner son apparence, sa gestuelle et son regard.
- Utiliser toutes les ressources de sa voix.
- * Exercices individuels : échauffements, mises en application et prises de parole guidées.

Faire face au public et à ses questions :

- Apporter efficacement votre réponse.
- Accueillir les objections & réfuter par la logique.
- Faire face à l'imprévu.
- * Exercices collectifs : jeux de rôle et questions/réponses en rafale.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel uniquement, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»Durée de la session :
14 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

Dans l'exercice d'un mandat local, la parole de l'élu est un outil essentiel pour expliquer, convaincre et créer l'adhésion. Réunions publiques, conseils municipaux, interviews ou situations de crise exigent une expression claire, maîtrisée et impactante. Dans un environnement médiatique où l'image et la communication jouent un rôle déterminant, savoir prendre la parole avec aisance devient une compétence stratégique. Animée par Fabienne Égal, ancienne animatrice de télévision pendant plus de vingt ans, cette formation propose un véritable entraînement aux prises de parole publiques et médiatiques. Elle permet d'acquérir des techniques concrètes pour structurer son message, gérer son image et capter l'attention de son auditoire. Une formation très opérationnelle pour renforcer l'efficacité et la crédibilité de la parole politique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier les spécificités de la prise de parole dans un cadre médiatique ou public.
- Adapter leur discours en fonction du contexte, du public et du média.
- Se réapproprier son naturel.
- Mobiliser efficacement leur langage non verbal pour renforcer leur message.
- Gérer leurs émotions et leur stress pour rester alignés et percutants face caméra ou en public.
- Structurer une intervention courte, claire et convaincante en toutes circonstances.
- Développer leur impact personnel tout en affirmant leur posture d'élu.

Le programme :

Jour 1 : Les fondamentaux de la prise de parole en public et les outils du comédien.

Matinée : 9h-12h30

- Ouverture de l'atelier sur la communication : (Détermination des attentes des participants). Réflexion collective sur l'importance d'une bonne communication au sein d'une équipe, de l'entreprise, et auprès du public.
- Diagnostic : identification par chacun des participants de ses atouts et ses axes de progrès.
- Comprendre le trac et en tirer parti.

Après-midi, 14h-17h30 :

- La découverte des techniques de l'art oratoire : les six outils du comédien.
- Créer l'interactivité et l'empathie avec son public : savoir écouter et répondre aux attentes de l'auditoire.
- La gestion de la prosodie et des silences.
- L'utilisation de la gestuelle, du regard et de la voix.

Jour 2 Matin : Préparer une intervention orale :

- La structure du discours.
- Mener une réunion, être le modérateur d'un débat, communiquer à la télévision et la radio, se présenter face à un jury, gérer les conflits.
- Les outils de la communication verbale
- Les modes participatif et illustratif. La maîtrise des niveaux de langue.

- Travail sur le souffle et la ponctuation orale.
- Transmission des émotions par le langage corporel et la voix : l'art oratoire et la proxémie.
- Le respect du temps imparti.
- Fiches et Power Point.
- Exercices de diction, de projection de la voix, de respiration, et d'improvisation.

Après-midi : 14h-17h30

- Maîtriser les techniques de « Ice breaking & Hook » (accroche de l'auditoire) et « block and bridge » (mot-confort, formule-charnière).
- Savoir rédiger une chronique en maximisant l'efficacité du temps imparti.
- Passer de l'explication à l'affirmation : la technique de la « pyramide inversée ».
- Travail sur les techniques d'interview en période de crise.
- Identifier les attentes des journalistes, anticiper les questions, préparer ses réponses et s'entraîner.
- Formaliser les messages clés.
- Apporter des réponses rhétoriques aux attaques rhétoriques.
- User des lois de proximité.
- Savoir vulgariser l'information et reformuler.
- Optimiser les supports techniques : fiches, diaporama, paperboard, micro, lumière, téléprompteur...

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel uniquement en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation,
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Fabienne EGAL



ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

Pour mieux agir, il faut d'abord bien comprendre les dynamiques sociales de son territoire. Ce module vous permettra d'identifier les caractéristiques de votre canton afin d'adapter plus finement votre discours et vos priorités d'action.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Savoir analyser sociologiquement et démographiquement une population cantonale en vue d'adapter son discours
- Comprendre les concepts clés de la sociologie et de la démographie.
- Identifier, recueillir et analyser des données sociologiques et démographiques fiables.
- Interpréter les profils de population et caractériser les groupes sociaux du territoire.
- Cibler et qualifier les enjeux locaux, et anticiper les dynamiques électorales.

Le programme :

I. L'analyse sociologique et démographique du canton

- Définitions et concepts clés : sociologie, démographie, dynamique territoriale.
- Présentation des principaux indicateurs démographiques : âge, sexe, natalité, migration, etc.
- Identification des sources fiables (Insee, Observatoire des territoires, données locales)
* Atelier guidé : recueil d'information et première analyse sociologique et démographique du canton

II. Le ciblage et la qualification - les grands enjeux locaux d'aujourd'hui et de demain

- Élargir son spectre informatif (presse, réseaux sociaux, adversaires politiques, réseautage, intelligence artificielle, ...)
- Interpréter les profils de population et caractériser les groupes sociaux dominants et minoritaires)
- Analyses de second degré et prospectives
* Atelier guidé : recherche de sources nouvelles, consolidation et identification des opportunités et des défis pour l' élu

III. La mise en œuvre d'une analyse politique localisée

- Analyser les dynamiques électorales sur le canton (étude et interprétations des scrutin électoraux)
- Définir les équilibres politiques du canton
- Etablir un mapping des forces politiques en présence et tester des scénarii politiques variés
* Atelier guidé : Identification des opportunités et des défis pour l' élu

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel uniquement en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, réglementaires et méthodologique, études de cas et mises en situation.
- Exercices individuels, en groupe et collectifs.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Face à l'abondance des messages et à l'accélération des communications, savoir rédiger de manière claire, structurée et persuasive est devenu essentiel pour tout élu. Cette formation propose une méthodologie accessible et des outils concrets pour améliorer ses écrits, capter l'attention, faire passer ses idées et valoriser l'action publique à travers des messages adaptés à chaque support.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Acquérir les bons réflexes de rédaction.
- Établir rapidement une structure de texte cohérente qui va mener vos lecteurs jusqu'au bout de la lecture.
- Choisir avec pertinence les mots pour convaincre et faire passer vos messages.
- Adopter une présentation qui va rendre votre texte efficace.

Le programme :

Les enjeux de la communication écrite

- Cadrage & définitions
- Enjeux & objectifs communs

Les formes & les usages

- La distinction Information / Création
- Les différents types d'écrits
- Les 3 registres de la persuasion
- L'intérêt du contenu : la règle de la proximité

Les techniques d'écriture

- Le choix du support adapté
- La méthode QQQCP
- Les outils pour dynamiser l'écriture
- Les techniques de mise en page
- * Atelier participatif : mise en situation pour la rédaction d'une communication.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Louis DE LAROMIGUIERE



ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

Dans la vie politique locale, prendre la parole est un acte de responsabilité, d'influence et de leadership. Pourtant, de nombreuses femmes élues doivent encore s'affirmer dans des espaces de décision où les codes de communication ont longtemps été façonnés par des habitudes masculines. Développer une parole claire, assumée et impactante devient alors un véritable levier d'action et de légitimité. Cette formation propose aux femmes élues un espace privilégié pour renforcer leur confiance, structurer leurs messages et affirmer leur présence dans le débat public. Grâce à des exercices pratiques et un accompagnement bienveillant, chacune pourra identifier ses atouts et faire de sa parole un véritable outil d'influence. Une formation pensée pour permettre aux femmes élues de prendre pleinement leur place et de faire entendre leur voix avec force et conviction.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Développer la confiance nécessaire pour s'affirmer pleinement dans leur rôle politique
- Développer une posture adaptée pour s'affirmer pleinement dans leur rôle politique
- Développer une clarté d'expression favorisant une communication impactante
- Donner une voix affirmée à leurs idées
- Définir et structurer leurs messages
- Gérer objections et interruptions sans perdre leur assurance

Le programme :

Se familiariser avec sa voix et son image :

- Identifier ses forces et axes d'amélioration
- Trouver son style d'oratrice : posture et voix

Travailler sa voix pour gagner en crédibilité :

- Maîtriser sa respiration pour apprivoiser son trac et améliorer son souffle
- Placer sa voix pour mieux se faire entendre
- Dynamiser sa parole en donnant du rythme : pauses, intonations, variations

Déconstruire ses peurs et pensées limitantes :

- Prendre conscience des pensées automatiques négatives qui surviennent lors de ses prises de parole
- Transformer ces pensées en affirmations constructives

Faire le tri pour révéler l'essentiel :

- Comprendre son auditoire pour le captiver et le convaincre
- Définir son objectif de prise de parole et les messages associés
- Mobiliser son auditoire et le faire « bouger »

Gérer les situations difficiles :

- Anticiper et gérer les objections
- Rester centrée et concentrée en toutes circonstances

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne exercices pratiques de prise de parole, préparation écrite, exercices.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Clotilde CAVAROC



ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

Dans un contexte de plus en plus tendu, les élus font face à des situations d'agressivité et d'émotions fortes, parfois difficiles à gérer. Cette formation vous aide à mieux comprendre les mécanismes émotionnels, à désamorcer les tensions et à adopter une posture relationnelle apaisante. Grâce à des outils concrets et des mises en situation, vous saurez agir avec calme, recul et efficacité. Une démarche précieuse pour protéger votre équilibre personnel tout en maintenant un dialogue constructif avec les citoyens.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les mécanismes qui engendrent des situations d'agressivité,
- Appréhender les techniques d'anticipation, d'identification et de traitement des situations,
- Adapter sa communication en situation d'agressivité,
- Mieux gérer ses émotions afin d'être plus productif face aux situations d'agressivité,
- S'approprier une boîte à outils fonctionnelle permettant de faire face aux situations complexes

Le programme :

Identifier les situations du quotidien : des faits à la communication

- De la réalité au comportement (atelier)
- Discerner le rationnel de l'émotionnel
- La communication et la déperdition de l'information (atelier)

La gestion des émotions

- Définition et mécanisme de l'émotion
- La roue des émotions pour les exprimer (atelier)
- La relation entre « émotion » et « besoin »
- La gestion du stress - (atelier)

Les outils : Maîtriser les clés de la communication positive ou non violente

- La communication par l'analyse transactionnelle (atelier anticipé amont de la formation)
- Les préférences cérébrales (atelier anticipé amont de la formation)
- Les typologies d'agression (les 5 blessures)
- La communication « pacifiante » (atelier)

La loi du 21 mars 2024 – protection des maires et des élus municipaux

La phase Post Évènement

- Le debriefing suite à des situations complexes ou agressives (atelier)
- Méthodologie et pratique du feedback

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Luc DORLET

ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

La communication municipale est un levier stratégique pour valoriser les politiques publiques et renforcer le lien avec les habitants. Cette formation vous aide à structurer une parole cohérente, accessible et mobilisatrice.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les principes et les enjeux de la communication publique locale.
- Identifier les outils et canaux adaptés pour communiquer avec les habitants.
- Savoir valoriser l'action municipale sans tomber dans la communication partisane.
- Structurer un plan de communication cohérent pour la collectivité.
- Gérer la communication en période sensible (crise, élections, rumeurs...).

Le programme :

1) Les fondamentaux de la communication publique

- Rôle et finalité de la communication publique municipale.
- Différence entre communication institutionnelle, politique et électorale.
- Le cadre légal et déontologique (notamment en période préélectorale).

2) Construire une stratégie de communication locale

- Identifier les publics et leurs attentes.
- Choisir les bons canaux : bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, réunions publiques, signalétique, etc.
- Élaborer un plan de communication.

3) Animer la relation avec les citoyens

- Créer du lien et encourager la participation.
- Adapter le ton et le message selon les cibles.
- Valoriser les réussites locales.

4) Gérer les situations de communication sensible

- Communication de crise et gestion des critiques.
- Les erreurs à éviter.
- Exemples concrets de réussites et d'échecs.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



**ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»**

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
**Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.**

S'exprimer à l'oral avec clarté, impact et assurance est une compétence essentielle pour tout élu ou agent en responsabilité. Que ce soit en réunion, devant les citoyens, les collègues ou les partenaires institutionnels, la qualité de la prise de parole. Cette formation propose une approche concrète et progressive pour améliorer son aisance orale, structurer ses interventions, capter l'attention de son auditoire et faire face avec confiance aux situations déstabilisantes. Elle permet à chacun de mieux se connaître comme orateur et de développer une communication vivante, maîtrisée et adaptée à ses enjeux du quotidien.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Renforcer sa confiance à l'oral
- S'exprimer de manière claire, convaincante et adaptée à son public
- Gérer le stress et les situations délicates
- Structurer efficacement tout type de prise de parole
- Développer sa posture d'orateur

Le programme :

I – Découvrir son style d'orateur et les fondamentaux oraux

A – Mon style d'orateur

B – Adapter sa posture au contexte à partir des apports théoriques

- Les bases théoriques
- Le contexte
- Mes points d'attention

C – Connaître son public et capter son attention

- Comment bien démarrer une prise de parole et animer une réunion efficace
- La règle des 3 C
- Les 5 erreurs à éviter

II – Structurer, impacter et improviser

A – Méthodes

- PPP
- DESC
- Le storytelling

Comment gérer les situations gênantes ?

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances, une mise en situation (exercices d'expression : émotions, diction, intonation, posture.)
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Isabelle PICHARD

ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Les élus sont les premiers relais d'information et les porte-voix de l'action locale auprès des habitants. Pour autant, savoir incarner, porter et expliquer l'action publique n'est ni inné, ni évident. Cette formation permet aux élus de mieux communiquer sur les projets, d'adapter leur discours selon les publics et de renforcer la légitimité de leur parole. Un enjeu clé de proximité et de démocratie locale.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Mettre en œuvre un projet municipal, le porter auprès de la population et valoriser les actions engagées, tels sont quelques uns des nombreux enjeux pour les nouveaux élus.
- Le début de mandat est, à ce titre, essentiel pour engager cette démarche et dresser des perspectives.

Le programme :

Introduction : Apprivoiser les 4 temps du mandat

- Années 1 et 2 : prise de contact et apprentissage
- Année 3 et 4 : réalisations
- Année 4 et 5 : vers le prochain mandat
- Année 6 : campagne électorale

Partie 1 : Organiser la mise en œuvre du programme municipal

L' élu au cœur de l'information et la communication

- Partager : passer de la décision au « portage politique collectif »
- Informer : organiser la circulation de l'information et ses niveaux
- Communiquer : Faire et Faire savoir

Les outils au service des élus, organiser des temps d'échanges adaptés

- Pour l'exécutif (maire et adjoints)
- Pour la majorité (avec les conseillers municipaux)
- Pour l'équipe (en incluant les suivants de liste)

Programmer des temps d'analyse partagés

Partie 2 : Rendre compte et communiquer efficacement auprès de la population : le rôle de l'équipe municipale

- Communications à mettre en œuvre pour valoriser ces actions
- Communiquer pour valoriser, promouvoir, recueillir en proximité
- Mobiliser les équipes autour du projet, en faire des ambassadeurs
- Comment porter les messages ?
- Choisir les bons outils

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Jeanne BEHRE-ROBINSON



ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

Dans l'exercice d'un mandat local, les élus sont régulièrement amenés à prendre la parole : en conseil municipal, devant les habitants, face aux médias ou lors d'événements publics. Une intervention bien préparée peut renforcer la crédibilité d'un élu et favoriser l'adhésion autour d'un projet. À l'inverse, une parole mal structurée peut affaiblir un message pourtant pertinent. Cette formation propose une méthode concrète pour préparer efficacement ses prises de parole et développer une expression claire, convaincante et adaptée à chaque situation. Elle permet aux participants d'identifier leurs points forts, de structurer leurs arguments et de mieux capter l'attention de leur auditoire. Un véritable entraînement pour gagner en aisance et en impact dans toutes les situations de communication publique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Prendre en compte votre auditoire comme point de départ afin d'identifier comment capter et maintenir son intérêt.
- Construire des arguments pour défendre votre idée afin de renforcer votre capacité à convaincre.
- Utiliser votre voix pour porter votre message afin de persuader et mobiliser votre public.
- Optimiser la préparation de vos prises de parole en alliant forme et structure pour aller à l'essentiel et parler avec impact.

Le programme :

Se familiariser avec sa voix et son image :

- Identifier ses forces et axes d'amélioration
- Trouver son style d'orateur : posture et voix

Connaître son auditoire :

- Comprendre ses attentes et ses besoins
- Identifier les profils d'audience et adapter son discours
- Capter son attention : les techniques d'accroche

Faire le tri pour révéler l'essentiel :

- Définir son objectif de prise de parole et les messages associés
- Choisir avec soin ses arguments et exemples
- Obtenir l'engagement de son auditoire

Travailler sa voix pour gagner en crédibilité :

- Maîtriser sa respiration pour apprivoiser son trac et améliorer son souffle
- Placer sa voix pour mieux se faire entendre
- Dynamiser sa parole en donnant du rythme : pauses, intonations, variations

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne exercices pratiques de prise de parole, préparation écrite, exercices.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Clotilde CAVAROC



ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Savoir convaincre ne relève pas du hasard, mais d'un ensemble de techniques et de postures qui permettent d'exercer une influence constructive, éthique et efficace. Dans la vie politique comme dans les relations au sein des collectivités, il est essentiel de mobiliser l'adhésion autour de projets, d'idées ou de décisions. Cette formation vous permettra de renforcer votre impact dans vos prises de parole et vos négociations, tout en respectant vos valeurs et celles de vos interlocuteurs.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre la différence entre persuasion, influence et manipulation
- Maximiser l'utilisation des outils/méthodes/savoir-faire que chacun possède déjà
- Comprendre pourquoi et comment les gens peuvent être influencés
- Etre capable d'identifier et d'utiliser des stratégies d'influence appropriées
- Comprendre comment les gens prennent des décisions même irrationnelles
- Comment utiliser les outils et techniques d'influence dans son périmètre d'élu

Le programme :

Introduction au sujet

- Nomenclature et auto positionnement
- Ethique et influence : la place des valeurs

La compréhension de la psychologie de la prise de décision

- Modèle et styles de comportements
- Leviers et déclencheurs

Les facteurs-clefs de l'influence

- L'écoute et le questionnement
- Les facteurs-clés de R. Cialdini

Structuration efficace de son argumentation

- Modèles d'argumentations
- Processus d'influence

- Comprendre le paysage politique
- Etablir une stratégie

Suis-je influencable ?

- Detecter une tentative d'influence
- Mettre en place ses alarmes

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Très interactive, cette formation s'articule autour de diverses méthodes et outils.
- Etudes de cas, jeux de rôles, tests et autodiagnostic
- Echanges et retours d'expérience
- Elaboration d'un cahier de travail personnel reprenant les différentes analyses individuelles, mesurant les acquis et les axes d'amélioration.
- Elaboration d'un plan d'action personnel pour mise en pratique immédiate des compétences acquises lors de la formation.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Karuna YOGANANTHAN

ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus

Dans la vie publique locale, la parole de l'élu joue un rôle déterminant pour porter une vision, expliquer une décision et convaincre les citoyens. Pourtant, un message pertinent peut perdre toute sa force si la forme n'est pas maîtrisée. La voix, la posture, le regard et la gestuelle contribuent autant que les mots à l'impact d'une prise de parole. Cette formation propose aux élus de développer leur aisance et leur présence afin de rendre leur discours plus clair, plus vivant et plus convaincant. Grâce à l'expérience de Fabienne Égal, ancienne animatrice de télévision, les participants découvrent les techniques utilisées par les professionnels de l'image et de la scène. Une formation dynamique pour gagner en confiance et renforcer l'impact de ses interventions publiques.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Prendre la parole en public : convaincre son auditoire, en captant et maintenant l'attention des participants.
- Maîtriser son langage non-verbal.
- Se réapproprier son naturel.
- Mieux communiquer.
- Contrôler leurs émotions pour éviter qu'elles ne parasitent leur message.
- Renforcer la cohérence entre le contenu du discours et son expression orale.
- Utiliser les techniques de respiration, de diction et de posture pour améliorer leur aisance.
- Exprimer un message avec clarté et conviction, quel que soit le format de la prise de parole.

Le programme :

Gérer son "capital image" :

- Identifier ses atouts et ses axes de progrès, se réapproprier son naturel, développer confiance en soi et authenticité.

Adopter une posture adaptée à chaque situation :

- Renforcer ses qualités d'écoute.
- Décoder le message de son interlocuteur.
- Anticiper questions et objections.
- Contrôler ses états et émotions.

Créer l'empathie et séduire l'auditoire.

Maîtriser respiration et gestuelle.

Optimiser la transmission du message :

- Structurer le discours (plan, mots clefs, ponctuation phonétique), recourir aux modes participatif et illustratif, choisir un niveau de langue adéquat.

Assurer en toutes circonstances sans se laisser déstabiliser :

- Utiliser des techniques de tremplin (improvisation) et savoir désamorcer les conflits.

Optimiser la communication :

- Choisir des supports techniques efficaces (paper board, power point, micro, lumière, téléprompteur...) en fonction du temps imparti.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel uniquement en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation,
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Fabienne EGAL



ELU0405 – Formation
généraliste « communication
»Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

La prise de parole est une compétence essentielle pour tout élu amené à s'exprimer en public, défendre des projets ou représenter sa collectivité. Cette formation propose une approche pratique et bienveillante pour vous aider à gagner en assurance, structurer vos interventions et maîtriser vos émotions. Elle vous accompagne pour affirmer votre posture d'élu, transmettre vos messages avec impact et ajuster votre communication à vos différents auditoires. Vous repartirez avec des outils concrets, facilement réutilisables dans votre quotidien.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Appréhender les différentes formes de prise de parole auxquelles un élu peut être confronté afin d'adapter son intervention à chaque situation.
- Maîtriser les techniques de communication orale permettant d'argumenter, convaincre, interpeller et susciter
- Déployer sa voix et sa gestuelle afin de porter efficacement son message.
- Maîtriser ses émotions lors d'une prise de parole en public.
- Renforcer sa confiance et améliorer son impact personnel et professionnel dans l'exercice de ses responsabilités d'élu.

Le programme :

1. Publics et styles cognitifs :

- Comprendre les styles d'apprentissage cognitifs pour adapter votre prise de parole à votre auditoire.
- Découvrir et comprendre votre style cognitif.

2. Les outils de la communication non verbale :

- Le stress.
- La respiration.
- La gestuelle.
- Le regard.
- Le sourire.

3. Les outils de la communication verbale :

- La parole.
- L'articulation.
- Les attaques et finales.
- Le ton et les intonations.
- Le silence.

4. Construire votre prise de parole :

- Vos messages clés.
- Vos objectifs.
- Vos intentions.
- La préparation de votre intervention.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application des connaissances acquises..

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Luc DORLET

ELU0405 / Communication -
Formation généralisteDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis n'est
nécessairePublic
Groupe d'élu(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

À l'approche des élections, la communication des collectivités est strictement encadrée afin de garantir l'égalité entre les candidats. Les élus doivent alors distinguer clairement l'information institutionnelle de la communication électorale, sous peine de sanctions. Cette formation permet d'identifier les règles applicables et de sécuriser l'utilisation des outils de communication municipale pour prévenir tout risque de contentieux électoral

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'appréhender le cadre juridique relatif à la communication institutionnelle en période pré-électorale
- De maîtriser les règles propres à chaque outil de communication dans une optique de prévention des contentieux

Le programme :

Présentation de la journée de formation

- Le calendrier électoral
- Dates clés
- La notion de campagne électorale
- Les enjeux

Module 1 : Un encadrement légal de la communication institutionnelle

Objectif : Savoir différencier l'information municipale de la communication personnelle de l'élu candidat

Thème 1 : Une série de restrictions contraignantes

- Interdiction des campagnes de promotion publicitaire (article L. 52-1)
- Interdiction de participer au financement de la campagne d'un candidat (article L. 52-8)

Thème 2 : Un ensemble de critères à respecter

- Antériorité et régularité de la communication
- Neutralité des contenus
- Identité institutionnelle

Module 2 : Une sécurisation de l'usage des outils de communication institutionnelle

Objectif : Mettre en évidence les bonnes pratiques pour chaque outil de communication municipale

Thème 1 : Les outils de communication traditionnels

- Publications municipales (bulletin, éditorial, tribunes, affichages, communiqués)
- Fêtes et événements municipaux (manifestations, inaugurations, réunions publiques, vœux)
- Bilan de mandat (exercice personnel, hors financement public)

Thème 2 : Les outils de communication numérique

- Site internet de la collectivité
- Blogs et réseaux sociaux

Module 3 : Des sanctions en cas de non-respect des règles de communication institutionnelle

Objectif : Identifier les risques encourus

Thème 1 : Les sanctions électorales

- Risque d'annulation de l'élection
- Risque d'inéligibilité du candidat

Thème 2 : Les sanctions financières

- Risque de requalification
- Réduction du remboursement ou rejet du compte de campagne

Thème 3 : Les sanctions pénales

- Amende pouvant aller jusqu'à 75 000 € (article L. 90-1 du code électoral)

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN



Finances / Fiscalité / Budget / Comptabilité

La maîtrise des finances locales est au cœur de la responsabilité des élus.

Comprendre le budget communal, analyser les équilibres financiers, anticiper les évolutions budgétaires et sécuriser les décisions d'investissement sont des enjeux majeurs pour la gestion d'une collectivité.

Les formations de ce domaine permettent aux élus de mieux appréhender les mécanismes financiers et budgétaires afin de piloter leur collectivité avec rigueur et lucidité.

ELU0501 – Marchés et achats publics

Durée de la session :
14 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Face à l'évolution rapide des règles d'achat public, il devient essentiel de maîtriser les principes de la commande publique. Pour les participants, bien comprendre les procédures et anticiper les étapes garantit des achats plus efficaces, plus sûrs et mieux concertés.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'améliorer les connaissances réglementaires en matière d'achat public.
- De prendre conscience des problématiques internes que pose toute la démarche d'achat pour une collectivité, en termes de pilotage, procédures, transversalité, programmation, anticipation, au service de la qualité et de l'efficacité de l'achat.

156

Le programme :

Les principes généraux de la commande publique, le cadre juridique :

- Code de la commande publique. Les tendances actuelles.
- Code général des collectivités territoriales

Généralités sur les règles applicables :

- Le marché public est un contrat – Droits et obligations – Composition.
- La définition des besoins, les notions d'opération et de prestations homogènes.
- Les obligations de mise en concurrence, les seuils, les compétences d'attribution.
- La commission d'appel d'offres, l'assemblée délibérante, le pouvoir adjudicateur, les délégations.
- Les critères d'attribution, l'analyse des offres, le contrôle de légalité, la mise en œuvre du contrat – notification – forme des recours, l'exécution du contrat, la responsabilité des élus et des fonctionnaires.

Les différentes procédures :

- Marché à procédure adaptée (MAPA), l'appel d'offres, les « marchés négociés », le dialogue compétitif, l'accord-cadre, l'évolution du contrat : l'avenant.

Organisation et problématiques de la fonction commande publique :

- Centralisation ou décentralisation ? (avantages-inconvénients)
- Les règles éventuelles internes (guide de procédures).
- L'efficacité de la commande publique.

Nécessité impérative de la programmation et de la planification des procédures :

- Planning concret des différentes procédures (avec exemples concrets).
- Comment considérer le « culte de l'urgence » ?

Comment planifier, anticiper, organiser, les actes d'achats ? :

- Les données disponibles et leur analyse (PPI, Budget, exécutions précédentes, nomenclature de dépenses...).
- Les marchés récurrents, la transversalité incontournable « fonction commande publique – services acheteurs », un dialogue toujours fructueux dans l'écoute et le respect.
- Obligation pour les services acheteurs de communiquer sur la planification anticipée de leurs démarches.
- Instaurer une confiance réciproque absolue avec élus (dialogue, écoute), établir des règles internes ? (guide interne, fiches de procédure...)
- Savoir établir un planning complet et réaliste.

Des règles d'OR :

- Analyse judicieuse des besoins, anticipation, programmation, associer la fonction commande publique très en amont de toute décision d'achat, dialogue, écoute, confiance.

Modalités pédagogiques :

- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Mathieu LORIOU

ELU0501 – Marchés et achats publics

Durée de la session :
3 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Il est indispensable de connaître les bases de la commande publique pour sécuriser les achats et bien dialoguer avec les services. Cette session courte mais dense vous donne les clés pour comprendre les grands principes et le rôle des élus dans les marchés publics. Un passage obligé pour éviter les erreurs coûteuses.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Appréhender les règles de base de la commande publique

Le programme :

1) Présentation des principes généraux de la commande publique

'La définition d'un marché public

- Un contrat à titre onéreux, Un acheteur / un co-contractant (opérateur économique public ou privé), des besoins (travaux / fournitures / services),
- Savoir différencier le marché public d'autres contrats passés par l'administration : la concession

2) Les grands principes de la commande publique

- La liberté d'accès, La transparence des procédures, L'égalité de traitement des candidats

3) Quel est le rôle de la Commission d'appel d'offres et des Elus ?

4) Synthèse des procédures et tâches à accomplir

Questions diverses / Actualités

Modalités pédagogiques :

- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Mathieu LORIOU



ELU0501 – Marchés et
achats publicsDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Les marchés publics ne sont pas qu'une affaire de techniciens : ils engagent directement la responsabilité et la vision politique des élus. Cette formation vous éclaire sur vos marges de manœuvre, vos obligations et vos leviers pour intégrer les achats dans votre projet de mandat. Une approche claire, directe, pour des décisions plus éclairées.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Réaliser des achats efficaces et sécurisés.
- Bien comprendre le rôle politique des élus dans la commande publique.
- Insister sur le verdissement des marchés publics à la lumière des lois récentes.

Le programme :

1. Comprendre les différents types de marchés et de procédures

- Définir un marché public : qu'est-ce qu'un contrat public ?
- Les marchés de gré à gré : conditions, limites, risques
- Les Marchés à procédure adaptée (MAPA) : flexibilité, critères de choix, exemples concrets
- Les marchés à procédure formalisée : seuils, contraintes, obligations européennes
- Les contrats complexes : accords-cadres, concessions, marchés globaux

2. Le rôle politique de l' élu dans les marchés publics

- Définir les besoins avec les services : une décision stratégique
- Choisir la procédure adaptée : rôle du conseil municipal et de la CAO
- Déterminer les critères d'attribution : prix, valeur technique, impact environnemental
- Comprendre la responsabilité juridique de l' élu (délits, fautes, contrôle de légalité)
- Présider la Commission d'Appel d'Offres (CAO) : mode de fonctionnement, procès-verbal, délibérations

3. Marchés publics et transition écologique

- Intégrer les clauses environnementales dans les marchés
- Le « verdissement » des achats publics : cadre légal et leviers concrets
- Exemples de clauses sociales et environnementales réussies
- La nouvelle commande publique au service de la transition territoriale

Modalités pédagogiques :

- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Mathieu LORIOU



ELU0502 – Fiscalité et taxes

Durée de la session :
14 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
**Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.**

La lecture des indicateurs financiers et le pilotage de la fiscalité locale sont des leviers puissants pour agir sur le budget communal. Cette session permet aux élus de mieux comprendre les enjeux de l'analyse financière. Elle leur donne les clés pour identifier des marges de manœuvre et optimiser les recettes sans alourdir la pression fiscale. Une formation indispensable pour allier rigueur budgétaire et projet politique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Analyser la situation financière de leur collectivité à partir des documents budgétaires (comptes administratifs, équilibre budgétaire, évolution des ratios).
- Identifier les leviers d'amélioration de la performance financière, notamment dans la perspective de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).
- Comprendre les fondements et les mécanismes de la fiscalité locale (taxes, valeur locative, fiscalité indirecte).
- Utiliser les outils de pilotage fiscal pour accroître les bases fiscales dans un cadre équitable et maîtrisé.
- Savoir mobiliser et dynamiser la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans un objectif de gestion proactive des ressources fiscales.
- Simuler les impacts d'une stratégie fiscale locale et anticiper les évolutions à travers une démarche pratique.
- Le + de la formation : Vous construirez vous-même votre analyse financière à partir des documents budgétaires de votre commune !

Le programme :

1er jour : L'analyse financière :

- Concepts généraux des grands équilibres du budget et d'analyse financière.
- Elaboration de l'analyse financière de votre collectivité sur les trois derniers comptes administratifs.
- Sensibilisation à l'utilité d'un plan pluriannuel d'investissements.

2ème jour : L'optimisation fiscale

- Fondamentaux de la fiscalité locale.
- La valeur locative cadastrale.
- La Commission Communale des Impôts Directs : Comment la dynamiser, lui rendre la plénitude de ses compétences ?
- Découverte des outils sur les bases fiscales pour accroître vos ressources et tendre vers plus d'équité fiscale.
- La fiscalité indirecte.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU

ELU0504 – Gestion de budget

Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

Chaque année, la loi de finances redéfinit les marges de manœuvre des collectivités locales et influence directement leurs équilibres budgétaires. Dans un contexte d'incertitude économique, de tensions sur les finances publiques et d'évolution des dotations comme de la fiscalité locale, il est essentiel pour les élus d'anticiper les conséquences concrètes des nouvelles dispositions. Comprendre la loi de finances 2026 ne relève pas d'un exercice technique réservé aux spécialistes : c'est un enjeu stratégique pour sécuriser son budget primitif, ajuster sa prospective et préserver l'autonomie financière de sa collectivité. Cette formation propose une lecture claire, opérationnelle et contextualisée des mesures adoptées afin de permettre aux décideurs locaux d'intégrer ces évolutions dans leurs choix budgétaires et politiques.

162

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les principales dispositions inscrites dans la loi de finances pour 2026 concernant les dotations et subventions mais aussi la fiscalité
- Appréhender les mécanismes de fonctionnement des dotations
- Comprendre le fonctionnement de la fiscalité locale
- Evaluer les conséquences de la loi de finances pour 2026 sur les équilibres financiers des collectivités
- Evaluer les conséquences pour votre budget primitif 2026
- Appréhender les enjeux pour retenir des hypothèses dans la construction de votre prospective financière

Le programme :

Introduction

- Les enjeux de la loi de finances pour construire les rapports relatifs aux orientations budgétaires et les budgets primitifs
- Les enjeux spécifiques pour intégrer dans les hypothèses de la prospective
- Retour sur le calendrier et les difficultés d'adoption de la loi de finances pour 2026

I – Rappel du contexte budgétaire et financier

Le contexte macro économique (Croissance / Inflation / Taux d'intérêt...)

La situation des finances publiques

- La situation financière du budget de l'Etat
- La situation financière des collectivités locales
- La loi de programmation des finances publiques et la participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics
- Analyse des finances de l'Etat et des collectivités
- Réponse aux questions

II – Dispositions relatives aux dotations de l'Etat

- Les mesures de protection contre l'inflation
- L'organisation des concours financiers de l'Etat
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- La péréquation horizontale et verticale

- Les dotations ou subventions sectorielles de fonctionnement
- Les dotations et subventions d'investissement
- Les autres dispositions concernant les dotations de l'Etat
- Echanges
- Réponse aux questions

III – Dispositions relatives à la fiscalité locale

- Le coefficient d'actualisation des valeurs locatives
- La problématique des dégrèvements et de la compensation des exonérations
- Le DILICO
- Les versements de TVA
- Les autres dispositions concernant la fiscalité locale
- Echanges
- Réponse aux questions

IV – Autres dispositions intégrées à la loi de finances pour 2026

Conclusion

- La prospective financière : un enjeu majeur dans un contexte d'incertitude
- Questionnement sur l'orientation possible de l'autonomie des collectivités

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.
- Diaporama, webographie, échanges d'expériences, exercices et cas pratiques, mises en situation

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances
- Cas pratiques et exercices pour mettre en application les connaissances
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Laurent GUYON



ELU0504 – Gestion de
budgetDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

Dans un contexte budgétaire tendu, chaque collectivité cherche à optimiser ses dépenses sans sacrifier la qualité du service public. Cette formation vous aide à repérer vos marges de manœuvre réelles, à traquer les coûts inutiles et à prioriser vos actions. Une démarche pragmatique pour renforcer la soutenabilité de votre budget.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier les leviers à actionner pour réduire la progression des dépenses de fonctionnement
- Appréhender les axes et démarches permettant de générer des économies de fonctionnement
- Connaître les points de vigilance dans la mise en œuvre des démarches d'optimisation
- Construire une méthodologie pour identifier des gains et économies de fonctionnement

Le programme :

Les différents modes de gestion et d'intervention

- Les délégations de service public
 - Les différentes modalités de gestion en régie
 - L'internalisation et l'externalisation : les enjeux
- *Atelier participatif et échanges de pratiques**

La catégorisation des dépenses

- Les dépenses d'investissement et leurs impacts futurs sur la section de fonctionnement
 - Les dépenses obligatoires
 - Les dépenses liées aux normes
- *Atelier participatif et échanges de pratiques**
***Exercices et cas pratiques sur excel.**

Les différents axes d'optimisation des dépenses de fonctionnement

- Les actions à organisation et périmètres constants
 - Les économies liées à des optimisations d'organisation
 - Les économies liées à des modifications du niveau de service ou de périmètre des politiques publiques
- *Atelier participatif et échanges de pratiques**
***Exercices et cas pratiques sur excel.**

Les démarches et outils de contrôle des dépenses

- Les procédures de prévision budgétaire
 - Les procédures d'exécution budgétaire
 - Les règlements financiers et guide de gestion
 - Les démarches de contrôle interne
- *Atelier participatif et échanges de pratiques**
***Exemples d'outils et de process utilisés.**

Les démarches pour dégager des gains de productivité

- Les différentes possibilités de générer des gains de production
 - Les économies de fonctionnement attendues
 - Les démarches à mettre en place
 - Les points de vigilance
- *Atelier participatif et échanges de pratiques**
*** Exercices et cas pratiques sur excel.**

Les démarches de pilotage de l'activité

- La définition du périmètre des activités et politiques publiques
 - Le pilotage des activités
 - L'évaluation des politiques publiques
 - La révision générale des dépenses publiques
- * Atelier participatif et échanges de pratiques**
*** Exercices et cas pratiques sur excel.**

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Laurent GUYON

ELU0504 – Gestion de
budgetDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

En fin de mandat, les choix budgétaires doivent éclairer les projets d'avenir. Cette formation vous aide à faire un état des lieux de vos capacités financières, à identifier des leviers d'action et à étayer votre programme électoral. Une étape clé pour proposer un projet réaliste et responsable à vos concitoyens.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Analyser l'évolution des équilibres financiers d'une collectivité territoriale,
- Identifier les facteurs de risques financiers et les marges de manœuvre disponibles
- Elaborer et gérer une stratégie financière de moyen terme
- Maîtriser les techniques et les outils de l'analyse financière,
- Anticiper les évolutions financières de moyen terme d'une collectivité territoriale
- Elaborer une stratégie financière de long terme en choisissant des indicateurs-clés
- Evaluer la sensibilité de la stratégie financière en intégrant les aléas de l'environnement
- Connaître les outils de communication financière liés à ces analyses pluriannuelles

Le programme :

Les enjeux de la prospective et de la stratégie financière

- Les enjeux de la définition d'une stratégie financière de moyen terme pour construire son projet électoral
- Les moments clés pour définir sa stratégie financière
- Les utilisations possibles de cette démarche stratégique
- Cas pratique en utilisant un outil de simulation sur excel.

Le rappel de la structure budgétaire et financière d'une collectivité

- Les principes budgétaires
- Les documents budgétaires
- Les mécanismes de financement du budget
- Exercices à partir d'un exemple de budget.

L'analyse budgétaire et financière

- L'analyse des résultats comptables
- L'analyse budgétaire
- L'analyse des capacités d'épargne
- L'analyse du mode de financement des investissements
- L'analyse de la fiscalité
- L'analyse de l'endettement
- Cas pratique en utilisant un outil de simulation sur excel.

La construction d'un modèle prospectif de simulation

- Les données à prendre en compte
- Les différentes feuilles de calcul
- Les liens entre les feuilles de calcul
- Les hypothèses
- Cas pratique en utilisant un outil de simulation sur excel.

La méthodologie d'élaboration de la stratégie financière de moyen terme

- La prospective au fil de l'eau
- L'intégration du programme d'investissement
- Les leviers d'arbitrage
- La méthode d'utilisation des leviers d'arbitrage
- Le mixage des leviers
- L'arbitrage finale et la prospective financière de référence
- Cas pratique en utilisant un outil de simulation sur excel.

L'évaluation de la sensibilité de la prospective financière de référence

- La méthode d'évaluation de la sensibilité
- Les différentes simulations et synthèses à réaliser
- Cas pratique en utilisant un outil de simulation sur excel.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Laurent GUYON

ELU0504 – Gestion de
budgetDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

Une gestion rigoureuse de la dette et de la trésorerie constitue un levier stratégique pour sécuriser l'équilibre budgétaire et accompagner les investissements. Cette formation vous fournit les repères pour piloter efficacement ces deux composantes et arbitrer en connaissance de cause.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser les principales règles applicables à la gestion de la dette et de la trésorerie
- Comprendre les enjeux et les fondements de la gestion de la dette et de la trésorerie
- Connaître les outils permettant d'optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie
- Organiser des mises en concurrence pour obtenir des financements à court (lignes de crédit) et long terme (emprunts),
- Maîtriser les principes de négociation avec un partenaire bancaire
- Appréhender les différents risques liés au financement par la dette
- Impulser et suivre une politique de gestion active de la dette,
- Comprendre le fonctionnement des principaux produits financiers proposés aux collectivités territoriales
- Analyser son encours de la dette et mesurer son exposition aux risques de taux

Le programme :

Introduction

- L'évolution de la réglementation
 - L'évolution des produits
 - La diversification et la complexification des outils de financement
- *Atelier participatif et échanges de pratiques.**

Le cadre juridique et les enjeux de la gestion de la dette

- La place de l'emprunt dans le financement des investissements
 - Les règles budgétaires et comptables régissant le recours à l'emprunt
 - Le cadre juridique de la gestion de la dette
 - Les enjeux de la gestion de la dette
- *Exercices et cas pratiques sur les ratios et indicateurs d'endettement**
***Analyse de délibérations et de contrats bancaires**

Le cadre juridique et les enjeux de la gestion de la trésorerie

- Les spécificités de la gestion de la trésorerie dans les collectivités
 - Les relations entre gestion de la dette et gestion de la trésorerie
 - Le cadre juridique de la gestion de la trésorerie
 - Les exceptions à la règle d'interdiction des placements financiers
- *Analyse de contrats de ligne de trésorerie et de délibération de placement .**

Les contrats bancaires

- Les principales dispositions des contrats bancaires
 - Les critères de choix
 - Les différents types de produits financiers
 - Les mises en concurrence
- *Atelier participatif et échanges de pratiques**
***Analyse de contrats.**

Les techniques de gestion active de la dette

- Les remboursements par anticipation et renégociation
 - Les opérations de marché
 - Les crédits structurés
 - Le pilotage et le suivi : rapports annuels et tableaux de bord
- * Atelier participatif et échanges de pratiques**
*** Cas pratique sur excel : évaluation des gains d'une opérations de renégociation.**

La gestion active de la trésorerie

- Les objectifs de gestion de la trésorerie
 - Les outils visant à réduire le niveau de la trésorerie
 - Les outils pour réguler le niveau quotidien de la trésorerie : lignes de crédit et lignes de trésorerie
 - Les tableaux de bord de pilotage
- * Atelier participatif et échanges de pratiques**
***Exemples de tableaux de bord**
***Simulation des gains d'une gestion active de la trésorerie sur excel**

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Laurent GUYON

ELU0504 – Gestion de
budgetDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

Le financement des projets locaux repose de plus en plus sur la mobilisation de co-financements adaptés. Cette formation vous donne les clés pour bâtir un plan de financement réaliste et tirer pleinement parti des subventions possibles. Elle vous aide à sécuriser vos investissements, de la planification à l'exécution.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre la structure budgétaire d'une collectivité
- Maîtriser les enjeux spécifiques au financement de l'investissement
- Identifier les différents leviers de financement de l'investissement
- Comprendre les enjeux spécifiques au financement des investissements par subvention
- Identifier les différents organismes susceptibles de subventionner les projets d'investissement
- Comprendre les logiques de montage d'un dossier de subvention

Le programme :

Le rappel des modes de financement des projets et de la structure budgétaire

- Les modalités de réalisation des projets
- Le mode de financement des actions en fonctionnement
- Le mode de financement des opérations en investissement
- La structure budgétaire et l'équilibre financier des collectivités publiques
- Les enjeux de la gestion pluriannuelle des investissements
- Exemples et échanges de pratiques
- Illustration à partir d'un budget d'une collectivité.

Le financement des projets par subvention

- Les différents types de subventions
- Le régime juridique et fiscal des subventions
- Les principaux organismes financeurs des projets des collectivités
- Exemples et échanges de pratiques
- Présentation de différents dispositifs de fonds de financement

Les demandes de subventions et les procédures d'instruction

- La composition d'un dossier de demande de subvention
- L'instruction de la demande de subvention
- Les points de vigilance
- Les différentes modalités de versement de la subvention
- Les contrôles de l'organisme subventionneur
- Exemples et échanges de pratiques
- Présentation de différents dossiers de demande de subvention
- Présentation de différents procédures d'instruction.

La construction de son plan de financement

- Le diagnostic de la situation financière de la collectivité
- Les modes de financement des investissements
- L'identification des leviers pour financer ses investissements
- L'évaluation de la capacité à financer un projet
- Déroulement d'un cas pratique à partir des exemples des participants
- Montage du plan de financement
- Identification des organismes subventionneurs.
- Identification des points à mettre en avant

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Laurent GUYON

ELU0504 – Gestion de budget

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

La masse salariale représente souvent plus de 50% du budget de fonctionnement. Cette formation vous permet de mieux comprendre ses composantes, d'identifier les leviers d'optimisation et de piloter vos choix RH de manière stratégique, tout en respectant vos obligations réglementaires et sociales.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser les enjeux de la gestion de la masse salariale
- Être en capacité de décomposer et d'expliquer la structure de la masse salariale
- Anticiper et expliquer les évolutions des dépenses du personnel
- Simuler les impacts budgétaires annuels, mais également pluriannuels
- Construire des indicateurs de suivi personnalisés et mettre en place des tableaux de bord de pilotage budgétaire de la masse salariale.
- Utiliser des outils à court terme et des démarches à moyen / long terme pour piloter et maîtriser l'évolution de sa masse salariale.

Le programme :

Les éléments constitutifs de la masse salariale et des dépenses de personnel

- La définition des principaux concepts
- Le traitement et les charges sociales
- Les primes et le régime indemnitaire
- Masse salariale brute et nette
- De la masse salariale aux dépenses de personnel

*Atelier participatif et échanges de pratiques.

L'identification des différentes causes expliquant l'évolution de la masse salariale

- Le niveau de l'activité
- L'évolution des effectifs
- L'évolution de la structure du personnel
- Les mesures individuelles et collectives : le gvt
- L'analyse des effets reports et des effets noria

*Atelier participatif et échanges de pratiques
Exercices et cas pratiques sur excel.

Les outils de pilotage de la masse salariale

- Les outils d'analyse pluriannuelle : l'évolution sur plusieurs années
- Les outils de prévision budgétaire : pour une prévision plus précise et plus juste
- Les outils de pilotage infra annuel : les tableaux d'analyse et de pilotage
- Les outils pour bâtir une prospective de la masse salariale
- Atelier participatif et échanges de pratiques

*Exercices et cas pratiques sur Excel
Illustration de différents outils.

Les démarches de gestion des ressources humaines pour maîtriser l'évolution de la masse salariale

- Les différents segments de la politique de gestion des ressources humaines
- Les liens entre chacun de ces segments et la maîtrise de la masse salariale
- La construction d'une politique RH tournée vers la maîtrise de la masse salariale
- Les points de vigilance

*Atelier participatif et échanges de pratiques
*Examen de différents outils de gestion des ressources humaines permettant de maîtriser la masse salariale.

Les démarches organisationnelles à plus long terme pour maîtriser l'évolution de la masse salariale

- Les différents axes et leviers pour générer des économies de masse salariale
- Le découpage de l'activité en politiques publiques et actions
- Le calibrage des moyens affectés à chaque action
- L'évaluation des ressources humaines indispensables
- La définition des indicateurs de pilotage
- Les points de vigilance

* Atelier participatif et échanges de pratiques
* Cas pratiques et illustrations à partir de différentes démarches organisationnelles.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Laurent GUYON



ELU0504 – Gestion de
budgetDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis
nécessaire n'estPublic
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Au cours d'un mandat, les élus peuvent avoir besoin d'évaluer la situation de leur collectivité afin d'orienter leurs décisions. Un audit permet de dresser un état des lieux précis des politiques publiques, de l'organisation ou des finances locales. Il constitue un outil stratégique pour mieux piloter l'action publique. Cette formation propose une méthode pour analyser la situation d'une collectivité et identifier les marges de progrès. Elle permet d'appuyer les décisions des élus sur un diagnostic structuré.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre l'intérêt de réaliser l'audit de la collectivité
- Savoir identifier les domaines à auditer
- Apprendre à réaliser un audit soi-même ou à le déléguer à un expert

Le programme :

Identifier les domaines à auditer en priorité :

- L'organisation comptable.
- L'équilibre financier.
- Les méthodes de gouvernance de la collectivité.
- La gestion du patrimoine.
- La gestion des services.
- L'organisation de la commande publique.
- Les relations avec les associations.
- La politique de communication de la collectivité.
- Les systèmes d'information.

Les qualités de l'audit :

- La définition de l'audit.
- L'impartialité et la fiabilité
- Les conditions de la rigueur
- La lisibilité des conclusions.

L'organisation de l'audit :

- L'établissement de la « Piste d'audit ».
- Faire l'audit soi-même ou le confier à un tiers.
- Comment choisir un auditeur extérieur.
- La liste des documents à rassembler au préalable.
- Préparer le personnel.
- Organisation logistique et durée de l'audit

Savoir exploiter les résultats de l'audit :

- La procédure de restitution
- Relativiser les observations.
- Définir des priorités de réformes à engager.
- Suivre la chronologie des améliorations.
- Communiquer.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



ELU0504 – Gestion de
budgetDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Le vote du budget constitue un moment central de la vie démocratique locale. Mais la gestion financière d'une collectivité ne se limite pas à cette étape. L'exécution budgétaire, le suivi financier et le compte administratif participent également à la bonne gestion des finances publiques locales. Les élus doivent comprendre l'ensemble de ce cycle pour piloter efficacement l'action de la collectivité. Cette formation permet d'appréhender les différentes étapes du cycle budgétaire et de renforcer la maîtrise des enjeux financiers du mandat.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les principales règles de la gestion budgétaire
- Savoir lire un budget et un compte administratif
- Comprendre les mécanismes de paiement et d'encaissement

Le programme :

Le budget d'une collectivité locale :

- Les grands principes budgétaires.
- Les documents comptables.
- Les qualités des documents budgétaires.
- Présentation matérielle du budget.
- Etude d'exemples.
- Les effets de l'intercommunalité sur le budget de la commune.

L'exécution du budget :

- L'acquisition du caractère exécutoire.
- Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable
- Les phases d'exécution des recettes et des dépenses.
- La dématérialisation des opérations.

L'adoption du budget :

- Les informations nécessaires à la préparation du budget.
- Le rôle de conseil du comptable.

Rendre compte du budget :

- Le compte administratif et le compte de gestion.
- La communication.
- Le contrôle budgétaire.
- Rendre compte de l'utilisation des subventions.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



ELU0506 – Formation généraliste "finances / fiscalité / budget / comptabilité"

ELU0506 – Formation généraliste "finances / fiscalité / budget / comptabilité"

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Le budget communal est à la fois un outil juridique, financier et politique. Cette session permet de comprendre ses grandes composantes, les cycles budgétaires, les marges de manœuvre et les documents financiers incontournables. Une base solide pour suivre et influencer les décisions budgétaires de la collectivité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Découvrir et maîtriser les étapes essentielles de l'élaboration et de l'exécution budgétaire, calendrier, contraintes, processus d'élaboration sont abordés pour fournir des conseils et outils nécessaires à la bonne compréhension du budget.
- Comprendre la structure d'un budget.
- Connaître le processus budgétaire.
- Mieux appréhender l'exécution d'un budget.

Le programme :

I – Qu'est ce qu'un budget ?

- A) Définition
- B) Structuration d'un budget
- C) Principes budgétaires

II – Les différents documents budgétaires

- A) Le budget primitif
- B) Les décisions modificatives
- C) Le compte administratif et le compte de gestion

III – Décider et exécuter un budget

- A) Le « couple » ordonnateur / comptable
- B) L'exécution budgétaire
- C) Les contrôles du budget

IV – L'environnement communal :

- A) Le référentiel M 57
- B) La maîtrise des risques financiers
- C) Les réformes actuelles

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Emilie BINOIS



ELU0506 – Formation généraliste "finances / fiscalité / budget / comptabilité"

Durée de la session :
14 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Le budget est à la fois un acte juridique et un outil politique. Comprendre sa structure, ses grandes étapes et ses contraintes permet aux élus de mieux peser dans les décisions locales. Cette formation leur donne les bases nécessaires pour participer activement au débat budgétaire. Elle met l'accent sur les équilibres à rechercher entre projet, besoin des habitants et réalité financière. Un outil de décision éclairée pour chaque élu.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'acquérir une vision d'ensemble des finances locales et ainsi de maîtriser l'environnement des finances communales.
- D'acquérir les fondamentaux de la gestion financière, de savoir « construire un budget » et de mettre en évidence les marges de manœuvre.
- D'analyser un compte administratif ou un budget prévisionnel d'une commune.
- De pouvoir faire un diagnostic sur les finances des collectivités territoriales et de comprendre les conséquences de la réforme territoriale sur les relations financières entre les communes et l'E.P.C.I.
- Pour les formations en intra, en amont de la session, M Rautureau pourra faire une analyse de la situation budgétaire de la commune concernée pour mieux appréhender les enjeux du territoire.

Le programme :

1) La procédure d'élaboration budgétaire :

- Les principes, les acteurs, les délais, le vote, la publicité, le contrôle.

2) La M57, nouveau référentiel budgétaire et comptable « La mécanique » de la construction budgétaire :

- La recherche des informations préalables, le calcul des prévisions, les conditions de l'équilibre.

3) Les recettes et les dépenses :

3.1) Les principaux postes de dépenses :

- Les dépenses de fonctionnement : dépenses de personnel, charges à caractère général, frais financiers...
- Les dépenses d'investissement : programmes d'investissement, remboursement de la dette...

3.2) Les modes de financement des dépenses majeures :

- Les produits des services : redevances, tarifications...
- Les ressources fiscales: les différentes taxes.
- Les dotations et compensations versées par l'État.
- Les autres ressources : subventions, emprunts...

4) Les documents budgétaires :

- Les documents de prévisions, les documents de constatation.

5) Fiscalité:

- Notions sommaires de fiscalité directe locale.

6) Analyse financière :

7) Le diagnostic financier :

- Les indicateurs : épargne, endettement, ratios financiers...
- Les hypothèses pour l'évolution de l'épargne nette.
- La programmation des dépenses d'équipement et leur mode de financement.
- Indicateurs et ratios.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation .
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU

ELU0506 – Formation
généraliste « finances /
fiscalité / budget /
comptabilité

Durée de la session :
3 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Groupe d'élus(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Le budget est l'un des instruments essentiels de l'action publique locale. Il traduit concrètement les priorités politiques d'une collectivité et conditionne sa capacité d'action. Pour les élus, comprendre les principes de la comptabilité publique est indispensable pour participer pleinement aux décisions financières. Cette formation permet d'acquérir les bases nécessaires pour lire, analyser et comprendre les documents budgétaires. Elle facilite la participation des élus aux débats financiers de la collectivité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les notions de base de la préparation, de l'adoption, de l'exécution du budget et du compte-rendu à l'assemblée délibérante
- Découvrir les règles fondamentales de la comptabilité publique.

Le programme :

Le budget d'une collectivité locale :

- Les grands principes budgétaires
- Les documents comptables
- Présentation matérielle du budget
- Etude d'exemples.

L'exécution du budget :

- L'acquisition du caractère exécutoire
- Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable
- Les phases d'exécution des recettes et des dépenses
- La dématérialisation des opérations
- Le compte-rendu d'exécution.

L'adoption du budget :

- Les informations nécessaires à la préparation du budget
- Le rôle de conseil du comptable
- Le rapport et le débat d'orientation budgétaire
- Le vote du budget.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

L'efficacité de l'action publique locale repose en grande partie sur la qualité de la relation entre les élus et les agents territoriaux.

Comprendre le fonctionnement de la fonction publique territoriale, clarifier les rôles respectifs des élus et des services, et développer des pratiques de travail collaboratif sont autant d'enjeux essentiels pour conduire les projets de la collectivité.

Les formations de ce domaine permettent aux élus d'adopter une posture de pilotage adaptée et de renforcer la coopération avec les équipes administratives au service de l'intérêt général.

ELU060 – Management

Durée de la session :
14 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

Piloter une politique publique exige de savoir coopérer avec des équipes pluridisciplinaires, des services autonomes et des partenaires externes. Ce management dit "transversal" est une compétence-clé pour les élus. Cette formation vous propose des repères simples et des outils opérationnels pour animer une dynamique collective autour d'un projet, en dehors de toute autorité hiérarchique directe.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Renforcer votre légitimité et votre crédibilité en tant que "manager" transverse.
- S'approprier les outils et les comportements-clés.
- Développer une communication persuasive et une dynamique de coopération.
- Définir les résultats voulus dans une optique gagnant-gagnant.
- Gérer efficacement les comportements difficiles pour surmonter la résistance ou l'inertie des autres.

Le programme :

Les enjeux pour l' élu du management transverse :

- Les différents types de transversalité et les rôles-clés.
- Les caractéristiques du management transversal :
 - Statuts
 - Cultures internes
- Implication des ressources.
- Capacité d'arbitrage entre projets.
- Les conditions de réussite d'un projet transversal.
- La coopération comme première fondation d'un collectif de travail temporaire.

Le pilotage d'une mission transversale :

- Identifier les parties prenantes impliquées.
- Evaluer les impacts de la mission sur les acteurs concernés.
- Obtenir et maintenir l'engagement des équipiers hors hiérarchie.
- Définir et faire partager les objectifs (argumenter sur les moyens liés aux objectifs).
- Instaurer les règles du jeu et clarifier les responsabilités :
 - Processus objectifs.
 - Processus subjectifs
- Gérer les différentes phases de production.
- Maintenir une dynamique constructive et favoriser la mutualisation des compétences transversales.

Son style de communication :

- Diagnostic de son système de communication.
- Développer l'affirmation de soi en matière de communication interpersonnelle.
- Obtenir l'appui, l'adhésion et l'engagement.
- Les techniques de l'écoute active.
- La gestion des tensions dans le collectif de travail

Le leadership : mobiliser sans autorité hiérarchique :

- Créer un climat facilitant l'adhésion, la responsabilisation et la confiance.
- Influencer pour limiter la résistance au changement.
- Connaître les différentes formes de pouvoir et les leviers pour renforcer sa crédibilité.

Synthèse de la session :

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en œuvre dans son environnement.
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant.
- Bilan oral et évaluation à chaud.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances (Kahoot) , des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Nicolas METAY

ELU0601 – Management

Durée de la session :
14 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Le temps est une ressource précieuse pour les élus, souvent sollicités sur plusieurs fronts. Mieux le gérer, c'est retrouver de la sérénité, hiérarchiser les priorités, tenir ses engagements, et dégager du temps pour la réflexion stratégique. Cette formation propose des outils concrets et personnalisables pour reprendre la main sur votre emploi du temps et préserver votre équilibre.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Diagnostiquer son propre fonctionnement en matière de gestion du temps.
- Identifier les principaux voleurs de temps et leurs impacts sur l'action publique.
- Appliquer des méthodes d'organisation adaptées à ses responsabilités d' élu.
- Prioriser ses activités en fonction des urgences, des enjeux et des délégations confiées.

Le programme :

Analyser / diagnostiquer / son propre rapport au temps

- Lien entre temps et stress ou comment sa gestion du temps génère-t-elle le stress et l'inefficacité ?
- Temps productif et temps affectif : autodiagnostic de "ses 5 pilotes internes".
- Les principes fondamentaux de la gestion du temps : lois, principes et capacités personnelles
- Les « contrôlables » et les « incontrôlables »
- Repérer les activités chronophages, les interruptions et autres « bouffe-temps » et dégager sa propre marge de manœuvre

- Mieux organiser et gérer ses réunions
- Savoir dire « Non!
- Mieux gérer ses courriers électroniques et de sa messagerie
- Pratiquer la politique de la porte "ouverte" efficace
- Anticiper et intégrer les demandes imprévues dans sa planification
- Déléguer et responsabiliser

Cartographie des parties prenantes

Les solutions au quotidien pour gérer son temps avec plus d'efficacité

- S'organiser autrement et s'astreindre à une rigueur personnelle
- Planifier sa journée, prioriser et gérer ses activités quotidiennes
- Utiliser des outils et méthodes simples de gestion du temps au quotidien : feuilles de contrôle, liste de tâches, etc.
- Gérer les interruptions et les appels téléphoniques

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Très interactive, cette formation s'articule autour de diverses méthodes et outils.
- Support pédagogique proposant toutes les théories et fiches exercices
- Etudes de cas, jeux de rôles, tests et autodiagnostic
- Echanges
- Elaboration d'un cahier de travail personnel reprenant les différentes analyses individuelles, mesurant les acquis et les axes d'amélioration.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Karuna YOGANANTHAN

L'intelligence collective constitue un levier puissant pour transformer l'action publique locale, stimuler l'innovation, améliorer la qualité des décisions et renforcer la coopération entre élus, agents et acteurs du territoire. Cette formation propose des méthodes simples, reproductibles et adaptées aux collectivités pour animer des groupes, résoudre des problèmes complexes et mobiliser les participants autour de projets municipaux.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les principes et bénéfices de l'intelligence collective dans une collectivité.
- Acquérir des méthodes d'animation adaptées aux élus et aux agents.
- Apprendre à structurer un atelier collaboratif efficace.
- Faciliter la prise de décision collective et la créativité.
- Savoir mobiliser les parties prenantes : habitants, partenaires, services.
- Développer une culture de coopération au sein de la collectivité.

Le programme :

Comprendre l'intelligence collective

- Définitions, enjeux et bénéfices pour une collectivité.
- Pourquoi l'intelligence collective améliore la décision publique.
- Obstacles culturels et organisationnels à surmonter.
- *Exercice collectif : tests et jeux avec l'intelligence collective.

Les rôles : élus, agents, facilitateurs

- Posture et rôle des élus dans un dispositif collaboratif.
- Rôle de l'administration : soutien, expertise, coordination.
- La posture du facilitateur : neutralité, écoute, sécurisation des échanges.
- * Atelier : identifier les rôles dans un atelier collaboratif réel ou fictif.

Méthodes et outils d'animation collaboratifs

- Méthodes : brainstorming, world café, forum ouvert, design thinking, cartes d'acteurs...
- Choisir la méthode adaptée selon l'objectif : créativité, diagnostic, décision.
- Créer un cadre sécurisant favorisant l'expression de tous.
- * Atelier pratique : animation d'un mini-brainstorming.

Structurer un atelier d'intelligence collective

- Définir la problématique et les objectifs de l'atelier.
- Construire un déroulé efficace : temps, séquences, livrables.
- Techniques de restitution et synthèse collaborative.
- * Exercice : conception du déroulé d'un atelier pour un projet municipal.

Mobiliser les parties prenantes

- Impliquer agents, élus, habitants, associations et partenaires.
- Gérer la diversité des points de vue et tensions potentielles.
- Créer un cadre d'écoute active et de respect mutuel.
- * Jeu de rôle : gérer une controverse dans un atelier participatif.

Passer de l'atelier à l'action

- Transformer les idées en plan d'action opérationnel.
- Capitaliser sur les résultats : partage, suivi et mise en œuvre.
- Installer des rituels de coopération dans la collectivité.
- * Exercice individuel : plan d'action pour intégrer l'intelligence collective au quotidien.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, réglementaires et méthodologique, études de cas et mises en situation.
- Exercices individuels, en groupe et collectifs.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN



ELU0601 – Management

Durée de la session :
12 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Maires, adjoints et Secrétaires
de Mairie des communes de
moins de 3500 habitants suivant
ensemble la formation

Dans les communes, les élus et les agents doivent faire face à des difficultés multiples avec souvent peu de moyens et de temps pour les résoudre. Cette formation leur donne un cadre méthodologique clair pour mieux identifier et prioriser les problèmes rencontrés au quotidien. Elle propose une démarche structurée pour passer de l'intuition à une analyse partagée et à la mise en œuvre de solutions concrètes. Le format est conçu pour favoriser le travail en binôme élu/agent dans une logique d'équipe municipale. L'approche est résolument opérationnelle, adaptée aux réalités des communes. Elle s'appuie sur des outils utilisés dans de grandes organisations, traduits ici pour un usage simple et local.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier, définir, classer, résoudre des problèmes simples
- Découvrir les points clés de la définition de problèmes plus compliqué
- Mesurer et analyser les causes d'un problème
- Trouver et mettre en œuvre des solutions qui marchent

Le programme :

Séquence 1 = Identifier, classer des problèmes et pratiquer la résolution de problèmes simples dans son quotidien

1 Apports de définitions

Identifier les problèmes

- Distinguer Irritants, problèmes, et douleurs

2 Classer les problèmes

- Apprendre une méthode simple permettant à un binôme Maire/Secrétaire de conduire avec son conseil municipal une priorisation parmi les problèmes à traiter

3 Connaître les points clés de la résolution de problème simple

- Définition, causes, analyse et solutions d'un problème

Exercice : demande aux participants d'évoquer les difficultés auxquelles ils sont confrontés et les classer, puis résolution d'un problème simple

Séquence 2 = Savoir définir avec précision un problème compliqué

1 Apprendre une méthode approfondie pour poser les conditions de succès d'une résolution de problème compliqué

2 Du problème au projet de résolution,

- La notion de sponsor de projet
- L'identification d'un processus
- La voix des parties-prenantes d'un processus

3 La charte du projet de résolution

Les 6 dimensions d'une charte de projet

Exercice : choix d'un problème parmi ceux identifiés lors de la première séquence et réalisation collective de sa définition méthodique

Séquence 3 = Mesurer et Analyser le problème

1 Mesurer : apport de définitions, puis pratique de la mesure

- La notion de mesures
- Les mesures existantes
- L'analyse du système de mesures
- La recherche de mesures complémentaires simples

2 Analyser : apport de définitions, puis de 2 méthodes permettant de mener une analyse approfondie des causes d'un problème compliqué

- Approche statistique simple et efficace
- Méthode d'analyse systémique

Séquence 4 = Trouver et mettre en œuvre des solutions qui marchent

- 2 méthodes pour trouver une solution
- Mesurer les risques et contrôler les risques d'une solution
- Mettre en œuvre et contrôler les résultats
- Valoriser les résultats auprès des équipes et de la population

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence, outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- Quizz d'évaluation en 10 questions
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Grégoire SOUCHARD



Entre réunions, urgences du terrain, sollicitations multiples et responsabilités personnelles, les élus ont souvent le sentiment de courir après le temps. Cette formation aide à reprendre la main : hiérarchiser, déléguer, dire non, clarifier ses objectifs. Elle vous permettra d'agir sur votre organisation pour retrouver du temps utile, sans sacrifier votre efficacité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Optimiser votre organisation.
- Privilégier les tâches essentielles de vos fonctions, dont celle d' élu.
- Gérer les priorités et les imprévus.
- Tirer le meilleur parti des outils.
- Vous affirmer pour mieux vous organiser.
- Gagner en sérénité et en performance par une meilleure prise en charge de votre stress.

Le programme :

Mieux comprendre son rapport au temps :

- Clarifier ses objectifs, ses projets, ses valeurs.
- Apprendre à connaître et à atteindre ses buts et leurs antidotes.
- Comprendre sa relation au temps.
- Identifier ses "messages contraignants".
- Identifier ses axes de progrès.

Mieux s'organiser personnellement et avec les autres :

- Clarifier sa fonction pour évaluer, hiérarchiser et prioriser ses activités.
- Estimer les durées et prévoir une marge pour les imprévus.
- Gérer les interruptions et les sollicitations.
- Identifier les bonnes pratiques pour un fonctionnement optimum en équipe.
- Choisir les outils les mieux adaptés à sa fonction pour optimiser la gestion de son temps et de ses priorités..

Evacuer le stress et relativiser :

- Comprendre les mécanismes du stress.
- La double évaluation.
- Identifier ses propres facteurs de stress.
- Acquérir des outils pour faire face.

Synthèse de la session :

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en œuvre dans son environnement. Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant, pour optimiser la gestion de son temps et de ses priorités.

Communiquer efficacement pour mieux gérer ses temps relationnels :

- Comprendre et se sentir compris : mieux utiliser l'écoute active et le questionnement.
- Savoir dire "non".
- Négocier sur les demandes, s'affirmer sur les attentes.
- Proposer des délégations motivantes.
- Développer une posture assertive.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances (Kahoot) , des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Nicolas METAY

Le pilotage d'un exécutif local, d'une délégation ou d'un projet nécessite une bonne organisation individuelle, mais aussi une dynamique d'équipe. Cette formation vous apporte les outils pour améliorer la gestion collective du temps, clarifier les rôles, fluidifier les échanges et développer une culture commune de l'efficacité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Repérer les forces et les axes de progrès personnels de la gestion du temps (pour vous et en tant que manager).
- Mettre en œuvre une organisation du temps en lien avec votre activité managériale et le pilotage des équipes.
- Définir et gérer des priorités.
- Définir une nouvelle organisation plus opérationnelle.
- Améliorer votre gestion du temps dans vos relations avec vos équipes.
- Concevoir un plan d'amélioration sous forme de plan d'actions : optimiser votre organisation et améliorer votre gestion du temps.

Le programme :

Introduction :

- Clarifier sa fonction et ses objectifs de "manager".
- Prendre en compte ses caractéristiques "métiers".
- S'auto diagnostiquer.
- Repérer ses ressources temps.
- Hiérarchiser ses priorités : matrice Eisenhower...
- "Planifier et préparer" : deux moyens au service de l'efficacité professionnelle.

Evaluer son organisation personnelle et temporelle :

- Clarifier les tâches et les articulations de fonction de l'équipe.
- S'appuyer sur les compétences pour responsabiliser et déléguer.
- Evaluer l'efficacité de ses temps d'information et de communication.
- Identifier les situations chronophages dans les fonctionnements en équipe.
- Identifier les outils efficaces dans son contexte professionnel : agendas, outils collaboratifs, messageries.
- Concilier planification et flexibilité.

Evaluer l'organisation temporelle managériale de ses équipes :

- Développer des relations "professionnelles" conviviales et réussies : communication adaptée à ses interlocuteurs.
- Déléguer.
- Prévoir l'imprévu, anticiper et gérer les interruptions

Développer une posture managériale optimisant le temps :

- S'approprier les lois du temps pour développer de nouvelles habitudes.
- Mettre en œuvre un plan d'actions pour régler les situations chronophages dans le fonctionnement en équipe.
- Préparer le travail et les échanges avec les collaborateurs.
- Préparer des réunions constructives.
- Optimiser ses temps d'information et de communication.
- Optimiser les outils partagés de gestion du temps et de gestion des activités.
- Du temps personnel au temps partagé.

Mettre en place des outils d'organisation pour piloter ses équipes :

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en œuvre dans son environnement à chaque participant.
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur.

Synthèse de la session :

- Bilan oral et évaluation écrite à chaud.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances (Kahoot) , des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Nicolas METAY



ELU0601 – Management

Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Maires, adjoints, Secrétaires de
Mairie et responsables d'équipe
techniques des communes de
moins de 3500 habitants

Piloter une mairie ou une équipe demande aujourd'hui des outils concrets pour mieux anticiper, organiser et réagir. Cette formation donne des repères pratiques pour faire face aux dysfonctionnements et améliorer la qualité du service rendu aux habitants. Elle invite à prendre du recul sur les habitudes de travail et à mettre en place de nouveaux rituels efficaces. À travers des exercices simples, les participants expérimentent des pratiques transférables immédiatement. L'approche est progressive et collective, adaptée aux équipes et à leurs contraintes. Elle permet aux élus et agents d'ancrer une culture du service public de proximité, exigeante et bienveillante.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser 4 outils de pilotage opérationnel de sa mairie ou de son équipe

Le programme :

Séquence 1 = Les défaillances visibles d'un service public dans sa pratique quotidienne

- Exercice : Brainstorming sur les défaillances perçues dans sa pratique.
- Echange sur les défaillances et la notion de qualité de service

Séquence 2 = La tournée terrain

- Les objectifs de la tournée terrain et des cas d'application
- Exercice : Programmer sa tournée terrain

Séquence 3 = La réunion 5 minutes et le management visuel

- Les objectifs de la réunion 5 mn et du management visuel
- Exercice : exemples de modalités pratiques d'application selon les activités des participants

Séquence 4 = L'amélioration de la performance au quotidien

- La réduction des coûts au quotidien
- L'amélioration de la performance au quotidien

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Grégoire SOUCHARD

Le stress fait partie intégrante de la fonction électorale. Pressions politiques, responsabilités lourdes, expositions médiatiques ou conflits peuvent générer des tensions importantes. Cette formation donne les clés pour mieux comprendre les mécanismes du stress, développer des réflexes de prévention et adopter des stratégies de récupération et de régulation émotionnelle.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Faire le lien entre le stress, les émotions et les pensées et appréhender les conséquences comportementales et relationnelles.
- Développer de nouvelles stratégies de prévention et de gestion des effets du stress.

Le programme :

Définir ce qu'est le stress :

- Différencier stress, pression et angoisse.
- Décoder le processus du stress.
- Repérer le déni et les méconnaissances.
- Les risques : identifier les effets psychiques et physiques du stress.

Identifier ses sources de stress :

- Identifier ses principaux agents « stressseurs ».
- La double évaluation.
- Les messages contraignants et le mini-scénario.

Faire le lien entre ses enjeux, ses émotions et le stress :

- Enjeux cachés, enjeux confondus, enjeux accrochés.
- "Emotions rackets" versus "émotions écologiques".
- Savoir renoncer et faire le deuil.
- Charge et décharge émotionnelle.
- Questionnaire d'alphabétisation émotionnelle.

Les réactions face au stress :

- Connaître ses signaux d'alertes.
- Les différents comportements sous stress.
- Diagnostiquer ses niveaux de stress.
- Les mécanismes d'échecs.

Mobiliser ses ressources :

- Identifier ses leviers personnels : les trois portes.
- Nourrir ses besoins spécifiques.
- Trouver son antidote : les messages permissifs.
- Les signes de reconnaissance.

Mieux communiquer pour ne pas provoquer de stress :

- Différencier besoin et demande.
- Se positionner clairement et sans agressivité dans la relation.

Mettre au point sa méthode antistress :

- Agir pour limiter les effets du stress.
- Savoir exprimer ses émotions au juste niveau.
- Repérer le stress avec les approches cognitives (chez soi et chez les autres).
- Utiliser les approches comportementales pour le prévenir.
- Explorer les différentes approches corporelles pour se détendre et se relaxer.
- Définir son plan d'action.

Synthèse de la session :

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en œuvre dans son environnement.
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant pour la gestion du stress.
- Bilan oral et évaluation à chaud.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances (Kahoot) , des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Nicolas METAY



ELU0601 – Management

Durée de la session :
14 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

La méthode DISC permet de mieux se connaître et de comprendre les profils comportementaux de ses interlocuteurs. Elle est un atout puissant pour adapter sa communication, désamorcer les conflits et renforcer l'adhésion au sein d'une équipe municipale ou intercommunale. Cette formation propose une initiation pragmatique à cet outil pour améliorer la coopération au quotidien.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier les fondamentaux d'un management réussi.

Le programme :

Les profils selon les préceptes de Marston :

- Présentation du modèle DISC: principes et origines.
- Découvrir les 4 typologies de comportement et leurs couleurs.
- Les émotions génératrices d'énergie.

Découvrir ses préférences comportementales :

- Identifier, connaître et comprendre son profil et celui de ses interlocuteurs.
- Repérer les profils en fonction du comportement.
- Découvrir les avantages et limites de chaque comportement observable.

Exercer une fonction de manager et s'affirmer :

- Comprendre les répercussions concrètes de l'outil
- Appréhender quatre styles de management :
 - Participatif.
 - Normatif.
 - Directif.
 - Affectif.

S'adapter en fonction de chaque interlocuteur :

- Savoir identifier les indicateurs comportementaux (mots, gestes, voix) et les rattacher aux différents profils.
- Connaître et reconnaître la dynamique de ses interlocuteurs.
- Identifier et accepter les besoins de l'autre.
- Synchroniser sa communication en fonction des préférences comportementales de son interlocuteur.

Optimiser le fonctionnement de l'équipe :

- Utiliser la roue d'équipe DISC.
- Comprendre les interactions entre les différents comportements.
- Optimiser la complémentarité des rôles et utiliser aux mieux les ressources de chacun.
- Faire évoluer les attitudes et comportements pour renforcer la cohésion d'équipe.

Synthèse de la session :

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en œuvre dans son environnement d' élu.
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant.
- Bilan oral et évaluation à chaud.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances (Kahoot) , des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Nicolas METAY

ELU0601 – Management

Durée de la session :
14 heuresPrérequis :
Passation du questionnaire DISC
AEC en amont de la formation.Public
Elus locaux, cadres territoriaux,
responsables de service ou
agents en charge de la
concertation, de la
communication ou de
l'animation de projets collectifs.

Convaincre ne relève pas seulement d'arguments rationnels. L'intelligence comportementale permet d'ajuster sa communication en fonction de l'interlocuteur, de mieux gérer les désaccords et d'ancrer des relations plus durables. Cette formation propose aux élus des grilles de lecture simples et opérationnelles pour renforcer leur impact tout en respectant leur personnalité et celle des autres.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les mécanismes cognitifs et émotionnels qui influencent la communication.
- Identifier les différents profils comportementaux et leurs modes de fonctionnement.
- Adapter leur posture et leur discours en fonction des interlocuteurs et des contextes.
- Transformer les freins relationnels en leviers d'influence positive.
- Renforcer la coopération durable au sein des équipes et des instances territoriales.

Le programme :

JOUR 1 – POSER LES BASES D'UNE COMMUNICATION ETHIQUE ET EFFICACE

1 Comprendre les mécanismes fondamentaux de la communication interpersonnelle

- Identifier les principes clés de la communication.
- Expliquer l'influence des perceptions et filtres
- Distinguer les canaux verbaux, non verbaux et para-verbaux.
- Analyser la responsabilité de l'émetteur dans la relation.
Exercice visuel sur les perceptions et réflexif – le cas Bovary

2. Identifier les freins cognitifs et émotionnels à une communication fluide afin d'adopter une posture plus consciente et constructive.

- Sortir des croyances limitantes pour gagner en flexibilité mentale et relationnelle.
- Repérer ses petites voix et réactions automatiques sous stress.
- Identifier les rôles du triangle dramatique et leurs effets sur la communication.
- Déconstruire les croyances collectives des élus pour renforcer l'adaptabilité et la coopération.
Travail en sous-groupes de pairs

3. Développer son intelligence émotionnelle pour renforcer la qualité de sa communication.

- Comprendre les mécanismes neurocognitifs du stress et des émotions.
- Identifier le message cachés derrière chaque émotion.
- Ajuster ses réactions à la situation
- Mobiliser l'intelligence émotionnelle dans la communication publique.
Exercice d'application et mise en situation

4. Adopter une posture assertive et bienveillante pour instaurer des échanges constructifs et efficaces.

- Identifier les types de transactions et leurs effets sur la relation.
- S'entraîner à dire non, exprimer un besoin ou formuler une critique constructive.
- Pratiquer une communication claire et respectueuse dans les situations politiques du quotidien.
Exercice d'application en sous-groupes, cas pratiques

JOUR 2 – SE CONNAITRE ET S'ADAPTER POUR MIEUX CONVAINCRE

1. Découvrir le modèle DISC (AEC)

- Identifier les origines, fondements du modèle et évaluer son intérêt dans la vie municipale
- Inventorier les 4 grands types de comportements et comment ils s'expriment dans les relations d'équipe : Dominant, Influent, Stable, Conforme
- Permettre aux participants, à partir du visionnage de vidéos, de synthétiser les 4 grands types de comportement puis de valider leurs acquis en remplissant un tableau de synthèse.

2. Appréhender son fonctionnement et ses leviers d'adaptation

- Découvrir son profil individuel
- Interpréter son propre fonctionnement : besoins, stress, leviers de motivation
- Enoncer les forces et points de vigilance de chaque type comportemental
Quizz et reconnaître les couleurs dans la salle.

3. Comprendre les autres pour mieux interagir

- Identifier les préférences de communication de chaque profil
- quizz comment communiquer avec ?
- Décrypter les mécanismes de stress et d'adaptation
Atelier en binômes : lecture croisée des profils et ressentis
Jeux de rôle

4. Développer son agilité relationnelle

- Reconnaître les motivations derrière les comportements.
- Lecture comportementale d'exemples de situations de la vie publique.
- Adapter sa communication face à des profils opposés.
- Explorer des leviers pour convaincre sans imposer

5. Transformer les acquis en plan d'action pour renforcer une communication assertive et cohérente.

- Identifier ses leviers individuels de progression.
- Construire son plan de communication comportementale.
Formaliser sa charte personnelle « Convaincre sans imposer ».

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Ordinateur, roue AEC DISC, tableau paperboard, support Canva

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Marion STROMBONI

ELU0601 – Management

Durée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

Le bon fonctionnement d'une collectivité repose avant tout sur la qualité de la relation entre les élus et les agents territoriaux. Dans un contexte d'exigence accrue des citoyens et de complexification des politiques publiques, le travail collaboratif devient un levier stratégique d'efficacité et de cohérence. Savoir clarifier les rôles, organiser la décision et instaurer une relation de confiance entre l'exécutif et les services est aujourd'hui indispensable pour piloter sereinement l'action publique locale. Cette formation propose d'aborder la collaboration non comme un concept théorique, mais comme une méthode concrète de gouvernance au service du projet de mandat. Elle permet aux élus de renforcer leur posture de pilote et de facilitateur, tout en construisant un partenariat équilibré avec les agents. Un enjeu majeur pour transformer les intentions politiques en réalisations tangibles et durables.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les fondamentaux du travail collaboratif
- Clarifier les rôles et responsabilités dans la collectivité
- Structurer une relation élu-e / services performante
- Piloter la coproduction de l'action publique locale
- Mettre en œuvre des outils concrets de gouvernance et de management
- Développer une posture d'élue facilitateur-riche

Le programme :

I - Comprendre et maîtriser le travail collaboratif

- Définition et objectifs
- Travail collaboratif / Travail coopératif
- Les piliers d'une collaboration efficace
- Les avantages du travail collaboratif et les outils

II – Rôles et pouvoirs du Maire et des élus

- Le maire comme autorité territoriale
- Le Maire employeur
- Les adjoints et les conseillers municipaux
- Quiz

III – Rôle des agents territoriaux

- DGS et DGA
- Les cadres territoriaux
- Les agents : forces vives de la collectivité

IV – La coproduction de l'action publique locale

- Le tandem : Maire – DGS
- Des espaces d'échanges à créer
- Les instances de prise de décision
- Le Maire et les agents

V – Mise en place d'un partenariat gagnant/gagnant pour une efficacité optimale et un service de qualité

- 3 types de fonctionnement
- Actions à mettre en place, organisation à adopter
- C – Un circuit de décision clair et partagé
- Atelier pratique
- Diagnostic rapide de votre collectivité
- Identification des axes de travail
- Choix de la méthode et des outils.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Isabelle PICHARD



ELU0602 – Gestion de crise

Durée de la session :
3 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus

Crue, accident, cyberattaque, polémique... Une crise peut survenir à tout moment dans la vie d'un territoire. La manière dont elle est gérée et communiquée peut profondément impacter l'image de l'élu et la relation avec les administrés. Cette formation vous permet d'anticiper, de structurer et de piloter une communication de crise efficace. À travers des études de cas et des exercices pratiques, vous apprendrez à prendre la parole de manière posée, à bâtir des messages cohérents et à préserver la confiance du public dans des situations sensibles.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Définir ce qu'est une crise
- Identifier les causes potentielles des crises dans le contexte des collectivités locales.
- Évaluer les impacts d'une crise à court, moyen et long terme, afin d'anticiper les réponses adaptées.
- Comprendre le rôle des médias dans la gestion d'une crise et adopter les bons réflexes en matière de communication institutionnelle.
- Mettre en œuvre une stratégie de communication de crise adaptée, en identifiant les parties prenantes clés.
- Formuler un message clair et cohérent, y compris dans des contextes sensibles ou sous pression.

Le programme :

Comprendre la crise

- Définition d'une crise
- Identifier d'où viennent les crises
- Comment anticiper la crise
- Évaluer les effets à court, moyen et long terme d'une crise

Gérer la crise médiatique

- Comprendre le rôle des médias dans la crise médiatique
- Gérer la presse en situation de crise
- * Etude de cas et partage d'expérience

Définir une stratégie de communication

- Connaître les différentes stratégies possibles
- Identifier les avantages et les inconvénients des différentes stratégies possibles
- * Etude de cas et partage d'expérience

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel uniquement en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Romain MUSART



ELU0603 - Gestion animation
d'équipe / de réunion

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

Dans la vie municipale comme dans les services publics, les réunions sont des temps structurants qui mobilisent les équipes, engagent des décisions et portent les projets. Pourtant, elles peuvent vite devenir inefficaces, désorganisées ou démobilisantes si elles ne sont pas bien préparées et animées. Cette formation propose d'adopter une démarche professionnelle pour structurer, animer et conclure des réunions dynamiques, productives et participatives. Elle s'adresse à tous ceux qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques pour que chaque réunion contribue réellement à l'action collective. Un véritable levier pour renforcer l'implication, l'efficacité et la cohésion des équipes.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Préparer et structurer une réunion de manière efficace
- Adopter une posture d'animateur bienveillante et constructive
- Gérer les prises de parole et encourager la participation
- Faire face aux situations délicates ou aux profils difficiles
- Clôturer une réunion avec des décisions concrètes et suivies

Le programme :

Section I – Une Réunion cela se prépare !

A – Anticiper et bien préparer

- Déterminer le bon format
- Méthodologie & démarche

B – Bien commencer c'est la voie de la réussite !

- Méthodologie & démarche
- Zoom sur les différents types de réunion

C – Maîtrise du déroulement

- Principes
- Comment procéder ?

D – Clôture des travaux et conclusion

Section II – Animer une réunion dynamique et mobilisatrice

A – L'animateur : un pilote aguerri

- Posture de l'animateur
- Outils et techniques d'animation
- Gestion du temps

B - Les participants :

- Approche scientifique : la théorie de Belbin
- Approche pragmatique
- Technique de gestion douce
- CNV

C - favoriser la participation de tous et la co-construction

- Outils d'intelligence collective
- Techniques d'animation visuelle

Exercice pratique

Section III- Clôturer avec efficacité et ancrer les décisions

- Synthèse, plan d'action, validation collective
- Compte-rendu agile : méthode POP (Points / Objectifs / Prochaines étapes)
- Méthode RIDA
- Suivi des décisions et relances
- Exercice pratique
- Quiz de fin et debriefing

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances, une mise en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Isabelle PICHARD



ELU0603 – Gestion
animation d'équipe / de
réunion

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Réunions de conseil, comités de pilotage, commissions, groupes de travail thématiques... Dans l'exercice de leur mandat, les élus sont régulièrement amenés à animer des temps collectifs de travail. Or, conduire une réunion ne s'improvise pas. Il s'agit de mobiliser les participants, de structurer les échanges, de favoriser l'expression de chacun tout en orientant les discussions vers des décisions concrètes. Cette formation a été conçue pour permettre aux élus de mieux appréhender les différents, de comprendre les dynamiques de groupe, et de disposer d'outils immédiatement mobilisables pour gagner en efficacité et en légitimité dans leur posture d'animateur.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- De maîtriser les phénomènes de groupe et l'influence exercée par l'animateur
- D'acquérir un savoir-faire pour que les réunions atteignent les objectifs
- De mieux préparer les réunions en amont et d'assurer un suivi en aval

Le programme :

Différents types de réunions

- Réunions collaboratives et d'information
- Réunions de projet
- Phases de la prise de décision
- Innovations et réunions en visio-conférence

Les interactions dans les groupes humains

- Le sociogramme
- Positionnements des participants
- Les prises de parole
- Relances et synthèse

Organisation matérielle

- Préparation de la salle
- Positionnement des tables et chaises
- Choix participatif ou « top down »
- Fléchage, parking, chauffage, éclairage, décors

Types d'animation

- Démarche participative
- Approche coopérative
- Styles directifs
- Posture non directive

L'invitation

- Objectif de la réunion
- Personnes invitées
- Dossier d'information
- Confirmation des présences et excuses

Compte rendu

- Relevé de décisions avec les responsabilités
- Relevé de conclusions avec les échanges
- Compte-rendu intégral
- Diffusion du compte rendu

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation, un travail à réaliser ou une présentation finale, un questionnaire comparatif avec le test de positionnement, la production d'un livrable.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Yves ATTOU



ELU0603 – Gestion
animation d'équipe / de
réunion

Durée de la session :
14 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
**Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.**

Entre la passivité et l'agressivité, l'assertivité est la capacité à s'exprimer clairement tout en respectant les autres. C'est une posture relationnelle essentielle pour les élus qui doivent défendre leurs positions, poser des limites et dialoguer dans des environnements parfois tendus. Cette formation vous aidera à développer une communication authentique et apaisée, au service de relations plus fluides et plus efficaces.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Reconnaître les différents comportements relationnels : passif, agressif, manipulateur, assertif.
- Analyser ses propres réactions dans les situations de tension ou de désaccord.
- Adopter une posture assertive dans la gestion des relations avec les élus, les agents ou les citoyens.
- Formuler ses demandes et ses refus de manière claire et respectueuse.

Le programme :

Les clés de la communication efficace

- Les principes fondamentaux de la communication et de l'affirmation de soi
- Les clés de la coopération et d'un climat propice : établir la relation, pratiquer l'observation, le « phasage » et la synchronisation, l'écoute active, la qualité du questionnement, le feedback et la reformulation.

Mieux se connaître pour développer des relations interpersonnelles harmonieuses.

- Comprendre et s'adapter au cadre "professionnel" : normes, code, courtoisie et séduction.
- Réaliser votre autodiagnostic relationnel : test de personnalité.
- Identifier vos zones d'excellence et vos axes de progrès
- Repérer vos propres scénarios d'échec et de stress
- Décrypter l'influence du verbal et du non verbal sur la relation.

Développer sa capacité à s'affirmer

- L'attitude adaptée : assertive, positive et constructive amenant à une relation gagnant gagnant
- Le réapprentissage du savoir « dire non » sans démotiver
- Déjouer les pièges de la manipulation
- Communiquer simplement pour être facilement compris.
- Oser demander des explications, des informations, une clarification
- Formuler et faire face à des critiques de manière assertive.
- Relancer ses demandes non abouties avec fermeté et efficacité
- Développer son argumentation en situation de négociation
- Gérer un conflit interpersonnel
- Féliciter et critiquer
- Oser faire et recevoir des compliments.

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Pédagogie selon le modèle EAT PP (Experience – Analyse – Théorie – Plan Personnel)
- Etudes de cas, jeux de rôles, tests et autodiagnostic
- Elaboration d'un cahier de travail personnel reprenant les différentes analyses individuelles, mesurant les acquis et les axes d'amélioration.
- Support pédagogique proposant toute les théories et fiches exercices
- Echanges et réflexions

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : **Monsieur Karuna YOGANANTHAN**



ELU0603 – Gestion
animation d'équipe / de
réunion

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Être élu, c'est aussi incarner une posture de leadership : savoir entraîner une équipe, inspirer confiance, décider et accompagner le changement. Cette formation propose un tour d'horizon des principes fondamentaux du leadership, adaptés aux spécificités de l'engagement public et des collectivités locales. Elle permet d'identifier son propre style et de progresser dans sa manière de diriger et de fédérer.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Prendre conscience de la différence entre management et leadership
- Identifier et partager les outils/méthodes/savoir-faire que chacun possède déjà
- Identifier ses atouts personnels pour exercer un leadership mobilisateur.
- Définir les caractéristiques du leadership en contexte territorial.
- Adapter son style de leadership selon les contextes et les interlocuteurs.
- Stimuler la coopération et la motivation au sein de son équipe d'élus ou de services.
- Mettre en place une vision
- Etablir un plan d'action personnel pour améliorer son leadership

Le programme :

Introduction au sujet

- Les 8 dimensions du leadership
- Les compétences et les styles de leadership

Leadership de soi

- Passer d'un mode réactif au mode créatif
- Son profil de leadership

Vision

- Pourquoi définir une vision
- Partager sa vision

Confiance

- La place de la confiance
- Comment mettre en place, entretenir et recréer la confiance

Alignement

- Comment mobiliser les énergies dans la direction de votre vision
- Savoir gérer la balance entre alignement et autonomie

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Séminaire de formation/audit/conseil sur site
- Questions – réponses
- Séances de codéveloppement (8 participants maximum)

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Karuna YOGANANTHAN



ELU0603 – Gestion animation d'équipe / de réunion.

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Passation du questionnaire DISC AEC en amont de la formation.

Public
Elus, collaborateurs d'élus, responsables de service et collaborateurs d'une même collectivité.

Dans les collectivités locales, la diversité des profils et des sensibilités peut être source de malentendus ou de tensions. Cette formation propose une approche concrète à travers l'outil DISC pour mieux comprendre les comportements, adapter sa communication et favoriser une collaboration fluide. En adoptant un langage commun, les élus peuvent renforcer la cohésion au sein de leur équipe et développer un mode de fonctionnement plus apaisé et plus efficace.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier leur propre profil comportemental selon la méthode DISC.
- Comprendre les caractéristiques et besoins des différents profils DISC.
- Reconnaître le profil comportemental de leurs interlocuteurs au sein de l'équipe municipale.
- Adapter leur communication en fonction des profils pour renforcer la coopération.
- Favoriser la fluidité relationnelle et prévenir les malentendus dans les échanges.
- Valoriser la complémentarité des profils pour améliorer la cohésion et l'efficacité collective.

Le programme :

1 Découvrir le modèle DISC (AEC)

- Explorer ses perceptions comportementales et ses valeurs personnelles – exercice réflexif – le cas Bovary
- Identifier les origines, fondements du modèle et évaluer son intérêt dans la vie municipale
- Inventorier les 4 grands types de comportements et comment ils s'expriment dans les relations d'équipe : Dominant, Influent, Stable, Conforme
- Permettre aux participants, à partir du visionnage de vidéos, de synthétiser les 4 grands types de comportement puis de valider leurs acquis en remplissant un tableau de synthèse.

2. Appréhender son fonctionnement et son positionnement dans l'équipe actuelle

- Découvrir son profil individuel et visualiser son positionnement au sein de l'équipe municipale (carte de l'équipe)
- Interpréter son propre fonctionnement : besoins, stress, leviers de motivation
- Enoncer les forces et points de vigilance de chaque type comportemental
- Quizz et reconnaître les couleurs dans la salle

3. Comprendre les autres pour mieux interagir

- Identifier les préférences de communication de chaque profil
- Quizz comment communiquer avec ?
- Décrypter les mécanismes de stress et d'adaptation
- Atelier en binômes : lecture croisée des profils et ressentis
- Jeux de rôle

4. Construire une collaboration harmonieuse dans l'équipe

- Visualiser la dynamique comportementale de l'équipe
- Identifier les zones de complémentarité et les points de tension possibles dans la collaboration élus/services
- Échanger sur les freins à la coopération et pistes d'ajustement

5) Ancrer les apprentissages dans des engagements concrets

- Co-construire un pacte de coopération :
- Feedback croisé, triangle de coopération et élaboration d'un plan d'action

Modalités pédagogiques :

- La formation se déroule en présentiel uniquement selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- roue AEC DISC, support Canva

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par une mise en situation .
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Marion STROMBONI



ELU0603 – Gestion
animation d'équipe / de
réunion.Durée de la session :
14 heuresPrérequis :
Passation du questionnaire DISC
AEC en amont de la formation.Public
Elus, responsables de service et
collaborateurs d'une même
collectivité.

Fédérer une équipe municipale autour d'un projet commun demande finesse relationnelle et capacité d'adaptation. Grâce à l'outil DISC, cette formation aide les élus à mieux cerner les dynamiques comportementales de leurs collaborateurs et à ajuster leur posture managériale. Elle fournit des clés concrètes pour développer un leadership plus juste, motivant et structurant.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier leur profil comportemental selon la méthode DISC et en comprendre les spécificités.
- Reconnaître et comprendre la diversité des styles comportementaux au sein de leur équipe municipale.
- Analyser les forces et les zones de vigilance de chaque profil pour favoriser la complémentarité.
- Adapter leur communication et leur posture managériale en fonction des profils de leurs collaborateurs.
- Développer une approche de management favorisant la coopération et la cohésion d'équipe.
- Renforcer la qualité des relations interpersonnelles et la performance collective.

Le programme :

JOUR 1 – SE CONNAÎTRE POUR MIEUX MANAGER

1 Découvrir le modèle DISC (AEC)

- Identifier les origines, fondements du modèle et évaluer son intérêt dans la vie municipale
- Inventorier les 4 grands types de comportements et comment ils s'expriment dans les relations d'équipe : Dominant, Influent, Stable, Conforme
- **Permettre aux participants, à partir du visionnage de vidéos, de synthétiser les 4 grands types de comportement puis de valider leurs acquis en remplissant un tableau de synthèse.**

2. Appréhender son fonctionnement et son positionnement dans l'équipe actuelle

- Découvrir son profil individuel et visualiser son positionnement au sein de l'équipe municipale (carte de l'équipe)
- Interpréter son propre fonctionnement : besoins, stress, leviers de motivation
- Énoncer les forces et points de vigilance de chaque type comportemental
- **Reconnaître les couleurs dans la salle.**

3. Comprendre les autres pour mieux interagir

- Identifier les préférences de communication de chaque profil
- quizz comment communiquer avec ?
- Décrypter les mécanismes de stress et d'adaptation
- **Atelier en binômes : lecture croisée des profils et ressentis**
- **Jeux de rôle**

4. Renforcer son agilité comportementale pour adapter son management

- Identifier ses leviers de motivation et ceux des autres profils - exercice réflexif – le cas Bovary
- Travailler sur la flexibilité relationnelle sans perdre son authenticité.
- **Jeu "Changer de lunettes" : simulation d'une réunion d'équipe avec rotation des postures comportementales.**

JOUR 2 – DÉVELOPPER LA COHÉSION ET LE LEADERSHIP COLLECTIF

- Réactivation des apprentissages de la veille par des cas concrets municipaux et un quiz participatif.

1. Construire une collaboration harmonieuse dans l'équipe

- Visualiser la dynamique comportementale de l'équipe
- Identifier les zones de complémentarité et les points de tension possibles dans la collaboration élus/services
- Échanger sur les freins à la coopération et pistes d'ajustement
- Identifier les clés d'une coopération durable : reconnaissance, ajustement, clarification, gestion du stress.
- **Atelier collectif et auto-positionnement**

2. Développer un leadership relationnel et coopératif

- Explorer les trois postures clés du manager élu : vision – structure – lien.
- Exercice : mise en situation en trinômes où chaque participant incarne une posture (visionnaire, structurant, fédérateur), suivie d'un débrief collectif sur les complémentarités et déséquilibres.
- Relier le modèle DISC aux dynamiques de leadership partagées : influence, exemplarité et écoute. atelier "couleurs du leadership"
- identifier, à partir des profils DISC de l'équipe, les forces de leadership propres à chaque couleur et les leviers d'équilibre collectif.
- Identifier les valeurs et motivations de chacun selon Spranger pour donner du sens à l'action publique.

3. Co-construire une culture commune fondée sur la confiance, la clarté relationnelle et la responsabilité partagée

- Co-construire un pacte de coopération : définissant les comportements attendus pour renforcer la cohésion et la confiance au sein de l'équipe municipale.
- **Feedback croisé, triangle de coopération et élaboration d'un plan d'action**

Modalités pédagogiques :

- La formation se déroule en présentiel uniquement selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Ordinateur, roue AEC DISC, tableau paperboard, support Canva

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Marion STROMBONI



ELU0604 – Gestion des
conflits / conflits de
voisinageDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

La Communication Non Violente offre un cadre structurant pour exprimer clairement ses besoins tout en restant à l'écoute de ceux des autres. Dans un contexte souvent tendu entre élus et citoyens, elle permet de rétablir des liens de confiance. Cette formation vous invite à découvrir les principes de la CNV et à les mettre en pratique dans votre communication politique et institutionnelle.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Reconnaître vos propres besoins
- Formuler une demande acceptable
- Vous affirmer et vous exprimer
- Favoriser un échange constructif en milieu professionnel.

Le programme :

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation de la formation

Le travail sur soi : comprendre son besoin et savoir l'exprimer

- Identifier les filtres qui nous coupent de la réalité
- Découvrir les 4 étapes du processus CNV
- Apprendre à se centrer
- Observer sans juger ni interpréter
- Sentir sans juger ni interpréter
- Identifier ses besoins sans les projeter sur l'autre
- Faire des demandes claires et sans exigence

La rencontre avec l'autre : écouter l'autre et dialoguer

- Savoir prendre en compte autrui
- Comprendre les 4 manières de recevoir un message
- Identifier les obstacles à la communication
- L'intelligence émotionnelle

Etablir les bases d'un dialogue efficace en tant qu' élu

- Les 7 clés de compréhension d'une situation
- Savoir redéfinir le conflit en entreprise
- S'exercer à une nouvelle approche de gestion des conflits
- Savoir dire "non"
- Poser des objectifs en CNV
- Se familiariser avec le langage positif

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- Jeux pédagogiques mobilisant les outils de la CNV
- Analyse de cas vécus par les participants

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Bilan oral et évaluation à chaud

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances (Kahoot) , des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formateur : Monsieur Nicolas METAY

ELU0604 – Gestion des
conflits / conflits de
voisinageDurée de la session :
14 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Les désaccords sont inévitables dans la vie démocratique, mais ils ne doivent pas empêcher le travail collectif. Cette formation vise à renforcer vos compétences pour anticiper, comprendre et gérer les tensions ou conflits au sein de votre équipe municipale. Vous y découvrirez des outils concrets pour préserver la cohésion et continuer à avancer ensemble au service de l'intérêt général.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Apprendre les bases de la communication en équipe
- Repérer les signes avant-coureurs des tensions au sein d'un groupe d'élus.
- Identifier les sources courantes de conflits dans un mandat
- Appliquer des techniques de résolution de conflits pour désamorcer les situations sensibles.
- Renforcer la cohésion de l'équipe municipale ou intercommunale à travers des outils de médiation et de communication constructive.

Le programme :

Les différentes phases de développement de l'équipe

- Caractéristiques d'une équipe, performance individuelle et compétence collective
- Rôles et fonctions du manager dans le développement de l'esprit d'équipe
- Repérer les différentes phases d'évolution d'un groupe de travail (Leadership)
- Agir pour favoriser la dynamique et le fonctionnement autonome du groupe.

Comprendre les mécanismes favorisant la cohésion d'équipe

- Les conditions nécessaires au développement de la performance collective : objectifs, confiance, coopération, etc.
- Satisfaire les besoins et répondre aux attentes légitimes liées aux individus et à l'équipe
- Faire passer les collaborateurs d'une logique individuelle à une logique collective.
- La communication verbale/non verbale et typologie des transactions (relations) entre les membres de l'équipe
- Instaurer des relations positives avec son environnement : écoute active, empathie et assertivité

Comprendre et prévenir les conflits dans son équipe

- Typologies, caractéristiques, manifestations des conflits : conflits de projets, de principes, de personnes, de valeurs, d'objectifs, de méthodes...
- Comprendre le processus amenant au conflit et en repérer les signes avant-coureurs
- Analyser la situation de conflit pour mieux s'y adapter : personnalité des acteurs, leurs motivations, enjeux et les jeux psychologiques développés

Gérer les conflits dans l'équipe

- Les principes à respecter pour gérer un conflit
- Analyser le désaccord : faits, enjeux objectifs, les intérêts, les valeurs de chacun Adopter une attitude pertinente face aux situations de tension rencontrées : évitement, compromis, engagement, négociation
- Utiliser les techniques de désamorçage et de recadrage
- Chercher un positionnement gagnant/gagnant

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Pédagogie selon le modèle EAT PP (Experience – Analyse – Théorie – Plan Personnel)
- Etudes de cas, jeux de rôles, tests et autodiagnostic
- Elaboration d'un cahier de travail personnel reprenant les différentes analyses individuelles, mesurant les acquis et les axes d'amélioration.
- Support pédagogique proposant toutes les théories et fiches exercices
- Echanges et réflexions

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Karuna YOGANANTHAN



ELU0604 – Gestion des
conflits / conflits de
voisinageDurée de la session :
14 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Élus locaux, cadres territoriaux,
responsables d'équipe

La vie d'élu s'accompagne souvent de pression, d'attentes fortes, voire de situations conflictuelles. Cette formation permet d'identifier les sources de stress spécifiques à la fonction publique locale et propose des outils concrets pour les gérer. Mieux comprendre ses émotions et celles des autres, c'est préserver sa santé mentale, renforcer son positionnement et garder sa capacité d'agir sereinement.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les mécanismes neurocognitifs du stress et des émotions.
- Identifier les facteurs déclencheurs du stress et leurs impacts sur le comportement.
- Développer des stratégies pour reprendre le contrôle de leurs réactions émotionnelles.
- Maintenir une posture calme, assertive et équilibrée dans la vie publique.
- Appliquer des techniques de régulation émotionnelle en situation professionnelle ou publique.
- Adapter leur communication émotionnelle pour favoriser des échanges constructifs.

Le programme :

JOUR 1 COMPRENDRE LE STRESS POUR MIEUX LE REGULER

1. Identifier les fondamentaux du stress

- Expliquer le stress comme mécanisme naturel d'adaptation (Selye).
- Comprendre le rôle de l'évaluation cognitive dans la perception du stress (Lazarus & Folkman).
- Reconnaître les différents types de stress et leurs manifestations.
- Vidéo explicative, autodiagnostic individuel.

2. Comprendre le fonctionnement cérébral sous stress

Décrire le rôle du cerveau reptilien, limbique et préfrontal dans la réaction au stress.

- Identifier les effets des neurotransmetteurs (adrénaline, cortisol, dopamine).
- Analyser les impacts du stress chronique sur le corps et le comportement.
- Expérimentation de techniques de restauration de l'équilibre physiologique.

3. Développer son intelligence émotionnelle

Comprendre le cycle naturel des émotions et leurs fonctions adaptatives.

- Distinguer les émotions authentiques des émotions "racket".
- Identifier les cinq compétences émotionnelles clés (identifier, comprendre, exprimer, réguler, utiliser).
- Lecture corporelle des émotions (ressenti / perception par autrui).

4. Mettre en pratique sur une situation réelle : "Ma situation fil rouge"

- Analyser une situation personnelle de stress pour identifier les émotions, besoins et modes d'adaptation associés.
- Élaborer des pistes concrètes d'ajustement et de régulation
- Travail individuel guidé, décryptage collectif, auto-évaluation de fin de journée.

JOUR 2 GERER LES EMOTIONS ET COMMUNIQUER AVEC SERENITE

1. Passer de l'émotion à la communication constructive

- Identifier les émotions "parasites" : ce que je ressens vraiment vs ce que je montre.
- Utiliser les apports de l'Analyse Transactionnelle pour identifier ses états internes et adopter la posture la plus adaptée en situation de tension.
- Exprimer un message clair et apaisé.
- Atelier sur situations réelles en groupe de pairs.

2. Développer l'écoute empathique et l'auto-empathie

- Différencier l'écoute réactive de l'écoute compréhensive.
- Identifier les obstacles à une écoute authentique.
- Pratiquer l'écoute en miroir et la méthode "pause – nommer – respirer".
- Exercices d'écoute croisée et d'empathie dirigée en binômes.

3. Expérimenter des techniques de régulation émotionnelle

- Mobiliser des techniques issues des neurosciences appliquées pour restaurer l'équilibre émotionnel.
- Explorer des pratiques expressives et la matrice tension/énergie afin d'optimiser son niveau de performance relationnelle.
- Identifier ses leviers personnels de récupération durable.
- Exercices guidés, autodiagnostic énergétique et restitution collective.

4. Transformer le stress en force d'action

- Expérimenter la gestion émotionnelle en situation réelle à travers une mise en scène de type « conseil municipal sous tension » ou « débat public conflictuel ».
- Observer l'impact du langage corporel, de la voix et de la posture sur la dynamique relationnelle.
- Analyser collectivement les facteurs d'apaisement et de tension dans la communication.
- Élaborer un plan personnel de régulation émotionnelle – Mon GPS: Gérer, Préserver, Stabiliser.

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Ordinateur, roue AEC DISC, tableau paperboard, support Canva

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par une mise en situation .
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Marion STROMBONI

ELU0604 – Gestion des
conflits / conflits de
voisinage

Durée de la session :
7 heures

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus, collaborateurs d'élus,
cadres administratifs, agents de
la collectivité.

Face aux incivilités, aux tensions en réunion publique ou aux interpellations virulentes, l' élu doit faire preuve de sang-froid et de maîtrise de soi. Cette formation vous apporte des outils pour comprendre les mécanismes émotionnels, désamorcer les situations difficiles et protéger votre équilibre personnel tout en maintenant une posture d'écoute et de fermeté.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- S'adresser à un usager qui a un comportement indésirable.
- Reconnaître la tension et comment diminuer celle-ci.
- D'être conscient des effets qu'une personne agressive ou émotive a sur vous.
- Différencier les différents comportements émotifs et agressifs.
- Savoir comment vous comporter de façon "professionnelle" face
 - à un usager émotif/agressif.
 - à ceux qui se plaignent et qui critiquent.
 - à ceux qui deviennent trop personnels : insultants, blessants, discriminants, qui vous donnent des ordres.
 - à ceux qui vous menacent avec violence.

Le programme :

Les causes de l'émotion et de l'agression :

- Les émotions primaires.
- Le fonctionnement du cerveau.
- Qu'est-ce qu'une agression.

Reconnaître les types d'agression :

- Niveau 1 & 2 de l'agression : assertivité.
- Niveau 3 de l'agression : négociation.
- Niveau 4 de l'agression : fin de discussion.

Contrôler sa propre tension et son stress :

- Différencier stress, pression et angoisse
- Décoder le processus du stress
- Repérer le déni et les méconnaissances
- Les risques : identifier les effets psychiques et physiques du stress

Inverser les réclamations et les critiques :

- Ecoute active.
- Ethique.
- Initiation à la communication non-violente.

Se positionner quand l'usager est trop personnel

Adopter une posture sûre en cas de menaces

- La distance de bonne posture.
- La technique ERRIC.
- Mise en situation.

Comment réagir en cas de braquage :

- Recommandation et bonnes pratiques.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances (Kahoot) , des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Nicolas METAY



ELU0604 – Gestion des
conflits / conflits de
voisinageDurée de la session :
3,5 hPrérequis :
Avoir suivi le module 1 : Module
d'approche à la médiation pour
les collectivitésPublic
Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité.

Quand les rapports entre les citoyens et l'administration se tendent, la médiation administrative peut éviter l'escalade vers le contentieux. Elle repose sur des principes simples, un cadre juridique clair et une posture facilitant l'écoute mutuelle. Cette formation vous permet de mieux cerner les outils et les procédures mobilisables pour résoudre les conflits dans le respect du droit et du dialogue.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier la médiation administrative comme outil de prévention et de résolution des litiges
- Participer à un processus de médiation administrative de manière éclairée
- Percevoir les spécificités de la médiation en matière administrative

Le programme :

Différencier les formes de médiation administrative

- Médiation préalable obligatoire via CDG
- Médiation administrative juridictionnelle, conventionnelle, institutionnelle
- * Construction collective d'un schéma de synthèse

Schématiser les différentes voies d'accès à la médiation administrative

- Initiative du juge
- Initiative des parties
- Initiative de l'expert
- * Construction collective d'un schéma de synthèse

Comprendre les spécificités de la médiation administrative

- L'adaptation du principe de confidentialité quiz
- L'aménagement du principe d'indépendance en médiation institutionnelle
- Spécificités de l'accord de médiation
- * Quiz

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Mélanie GRANSEIGNE-GAPAIL



ELU0604 – Gestion des conflits / conflits de voisinage

Durée de la session :
3,5 h

Prérequis :
Avoir suivi le module 1 : Module d'approche à la médiation pour les collectivités
Avoir suivi le module 2 : La médiation administrative : de la prévention à la résolution de conflit

Public
Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité.

La médiation territoriale s'impose aujourd'hui comme un outil puissant pour renforcer la confiance entre citoyens et institutions locales. En instaurant une tierce présence neutre, elle favorise l'apaisement, la reconnaissance des points de vue et la recherche de solutions durables. Cette formation vous guide dans la mise en place d'un dispositif de médiation au sein de votre collectivité, en phase avec les enjeux contemporains de la démocratie locale.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- S'emparer de la médiation comme alternative au contentieux
- Instituer un médiateur territorial au sein de sa collectivité

Le programme :

Connaitre le cadre juridique de la médiation territoriale

Découvrir les enjeux de la médiation territoriale

- Une gestion extra-judiciaire des conflits,
- Un enjeu démocratique,
- Dans le cadre d'une politique d'amélioration des relations entre l'administration et le citoyen

Installer un médiateur territorial au sein de sa collectivité

- Faire délibérer l'assemblée délibérante
- Préciser le périmètre d'intervention

* Etude de cas

Devenir médiateur territorial

- Conditions légales pour être médiateur territorial
- Déontologie et éthique du médiateur

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Mélanie GRANSEIGNE-GAPAIL



ELU0604 – Gestion des
conflits / conflits de
voisinageDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequis
nécessaire n'estPublic
Groupe d'écu(s)
Groupe d'agent(s)
Groupe mixte élus et agents

Les conflits de voisinage constituent une part importante des sollicitations adressées aux maires et aux élus municipaux. Bruit, nuisances, conflits entre administrés peuvent rapidement dégénérer si les règles applicables ne sont pas maîtrisées. Cette formation permet aux élus de mieux comprendre leur rôle, d'identifier les outils juridiques à leur disposition et de gérer ces situations avec efficacité et discernement.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'identifier les divers troubles du voisinage
- De connaître et de maîtriser la réglementation qui leur est applicable afin d'être en mesure de répondre aux sollicitations des habitants

Le programme :

Introduction de la journée de formation

- La théorie des troubles du voisinage :
- Une construction prétorienne jurisprudentielle ancienne
 - Une définition légale récente

Module 1 : Présentation de la théorie des troubles de voisinage

La caractérisation des troubles de voisinage

- 1°/ La notion de trouble
- Un trouble anormal
 - Un rapport de voisinage
- 2°/ L'auteur du trouble
- Une énumération prévue par le code civil

La résolution des litiges

- 1°/ La voie amiable
- Le recours obligatoire à la conciliation
- 2°/ La voie contentieuse
- La saisine du tribunal judiciaire

Le rôle du maire face aux troubles de voisinage

Le maire, un interlocuteur privilégié

- 1°/ La nécessité de préserver l'ordre public
- 2°/ L'exercice des pouvoirs de police
- Les pouvoirs de police administrative générale
 - Les pouvoirs de police administrative spéciale

La sanction des troubles à l'ordre public

- 1°/ Les sanctions pénales
- 2°/ Les sanctions administratives

Module 3 : Les différents troubles du voisinage Une diversité de nuisances du quotidien

Les nuisances visuelles

- Distances de plantation et élévation
- Dépôts et déchets sauvages

Les nuisances sonores

- Bruits de comportements
 - Bruits d'activités
 - Bruits de chantiers
- Exemples : animaux de compagnie ou de basse-cour, sonneries de cloche, etc.

Les nuisances olfactives

- Odeurs et fumées

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

ELU0604 – Gestion des
conflits / conflits de
voisinageDurée de la session :
10,5 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité.

Conflits entre usagers et services, tensions au sein des équipes, désaccords entre élus... Les situations de blocage sont nombreuses dans la vie d'une collectivité. La médiation apparaît comme un levier efficace pour désamorcer les tensions et restaurer un dialogue constructif. Cette formation vous donne une vision d'ensemble des formes de médiation adaptées aux collectivités, ainsi que les principes qui les fondent. Une première approche complète et concrète pour intégrer la médiation à votre culture de gestion publique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier la médiation comme mode de règlement amiable des différends
- Connaître le cadre juridique de la médiation
- Connaître les principes fondamentaux de la médiation et ses avantages
- Distinguer les principales formes de médiation applicables aux collectivités
- Identifier la médiation administrative comme outil de prévention et de résolution des litiges
- Participer à un processus de médiation administrative de manière éclairée
- Percevoir les spécificités de la médiation en matière administrative
- S'emparer de la médiation comme alternative au contentieux
- Instituer un médiateur territorial au sein de sa collectivité

Le programme :

APPROCHE A LA MÉDIATION (3h50)

Identifier la médiation parmi les autres modes de règlement amiable des différends ou alternatif

- Définitions
- Points communs
- Différences

*quiz

Connaître les avantages de la médiation (quiz)

Comprendre les 4 principes directeurs de la médiation

- Indépendance, Impartialité, confidentialité, neutralité

Appréhender les différentes étapes du processus

- Cadre, faits, besoins, piste de solution, solution / accord

Distinguer les principales formes de médiation intéressant la sphère publique comparaison de courrier d'entrée en médiation

- Médiation préalable obligatoire via CDG,
- Médiation judiciaire, pénale, territoriale, administrative (juridictionnelle et conventionnelle)

* Comparaison des voies d'accès à la médiation

LA MÉDIATION ADMINISTRATIVE : DE LA PRÉVENTION A LA RÉSOLUTION DE CONFLITS (3.5h)

Différencier les formes de médiation administrative construction collective d'un schéma de synthèse

- Médiation préalable obligatoire via CDG
- Médiation administrative juridictionnelle, conventionnelle, institutionnelle

Schématiser les différentes voies d'accès à la médiation administrative construction collective d'un schéma de synthèse

- Initiative du juge, des parties, de l'expert

* Construction collective d'un schéma de synthèse

Comprendre les spécificités de la médiation administrative

- L'adaptation du principe de confidentialité
- Spécificités de l'accord administratif

*quiz

LA MÉDIATION TERRITORIALE : UN OUTIL INNOVANT DE GESTION DES CONFLITS AU SERVICE DE LA RELATION ÉLU-CITOYEN (3.5 h)

Découvrir les enjeux de la médiation territoriale

- Gestion extra-judiciaire des conflits,
- Démocratiques,
- Politique d'amélioration des relations entre l'administration et le citoyen

Installer un médiateur territorial au sein de sa collectivité

- Faire délibérer l'assemblée délibérante
- Préciser le périmètre d'intervention

* Etude de cas

Devenir médiateur territorial

- Conditions légales pour être médiateur territorial
- Déontologie et éthique du médiateur

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Mélanie GRANSEIGNE-GAPAIL



ELU0604 – Gestion des
conflits / conflits de
voisinage

Durée de la session :
3,5 h

Prérequis :
Aucun prérequis

Public
Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité.

La médiation reste encore peu connue dans le monde des collectivités, alors qu'elle peut jouer un rôle décisif dans la prévention des conflits. Ce module court vous permet de découvrir ses fondamentaux, d'en comprendre les bénéfices, et d'identifier ses différents champs d'application. Une formation accessible à tous pour initier une démarche plus apaisée dans la gestion des relations internes et externes.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier la médiation comme mode de règlement amiable des différends
- Connaître les principes fondamentaux et les avantages de la médiation
- Distinguer les principales formes de médiation applicables aux collectivités

206

Le programme :

Identifier la médiation parmi les autres modes de règlement amiable des différends ou alternatif

- Définitions
- Points communs
- Différences

*quiz

Connaître les avantages de la médiation (quiz)

Comprendre les 4 principes directeurs de la médiation

- Indépendance, Impartialité, confidentialité, neutralité

Appréhender les différentes étapes du processus

- Cadre, faits, besoins, piste de solution, solution / accord
- Médiation préalable obligatoire via CDG,
- Médiation judiciaire, pénale, territoriale, administrative (juridictionnelle et conventionnelle)

* Comparaison des voies d'accès à la médiation

Distinguer les principales formes de médiation intéressant la sphère publique

- Médiation judiciaire
- Médiation pénale

* Comparaison des voies d'accès à la médiation

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois



Formatrice : Madame Mélanie GRANSEIGNE-GAPAIL

ELU0604 – Gestion des
conflits / conflits de
voisinageDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus, adjoints, responsables de
service, agents territoriaux en
lien avec le public, médiateurs
locaux.

Les conflits dans la sphère locale sont parfois inévitables, mais ils peuvent aussi devenir des leviers de transformation lorsqu'ils sont bien appréhendés. Cette formation offre une compréhension fine des mécanismes conflictuels et propose des stratégies d'intervention efficaces. L'objectif est de donner aux élus les moyens de restaurer un dialogue constructif et de prévenir l'escalade des tensions.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les mécanismes de tension et de conflit dans le contexte territorial.
- Identifier les styles comportementaux et leurs influences dans les situations conflictuelles.
- Détecter les signaux précurseurs de désaccord pour mieux anticiper les conflits.
- Adopter une posture assertive et régulatrice face aux tensions.
- Utiliser les outils de communication non violente pour favoriser l'écoute et l'expression constructive.
- Mobiliser les principes de la médiation pour transformer les divergences en opportunités de dialogue et de coopération.

Le programme :

1 Comprendre les mécanismes du conflit

- Identifier les différentes sources de conflit (valeurs, communication, rôles, besoins, image).
- Décrire les étapes d'un conflit et leurs manifestations.
- Reconnaître son propre style de réaction face au conflit selon le modèle Thomas-Kilmann. Diagnostic personnel
- Analyser les rôles inconscients du triangle dramatique et déterminer des stratégies pour en sortir.
- Auto-positionnement individuel "Mon rôle sous tension". Vidéo d'illustration.

2. Mesurer l'impact du comportement sur la relation – apport du DISC

- Identifier son profil comportemental et ses réactions typiques en situation conflictuelle.
- Comparer les perceptions du conflit selon les profils DISC.
- Adapter son mode de communication pour désamorcer les tensions
- Atelier "Miroir des comportements" — rejouer une situation vécue sous une autre couleur comportementale.

3. Communiquer efficacement pour désamorcer le conflit

- Formuler un message clair et respectueux sans agressivité ni soumission.
- Pratiquer la reformulation et l'écoute active pour apaiser la relation.
- Utiliser le modèle OSBD pour exprimer un besoin ou un désaccord constructivement.
- Différencier demande et exigence afin d'accueillir le refus sans rompre la relation.
- Exercice d'application et quizz

4. Adopter une posture de médiation dans la vie locale

- Découvrir les fondamentaux de la médiation
- Identifier les différents niveaux de conflit et sélectionner la stratégie adaptée.
- Repérer les leviers de désescalade et la notion de reconnaissance mutuelle.
- Mise en situation, jeux de rôle "citoyen mécontent – élu", débrief collectif sur les postures observées

5. Transformer les tensions en dialogue constructif

- Reconnaître et réguler ses émotions pour pacifier la relation.
- Reformuler en "je" pour désamorcer les reproches et restaurer le dialogue.
- Construire un langage relationnel commun favorisant la coopération au sein du conseil ou de l'équipe.
- Construction d'une fiche réflexe individuelle "Mes signaux d'alerte / Ce que j'évite / Ce que je mobilise".

6. Intégrer les apprentissages et s'engager dans la mise en pratique

- Définir ses axes de progrès pour mieux gérer les tensions futures.
- Évaluer son évolution individuelle et collective au cours de la formation.
- Affirmer son engagement dans une posture de médiateur au service du dialogue.
- Elaboration du plan d'action "Comment je gère mes prochaines tensions différemment", partage en groupe et tour de table de clôture

Modalités pédagogiques :



- La formation se déroule en présentiel ou en visioconférence, selon les besoins du commanditaire et des participants.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Ordinateur, roue AEC DISC, tableau paperboard, support Canva

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par une mise en situation.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Marion STROMBONI



ELU0605 – Gestion des
ressources humainesDurée de la session :
7 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité.

Le bon fonctionnement des services repose sur une gestion rigoureuse des ressources humaines. Cette formation donne les repères essentiels sur les statuts, les droits et obligations, la carrière et les principaux outils RH. Un prérequis utile pour tout élu ou agent impliqué dans le management local.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre le rôle et les obligations du maire en matière de ressources humaines pour mieux appréhender ses relations avec les agents.
- Mieux appréhender la structure et son organisation des ressources humaines
- Mieux cerner les spécificités et enjeux d'un secteur en évolution permanente

Le programme :

I – L'organisation de la collectivité

- Organisation des services, dialogue social, temps de travail etc.
- Apports théoriques.

II – L'intégration dans la Fonction publique

- Filières, métiers, concours, recrutement etc.
- Apports théoriques
- Atelier : quizz sur les différentes modalités de recrutement

III – Le parcours professionnel des agents territoriaux

- Carrière, rémunération, formations etc.
- Apports théoriques

IV – L'exercice des fonctions

- Droits et obligations, etc.
- Apports théoriques

IV – Le positionnement de l'élus dans sa collectivité

- Rôle de l'employeur, rôle de l'administration, etc.
- Apports théoriques

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formatrice : Madame Emilie BINOIS



ELU0605 – Gestion des
ressources humainesDurée de la session :
14 heuresPrérequis :
Aucun prérequisPublic
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Les agents sont le premier levier d'action d'une collectivité. Bien comprendre l'organisation des ressources humaines, les règles de la fonction publique territoriale et les relations avec l'administration est essentiel pour piloter efficacement. Cette formation propose une lecture accessible des enjeux RH au niveau local. Elle outille les élus pour adopter une posture juste, constructive et respectueuse des cadres existants. Un module stratégique pour un pilotage serein.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les principes fondamentaux de la fonction publique territoriale et les spécificités du statut des agents territoriaux.
- Identifier les filières, cadres d'emplois et niveaux de responsabilité au sein de la fonction publique territoriale.
- Appréhender les règles de gestion des carrières des agents territoriaux (nomination, avancement, positions administratives).
- Clarifier les rôles respectifs des élus et de l'administration dans la gestion des ressources humaines.
- Sécuriser juridiquement le recours aux agents contractuels et en maîtriser les conditions.
- Comprendre les composantes de la rémunération statutaire et les marges de manœuvre des collectivités.
- Identifier les procédures disciplinaires et le rôle des instances paritaires dans la gestion des ressources humaines.
- Appréhender les enjeux humains, juridiques et financiers de la gestion des ressources humaines dans une collectivité.

Le programme :

1) Généralités des fonctions publiques et particularités du statut de la fonction publique territoriale.

- Comprendre les principes fondamentaux du service public et les spécificités du statut territorial.

2) Les filières et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

- Identifier les filières, cadres d'emplois et niveaux de responsabilité au sein d'une collectivité.

3) L'accès aux emplois, le déroulement de carrière (nomination, avancement, fin de carrière, position administrative...).

- Appréhender les règles de gestion des carrières et les décisions relevant de l'autorité territoriale.

4) La répartition des compétences entre le Maire et le Conseil Municipal.

- Clarifier les rôles respectifs des élus dans la gestion des ressources humaines.

5) 'Le recours aux contractuels.

- Sécuriser juridiquement le recours aux agents contractuels et en maîtriser les conditions.

6) La rémunération statutaire et accessoire.

- Comprendre les composantes de la rémunération et les marges de manœuvre de la collectivité.

7) La formation des agents territoriaux.

- Intégrer la formation comme levier de développement des compétences et de performance collective.

8) Le régime disciplinaire.

- Connaître les procédures disciplinaires et adopter une posture adaptée face aux situations sensibles.

9) La protection des agents (santé, fonctionnelle).

- Les instances paritaires (C.A.P., Comité Social Territorial, ...)

10) La relation élus / agents .

- Le coût des ressources humaines.
- L'actualité : la loi du 6 août 2019.
- Construire une relation de travail équilibrée, respectueuse des cadres juridiques et des enjeux humains.

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU



La qualité de la relation entre les élus et l'administration conditionne directement l'efficacité de l'action publique. Comprendre les rôles de chacun, instaurer une coopération sereine et clarifier les modalités de travail communes constituent des enjeux majeurs du début et du déroulement du mandat. Cette formation vise à donner aux élus les clés pour construire une collaboration durable, respectueuse et performante avec les services municipaux.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Clarifier les rôles, responsabilités et limites respectives des élus et de l'administration.
- Comprendre les logiques professionnelles et culturelles propres aux cadres et agents territoriaux.
- Développer des méthodes de coopération efficaces et respectueuses.
- Structurer des modes de communication internes favorisant la confiance et l'efficacité.
- Savoir piloter une administration sans intervenir dans la gestion opérationnelle.
- Prévenir les tensions et gérer les situations sensibles ou conflictuelles.

Le programme :

Comprendre les rôles de chacun : élus, DGS, cadres, agents

- Rôles et responsabilités des élus : décision, orientation, vision stratégique.
 - Le rôle pivot du DGS : traduction politique, coordination et management.
 - Les frontières à respecter : non-ingérence dans la gestion administrative.
- * Exercice collectif : étude de cas « Qui fait quoi dans une situation concrète ? ».

Les clés d'une coopération efficace

- Identifier les attentes réciproques : élus → administration, administration → élus.
 - Comprendre les différences de culture professionnelle.
 - Créer un climat de confiance : transparence, loyauté, écoute.
- * Exercice collectif : cartographie des irritants et leviers de coopération.

Organiser le travail commun

- Rythmer les échanges : bureaux, points avec le DGS, réunions de projet.
 - Définir les circuits de décision et de validation.
 - Formaliser les demandes politiques pour faciliter leur traitement.
- * Atelier pratique : rédaction d'une note politique claire et exploitable pour les services.

Communiquer efficacement avec l'administration

- Les bonnes pratiques de communication interne.
 - Critiquer sans déstabiliser : formuler une demande ou un désaccord.
 - Gérer les situations sensibles : retard, incompréhension, tension
- * Jeu de rôle : entretien élu-cadre lors d'un désaccord stratégique.

Piloter l'action publique sans gérer l'opérationnel

- Fixer une feuille de route politique et suivre son avancement.
 - Lire et interpréter les tableaux de bord.
 - Faire confiance au savoir-faire administratif : posture de pilotage.
- * Exercice : définir trois priorités politiques et leurs critères de suivi.

Construire une coopération durable

- Installer des rituels de fonctionnement.
 - Anticiper les évolutions et les points de friction potentiels.
 - Faire évoluer la relation tout au long du mandat.
- * Exercice individuel : plan d'action « Ma coopération avec l'administration ».

Modalités pédagogiques :



- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques et méthodologique
- Études de cas inspirées de situations réelles.
- Mises en situation et jeux de rôle.
- Travail individuel et collectif.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Formateur : Monsieur Florian JOUAN

